



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 150 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 27 février 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 février 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter le Ô Canada, qui sera entonné par le député de Crowfoot.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE DE LA MUSIQUE CANADIENNE

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je participe à la célébration de notre industrie musicale. Cette année, la Semaine de la musique canadienne se déroulera du 27 février au 3 mars. Chaque année les créateurs, les diffuseurs et les entrepreneurs de l'industrie se réunissent pour partager leurs visions, célébrer les réussites et faire le travail de base qui leur permettra de relever les nouveaux défis qui se présentent à eux.

Pour bien des gens, certains noms comme Alanis Morissette, Marie-Jo Thério, Barenaked Ladies, Céline Dion, Nickelback, Sarah McLachlan, Garou et d'autres superstars définissent la musique canadienne. Globalement, la musique canadienne est un symbole de réussite; les auteurs et musiciens de tous les coins du pays jouent un rôle important puisqu'ils saisissent et reflètent la diversité de l'expérience canadienne.

Je félicite tous les participants à la Semaine de la musique canadienne. Nous ne devons pas oublier qu'il importe plus que jamais que tous les Canadiens appuient les musiciens canadiens en écoutant leurs oeuvres.

* * *

•(1405)

MATTIE MCCULLOUGH

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, Red Deer en Alberta et le Canada tout entier ont perdu une femme vraiment extraordinaire. Mattie McCullough est décédée à l'âge de 92 ans, et, samedi dernier, nous avons reconnu la place primordiale qu'elle occupait au sein de notre collectivité.

Les réalisations de Mattie furent nombreuses et variées. Elle a été décorée de l'Ordre du Canada; elle a longtemps défendu l'éducation; elle fut présidente de l'Alberta Home and School Councils'

Association et présidente honoraire de la Canadian Angus Association; elle détenait un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta et la liste continue. Surtout, Mattie était humble, toujours prête à écouter et capable de faire une analyse fort judicieuse de toute question politique. À 86 ans, elle s'est même inscrite à un cours universitaire.

J'ai rencontré Mattie lorsque son taureau angus nous a chassés, les élèves de ma classe de biologie et moi, de son pré. Nous sommes alors devenus les meilleurs amis.

Mattie était toujours enthousiaste au sujet de l'éducation. Elle avait maîtrisé l'art de naviguer sur Internet et trouvait absolument incroyable de pouvoir accéder à toutes ces nouvelles informations sur le réseau.

Notre collectivité et le Canada tout entier ont perdu une véritable Canadienne de valeur, et Mattie McCullough nous manquera beaucoup.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, des millions de Canadiens ont suivi nos athlètes olympiques dans leur cheminement vers l'or. Grâce au merveilleux pouvoir de la télévision et de la radio, les Canadiens, d'un océan à l'autre, ont pu regarder et écouter les émissions de télévision et de radio de la SRC, qui présentaient les performances enlevantes de ces athlètes olympiques extraordinaires.

Notre réseau de radiotélévision publique mérite nos plus chaleureux éloges pour sa couverture exceptionnelle des jeux. La SRC, nous a présenté un spectacle éblouissant des meilleures performances de nos athlètes. Ce spectacle a rapproché les Canadiens et a suscité l'enthousiasme et la fierté nationale. Ce fut un moment unique pour l'ensemble des Canadiens.

Je félicite les réalisateurs, les directeurs, les techniciens et les présentateurs qui ont permis d'amener les Jeux olympiques d'hiver dans nos foyers et en ont gravé le souvenir dans nos coeurs. Nous avons toutes les raisons d'être fiers non seulement de nos athlètes, mais aussi de la SRC parce qu'elle nous a véritablement montré la nature profonde et la trempe du Canada. Je remercie la SRC.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour féliciter nos athlètes canadiens de leur performance remarquable. Je tiens particulièrement à souligner la contribution d'Al MacInnis, du Cap-Breton.

Article 31 du Règlement

En tant que doyen de l'équipe de hockey masculine, il a réalisé une performance n'ayant d'égal que son assurance et son leadership. Le talent exceptionnel d'Al et surtout son esprit d'équipe hors pair sont reconnus depuis longtemps. Il fait la fierté et la joie des citoyens de Port Hood, au Cap-Breton. Il incarne les valeurs positives du sport et démontre que dans notre grand pays, le Canada, les rêves peuvent devenir réalité.

Je suis certain que tous les Canadiens sont très fiers de la délégation olympique canadienne, mais j'affirme qu'il n'y a pas plus fiers des leurs que les citoyens du Cap-Breton.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, la flamme olympique s'éteignait, marquant ainsi la clôture des Jeux d'hiver de Salt Lake City et le retour de nos athlètes canadiens.

Parmi eux, Tania Vincent et Amélie Goulet-Nadon, deux jeunes athlètes de Laval, rentraient au pays fières porteuses d'une médaille de bronze qu'elles ont gagnée pour leur performance au 3 000 mètres à relais en patinage de vitesse courte piste. Tania Vincent s'était déjà mérité une médaille de bronze aux Jeux de Nagano, au Japon, dans la même discipline.

Pascal Richard, qui a grandi à Laval, revient pour sa part avec une 15^e position en skeleton.

Je tiens à me joindre aux concitoyens de Laval afin de féliciter nos athlètes canadiens qui ont su, tout au long des Jeux de Salt Lake City, nous faire partager leur rêve olympique.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en moins de trois mois, deux agents de la GRC ont été atteints de coups de feu au Manitoba, et l'un d'entre eux a succombé à ses blessures. La semaine dernière, le domicile d'un policier de Winnipeg a été la cible d'une bombe incendiaire; on soupçonne les bandes criminelles d'avoir commis un acte d'intimidation. On sait que certains des suspects qui ont fait feu sur les membres de la GRC étaient recherchés pour avoir manqué aux conditions de leur libération conditionnelle.

Pendant que les criminels au Canada sont de plus en plus enclins à faire usage de la violence contre nos policiers, notre solliciteur général continue d'accélérer le processus de libération anticipée, qui libérera un plus grand nombre de criminels dangereux des prisons dorées aménagées pour eux par le gouvernement fédéral. En plus de défier le bon sens, cela expose nos policiers à un risque inacceptable.

Afin de rebâtir la confiance du public dans notre système de justice et d'accorder à la police le soutien dont elle a besoin, le gouvernement libéral doit obliger immédiatement les criminels à mériter leur libération conditionnelle et rétablir le financement qui fait si cruellement défaut à nos policiers sur le terrain.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, les amateurs de cinéma canadien ont été agréablement

surpris à la première du film intitulé *Men with Brooms*, au Musée des civilisations. Mettant en vedette les acteurs canadiens bien connus Leslie Nielsen et Paul Gross, ce film démontre que notre industrie cinématographique occupe une place importante sur la scène internationale.

Je suis aussi extrêmement heureux de féliciter l'Office national du film et l'animateur de Winnipeg Cordell Barker pour sa deuxième nomination à la Soirée des Oscars pour son court film d'animation intitulé *Tombé du ciel*. En 1989, Cordell Barker avait été mis en nomination pour son court-métrage hilarant intitulé *Le chat colla*. Cette dernière accolade porte à 66 le nombre de nominations à un Oscar récoltées par l'Office national du film au cours des 63 dernières années.

Je suis certain que tous les Canadiens se joindront à moi pour souhaiter bonne chance à l'Office national du film, ainsi qu'à Cordell Barker, à l'occasion de la Soirée de remise des Oscars, le 24 mars prochain.

* * *

[Français]

KIM ST-PIERRE

M. Robert Lancôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Bloc québécois et en mon nom personnel, je tiens à féliciter Kim St-Pierre, gardienne de but de l'équipe féminine de hockey, gagnante de la médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City.

Originaire de Châteauguay, Kim St-Pierre est l'exemple parfait de l'athlète qui se sacrifie pour arriver à son but et qui croit en son talent pour atteindre son objectif ultime qu'est la médaille olympique.

Dès l'âge de trois ans, Kim pratiquait le patinage artistique. Par la suite, elle a découvert le hockey et a décidé de fournir les efforts nécessaires pour réussir dans ce sport. Kim excellait également à la balle molle et au soccer. La médaillée d'or prévoit reprendre ses études universitaires en kinésithérapie le plus tôt possible; ainsi, elle pourra, à son tour, mettre son expérience à profit et donner des conseils pratiques à nos futurs athlètes.

Nous sommes fiers de votre talent, de votre courage et de votre détermination. Par votre persévérance, vous démontrez qu'il est possible d'atteindre nos buts et de réaliser nos rêves. Vous êtes une ambassadrice de marque pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

Bravo Kim!

* * *

[Traduction]

**LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE MÉDICALE
CANADIENNE**

M. Joe Fontana (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, nous honorons aujourd'hui huit Canadiens très spéciaux qui font leur entrée au Temple de la renommée médicale canadienne. Ces chefs de file et ces pionniers ont apporté une énorme contribution à la médecine dans les domaines de la dystrophie musculaire, de la fibrose kystique, du traitement du cancer, de la biologie cellulaire, de la neuropsychologie, du traitement des maladies et de la recherche génétique.

Le Temple et Musée de la renommée médicale canadienne est un organisme national qui a été institué en 1993 à London, en Ontario, pour rendre hommage aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont marqué l'histoire de la médecine et pour inspirer les générations à venir. Jusqu'à maintenant, cet organisme a ainsi honoré 49 héros de la médecine canadienne.

Je félicite ces huit lauréats de leurs réalisations remarquables. Leurs contributions ont non seulement eu une incidence sur le bien-être des Canadiens mais ont eu aussi des répercussions dans le monde entier, et nous les en remercions. Eux aussi sont des médaillés d'or mondiaux.

* * *

HARRY RANKIN

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à Harry Rankin, avocat, activiste social et politicien municipal de longue date à Vancouver, qui est décédé hier à l'âge de 81 ans.

Harry Rankin a bien servi les habitants de Vancouver et de la Colombie-Britannique. Élu conseiller en 1966, il a siégé au conseil municipal de Vancouver pendant presque 30 ans jusqu'à sa retraite en 1993.

Tout au long de sa carrière, il a toujours pris la défense de ceux qu'il appelait les petites gens. C'était également un juriste respecté qui avait la réputation d'aller devant les tribunaux pour défendre les défavorisés, le mouvement syndical et les libertés civiles. Il était également conseiller du Barreau.

Ma collègue, la députée de Vancouver-Est, siégeait auparavant avec lui au conseil municipal de Vancouver. Un autre ancien collègue au conseil municipal, le conseiller municipal Pat Wilson, a dit de Harry Rankin qu'il avait «dominé la scène politique de Vancouver durant presque 30 ans et qu'au sommet de son influence, il n'y avait pas de champion des gens ordinaires plus éloquent, plus passionné ou plus efficace à quelque niveau que ce soit de la vie politique».

Harry Rankin était un grand Canadien, et nous allons certes tous pleurer sa disparition. Nous adressons nos condoléances à sa femme, Connie Fogal, et à sa famille.

* * *

• (1415)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, la vérificatrice générale du Canada a terminé une vérification unique de la Commission canadienne du blé. Elle formule dans son rapport plusieurs recommandations qui ne doivent pas tomber dans l'oreille de sourds.

Cependant, la vérificatrice générale n'a pas été autorisée à examiner toutes les activités de la commission. Elle a dû se limiter aux pratiques de gestion. Elle n'a pu étudier ni le coût du monopole de la commission pour les agriculteurs, ni le rôle ou le mandat de l'organisme.

Quand le ministre chargé de la Commission canadienne du blé s'engagera-t-il à autoriser la vérificatrice générale à faire des vérifications régulières et complètes de l'organisme pour que les agriculteurs de l'Ouest sachent combien ce système leur coûte?

En Ontario, les producteurs de blé devaient vendre leur production par l'entremise de l'Ontario Wheat Board. Depuis quelques années,

Article 31 du Règlement

cependant, ils sont autorisés à vendre eux-mêmes 20 p. 100 de leur production. Bientôt, la proportion passera au tiers, et ils finiront un jour par pouvoir mettre eux-mêmes sur le marché la totalité de leur production.

Quand le ministre, qui est censé défendre les intérêts de l'Ouest du Canada, va-t-il donner les mêmes possibilités aux agriculteurs de cette région?

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois aiment semer la panique auprès des personnes âgées dans le dossier du Supplément de revenu garanti. Dès le dépôt du rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, j'ai pris l'initiative de renseigner les aînés au sujet de leur droit à recevoir ces prestations.

Nous avons reçu plus de 425 appels à mes bureaux. Après enquête, seulement 5 p. 100 des cas devaient être harmonisés.

Le Bloc québécois aime entretenir des mythes auprès de la population en jouant sur sa vulnérabilité et son insécurité, tout ceci à de viles fins politiques. C'est inacceptable!

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, de plus en plus de Québécois et de Québécoises se rendent compte, avec indignation, de l'injuste déséquilibre fiscal qui s'installe, année après année, entre Ottawa et les provinces.

Le ministre des Finances, le ministre des Affaires intergouvernementales et le premier ministre disent que c'est un mythe, que cela n'existe pas. Voilà une belle illustration de gens qui se cachent les oreilles, les yeux et la bouche, qui ne veulent rien entendre, ne rien voir et surtout ne pas en parler.

Mais cette réalité existe et nous l'avons clairement démontrée. La réalité, c'est que le gouvernement fédéral a connu une hausse de ses recettes de l'ordre de 45 p. 100 depuis 1994-1995. La réalité, c'est que le gouvernement fédéral a enregistré des surplus de 13,4 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année.

La réalité des provinces et du Québec, par contre, est beaucoup moins rose: ce sont les personnes malades qui sont les premières victimes de cette situation scandaleuse.

Toutefois, de l'autre côté de cette Chambre, on se ferme les yeux, on se bouche les oreilles et lorsqu'on ouvre la bouche, c'est pour déformer la réalité.

Questions orales

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, pendant le voyage d'Équipe Canada, la semaine dernière, certains premiers ministres provinciaux ont remis au premier ministre du Canada une lettre exprimant leur opposition à la ratification du Protocole de Kyoto. J'ai été désolé de constater que le premier ministre de ma province était du nombre.

Nos agriculteurs viennent de connaître quatre années de sécheresse. J'aurais donc cru que les premiers ministres se soucieraient davantage du réchauffement de la planète. Combien de puits devront se tarir chaque été? Combien de lacs et de rivières devront disparaître? Combien d'enfants et de personnes âgées devront souffrir de maladies de l'appareil respiratoire avant que le premier ministre Hamm ne considère l'environnement comme une priorité de premier rang?

J'exhorte tous les Canadiens à intervenir auprès de leurs premiers ministres provinciaux pour qu'ils appuient le Protocole de Kyoto et que, ainsi, nous puissions tous respirer un peu mieux.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique a joint sa voix à celles des parties intéressées pour demander au Canada d'adopter une position unie face à l'attaque américaine contre l'industrie du bois d'oeuvre. Cela fait des mois que les politiciens, les travailleurs forestiers et les fabricants demandent au ministre du Commerce international de réunir toutes les parties intéressées afin de s'entendre sur une position commune.

Alors que les États-Unis sont bien organisés et bien préparés, le Canada n'a jamais défini sa position en matière de négociation. Au lieu de cela, chaque région a sa propre position. Jamais le dicton «l'union fait la force» n'a été aussi approprié. Il est difficile d'imaginer comment ce différend peut être réglé à la satisfaction de toutes les régions tant que le ministre du Commerce international n'aura pas réuni toutes les parties intéressées.

Malgré le peu de temps qui reste, je demande instamment au ministre de réunir toutes les parties intéressées afin de s'entendre avec elles sur position commune en matière de négociation.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans un rapport intitulé «Des coûts sans avantage», les Manufacturiers et exportateurs du Canada ont annoncé aujourd'hui que la ratification du Protocole de Kyoto pourrait entraîner la perte de 450 000 emplois. Le premier ministre accepte-t-il ces chiffres et, si oui, comment peut-il rêver de ratifier le Protocole de Kyoto?

● (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepte pas ces chiffres.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre ne croit pas l'ancien ministre du Cabinet qu'il a lui-même nommé à la tête de la SRC.

Peut-être croira-t-il le gouvernement de la province la plus touchée par le Protocole de Kyoto.

L'Alberta estime que le Protocole de Kyoto coûtera au Canada de 2 à 3 p. 100 de son PIB, ce qui veut dire entre 25 et 40 milliards de dollars d'ici 2010.

Le premier ministre accepte-t-il les chiffres de l'Alberta et, si oui, comment peut-il appuyer le Protocole de Kyoto?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement veut mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto, et nous avons négocié pour l'améliorer. Nous demandons encore que nos exportations d'énergie propre soient reconnues. Nous discutons actuellement avec les gouvernements provinciaux afin d'en arriver à une entente entre tous les partenaires. Nous devons nous assurer que nous faisons notre part pour voir à ce que la situation climatique mondiale s'améliore au cours des années à venir.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le premier ministre ne croit pas Perrin Beatty et Ralph Klein, alors peut-être croira-t-il Industrie Canada.

Quelqu'un a dit que ce sont des conservateurs. C'est peut-être vrai, mais laissez-moi parler d'Industrie Canada et de ce que ce ministère a à dire. Les études d'Industrie Canada révèlent que le Protocole de Kyoto pourrait coûter jusqu'à 75 milliards de dollars par année au Canada et entraîner la perte de 4 p. 100 des emplois dans les secteurs pétrolier, agricole et chimique, 9 p. 100 des emplois dans le secteur du gaz naturel et 11 p. 100 des emplois dans le secteur de l'électricité.

Le premier ministre tient-il vraiment à réduire l'économie canadienne à néant? Est-ce là l'héritage qu'il veut laisser au Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a actuellement des discussions entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour examiner tous les faits.

Il faut aussi voir la réalité, qui est que les changements climatiques causent beaucoup de problèmes, par exemple dans l'Ouest du Canada. Les agriculteurs là-bas pourraient avoir à payer le prix plus tard si nous n'agissons pas tout de suite.

Nous devons voir les deux côtés du problème. Comme d'habitude, nous examinerons tous les faits et prendrons la meilleure décision pour tous les Canadiens.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le seul réchauffement qu'on voit ces temps-ci est au sein du caucus libéral.

[Français]

Les manufacturiers et exportateurs ont sonné l'alarme. Selon eux, Kyoto pourrait nous coûter 450 000 emplois. Même les libéraux les plus lents, comme le ministre de la Défense si on lui expliquait plusieurs fois, devraient pouvoir réaliser l'effet catastrophique que cela pourra avoir sur notre économie.

Pourquoi ce gouvernement s'entête-t-il à ratifier ce protocole dangereux, sans même avoir l'accord des provinces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au sujet des remarques de l'opposition sur l'unité des partis, quand on sait qu'il y aura bientôt un quatrième ou cinquième chef de ce parti en huit ans, on n'a pas de leçon à recevoir d'eux. Il y en a également une partie qui est rendue dans le coin, là-bas.

Questions orales

Je tiens à dire que nous étudions sérieusement ce problème. C'est un problème très sérieux qui préoccupe tous les Canadiens. Je pense qu'on n'a rien à gagner à essayer de faire peur aux gens quand tous les faits ne sont pas connus. Lorsque tous les faits seront connus, nous prendrons la bonne...

Le Président: L'honorable député de Edmonton—Strathcona a la parole.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les querelles au sein de notre caucus ont cessé il y a longtemps. Voilà une autre chose que le gouvernement nous a volée.

Il n'y a pas que les entreprises et les provinces canadiennes qui sont inquiètes au sujet du Protocole de Kyoto. Les propres chiffres du gouvernement sont une source de préoccupation. Le rapport de 2001 d'Industrie Canada révèle que le Protocole de Kyoto pourrait coûter jusqu'à 75 milliards de dollars et entraîner d'énormes pertes d'emplois dans les secteurs du pétrole, du gaz, de l'agriculture, de l'électricité et des produits chimiques.

Le ministre de l'Industrie accepte-t-il les chiffres de son propre ministère?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit clairement, nous examinons tous les aspects de la question et nous trouverons la meilleure solution pour le Canada.

La vision étroite de l'opposition, qui ne regarde qu'une partie du problème, ne mènera à rien. Nous parlons ici de l'avenir de la planète, de ce qui est bon pour les agriculteurs et de ce qui est bon pour l'ensemble des Canadiens. Nous établirons les faits véritables et prendrons la bonne décision.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, par le passé, le premier ministre se présentait comme «le p'tit gars de Shawinigan». Il se vantait de défendre la justice et d'être près des gens. Aujourd'hui...

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il faut entendre la question de l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe: Bientôt, ils vont se lever et dire: «*et tu quoque mi filii*».

Aujourd'hui, alors que bon nombre de personnes dont il disait être si proche sont âgées et souhaitent recevoir le Supplément de revenu garanti dont le gouvernement les a privées, le premier ministre les laisse tomber. En fait, au lieu de se soucier des personnes âgées les plus démunies, son gouvernement préfère aider des milliardaires à se soustraire au fisc.

Au nom de la justice, est-ce que le premier ministre va reconnaître toute la responsabilité de son gouvernement et veiller personnellement à ce que ces gens reçoivent les 3,2 milliards dont...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): De toutes façons, monsieur le Président, je tiens à remercier le chef du Bloc

québécois de démontrer clairement qu'en fait, nous avons toujours à l'esprit le sort des démunis dans notre société. C'est la préoccupation de ce gouvernement depuis très longtemps, aussi bien pour les personnes âgées que pour les autres.

Ceux qui ont le droit de recevoir des prestations doivent les recevoir et ils les recevront en fonction des lois approuvées par le Parlement.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, si tant est que c'est vrai, il faudrait qu'il applique la même logique.

Quand les citoyens doivent de l'argent au gouvernement, on recule loin pour collecter l'argent qu'ils doivent. Mais quand c'est le contraire, quand c'est ce gouvernement qui doit de l'argent, et en plus, aux plus démunis de la société, on limite ça à 11 mois.

Je demande ceci au premier ministre: est-ce qu'il va donner tout l'argent qu'il doit, dont sont privés les plus démunis de la société, ces 3,2 milliards de dollars, et revenir en arrière, comme il l'a fait avec les plus riches de la société? C'est ça qu'on lui demande.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député doit savoir que le programme de Supplément de revenu garanti a toujours été assorti d'une disposition de rétroactivité. Le supplément est calculé en fonction du revenu annuel et basé sur celui-ci.

Je signale aussi que le principe de rétroactivité que nous suivons est identique à la disposition de rétroactivité utilisée dans le programme d'allocation familiale du Québec.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, à la suite de ma récente tournée à travers le Québec, j'ai rencontré des centaines de personnes âgées qui sont seules, pauvres et démunies, et pour qui le Supplément de revenu garanti n'est vraiment pas un luxe, mais une nécessité.

Je demande à la ministre du Développement des ressources humaines d'abandonner ses explications techniques et de répondre à une simple question: est-ce que ces gens ne méritent pas notre sympathie? Le Bloc veut les aider; est-ce qu'elle compte les aider, elle aussi?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, ils méritent notre appui. C'est pourquoi je suis très heureuse de dire à la Chambre ce que nous avons fait en vue d'assurer que les Canadiens ont les renseignements voulus pour participer à ce programme.

Nous avons joint 4,5 millions d'encarts informatifs aux formulaires de Sécurité de la vieillesse et aux déclarations d'impôt postés récemment. Nous avons par ailleurs envoyé à 250 000 personnes de l'information sur le programme. Nous avons distribué des affiches dans des maisons de soins infirmiers et auprès d'associations de personnes âgées et de groupes antipauvreté.

J'ai reçu de la part du député lui-même, hier, des félicitations pour avoir simplifié les formulaires et fait en sorte que les Canadiens aient les renseignements nécessaires pour participer au programme.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Questions orales

Le premier ministre, qui est un homme de mon âge, un voisin de comté en plus, connaît les sacrifices qu'ont faits ces personnes âgées. Aujourd'hui, ces gens nous font confiance pour qu'on les aide.

Le premier ministre peut-il accepter que ces personnes âgées, qui sont parmi les plus pauvres de la société et qu'on a traitées injustement, ne reçoivent pas leur dû? Comment peut-il accepter de leur refuser la pleine rétroactivité?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous trouvons tous qu'il est important de collaborer afin que tous les habitants de nos circonscriptions aient l'information voulue pour participer au programme de Supplément de revenu garanti.

Dans sa déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement, le député de Frontenac—Mégantic a parlé des mesures précises qu'il appliquait dans sa circonscription afin de joindre les électeurs. J'espère que le député en prendra bonne note et qu'il imitera son collègue.

* * *

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il est inutile de perdre son temps et sa peine. Comme l'ensemble des Canadiens, les parlementaires ne font plus confiance au ministre de la Défense. Pire encore, ce dernier ne peut plus compter sur la confiance des militaires canadiens, des soldats qui sont au front en Afghanistan jusqu'aux plus hauts gradés de la Défense.

Pourquoi le ministre de la Défense ne met-il pas un terme à ce gâchis et ne fait-il pas ce qui s'impose, soit démissionner de son poste au Cabinet aujourd'hui?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le Cabinet, le Parti libéral et moi-même sommes convaincus de la compétence et du dévouement du ministre de la Défense nationale.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ne se demandent pas si le ministre de la Défense a menti ou s'il est incompetent. La question se s'arrête pas là.

Il est clair que le ministre de la Défense n'est pas à la hauteur de ses responsabilités. Il ne peut pas continuer de trembler devant ses collègues du Cabinet pendant que des hommes et des femmes exposent leur vie, des militaires qui sont au front en Afghanistan jusqu'aux hauts gradés de la Défense.

Pour la sécurité des militaires et pour l'honneur du Canada, le ministre de la Défense va-t-il démissionner aujourd'hui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est non. Au comité, le député qui représente le Nouveau Parti démocratique a dit clairement qu'il rejetait la proposition selon laquelle le ministre des Finances a menti à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député de Calgary-Centre a la parole.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, voilà un lapsus freudien.

Le Président: Espérons que c'est le dernier. Nous entendrons une question de privilège après la période des questions, puisqu'elle n'est pas recevable pendant cette période.

Le député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Des notes d'information à l'intention du ministre indiquaient que le gouvernement examinait un plan américain visant à placer des armements en orbite autour de la Terre. Le document recommandait également au ministre de garder l'information secrète, si on l'interrogeait à ce sujet. Cela ne devrait lui poser aucune difficulté.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada est engagé dans des discussions avec les États-Unis au sujet d'armes spatiales, et ces discussions portent-elles notamment sur des systèmes de défense antimissiles?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est opposé à la militarisation de l'espace. Cela dit, nous sommes en faveur des programmes de surveillance de la Terre depuis l'espace et de surveillance de l'espace. Nous participons déjà à des programmes de ce genre depuis de nombreuses années et nous avons déjà eu des discussions à ce sujet.

En ce qui concerne la défense contre les missiles balistiques, comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, nous n'avons reçu aucune invitation officielle de la part des États-Unis. Nous suivons l'évolution du dossier. Les États-Unis n'ont encore pris aucune décision, et le Canada non plus.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, j'adresserai donc ma question au ministre des Affaires étrangères. Le Canada oeuvre depuis longtemps, dans le cadre de la conférence sur le désarmement, en faveur d'une convention sur la non-militarisation de l'espace. Les notes d'information sur la défense confirment que les États-Unis étudient activement des plans de mise en orbite d'armements au cours de la prochaine décennie.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il dire à la Chambre si les ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale ont constitué un groupe de travail conjoint en vue de définir une position canadienne sur la militarisation de l'espace? Pourrait-il aussi nous dire quand le Parlement sera saisi de la question et quand l'un ou l'autre ministre exposera clairement la position du Canada devant le Parlement?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car, comme le ministre de la Défense nationale l'a dit très clairement, le Canada a toujours été contre la militarisation de l'espace et il entend rester sur cette position.

Le député ne voudrait sûrement pas que nous évitions d'avoir des conversations avec notre allié américain. Les conversations sont précisément un moyen de donner du poids aux politiques canadiennes. Nous continuerons de faire valoir aux Américains notre opposition à la militarisation de l'espace. Nous entendons aussi faire valoir les valeurs et les intérêts canadiens dans les discussions que nous aurons avec notre allié américain.

*Questions orales***LE BOIS D'OEUVRE**

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a affirmé que le président des États-Unis se penchait sur le dossier du bois d'oeuvre. Il reste que la date limite approche: c'est le 21 mars que le département du Commerce des États-Unis rendra une décision concernant les droits qui pourraient s'appliquer au bois d'oeuvre canadien.

Quelles garanties le premier ministre a-t-il obtenues que le dossier avançait et qu'une solution acceptable pourrait être trouvée d'ici la date limite du 21 mars?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je signale que j'ai fait une petite erreur, il y a quelques instants, en confondant deux bons ministres.

J'ai discuté avec le président hier et j'ai été informé que des discussions auraient lieu aujourd'hui et que d'autres se tiendraient au cours de la semaine.

L'administration américaine sait à quel point ce problème nous préoccupe. Je le répète, j'ai bon espoir que ce conflit pourra être réglé au cours du prochain mois.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, déjà en novembre, le problème préoccupait le premier ministre et il avait promis une solution avant Noël. Aujourd'hui, il espère qu'une solution pourra être trouvée.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que 40 p. 100 du PIB de la Colombie-Britannique provient des exportations de produits forestiers. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu. Au niveau national, les exportations de produits forestiers représentent 10 milliards de dollars et pourraient être grandement touchées par la décision qui sera rendue le 21 mars si nous n'intervenons pas.

Le premier ministre se rendra-t-il à Washington pour défendre cet important secteur de l'économie canadienne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je discute régulièrement avec le président. Je ne pense pas qu'il ait besoin de me voir en personne. Il est au courant du problème. Il connaît l'existence de l'accord de libre-échange. Il est censé être en faveur du libre-échange. Il veut que les États-Unis aient accès à nos ressources. Je ne cesse de lui dire que le libre-échange nous convient, mais pas le libre-échange sélectif. Le libre-échange doit s'appliquer à toutes les ressources du Canada.

* * *

[Français]

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'apprête à considérer, dans les calculs de la péréquation, des estimations de Statistique Canada sur la valeur des stocks de capital résidentiel. La prise en compte de cette nouvelle donnée privera le Québec, dès cette année, de 500 millions de dollars en paiements de péréquation.

Alors que le protocole de calcul de péréquation prend fin en mars 2004, comment le ministre des Finances peut-il justifier que ses fonctionnaires, encore une fois, comme ce fut le cas pour le Transfert social canadien, changent unilatéralement les règles en cours de route?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de changement unilatéral, c'est un changement apporté par Statistique Canada.

J'ai offert aux provinces, et la ministre Marois a accepté, que leurs fonctionnaires rencontrent ceux de Statistique Canada pour en discuter. En même temps, nous avons offert d'étaler les paiements sur une période de cinq ans, si des paiements ressortent de cette discussion.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me semble que les surplus du ministre des Finances lui sortent par les oreilles. Il n'a pas besoin d'en rajouter en déstabilisant les finances publiques du Québec.

Le ministre des Finances ne trouve-t-il pas indécent que ses fonctionnaires s'obstinent à utiliser cette source de données, alors qu'il serait très simple, et sans préjudice pour le Québec, d'utiliser la vraie valeur marchande des maisons disponibles dans les municipalités, une valeur qui était même proposée par Gérard-D. Lévesque en 1987, qui parlait de prédateurs du fédéralisme?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux sortes de changements, soit des changements méthodologiques et aussi des changements dans l'ordre des choses.

Par exemple, cette fois-ci, à cause du ralentissement de l'économie canadienne, il y a une baisse de la péréquation pour le Québec.

Dans le même ordre d'idée, en 1999, le Québec a reçu un chèque inattendu de 1,3 milliard de dollars du gouvernement canadien.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il existe à l'heure actuelle dans le monde un modèle de transporteur aérien rentable et abordable, à savoir les transporteurs qui exploitent des courts-courriers sans superflu, soit Ryan Air en Irlande, WestJet au Canada et Southwest aux États-Unis. En fait, WestJet est le seul transporteur canadien qui ait enregistré des bénéfices l'an dernier.

Le ministre des Transports a-t-il fait une étude d'impact de la taxe de 24 \$ que son gouvernement s'apprête à imposer aux transporteurs qui offrent des vols à prix modique sur courts-courriers, avant le dépôt du budget du 10 décembre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué hier, le gouvernement a imposé une taxe à la sécurité aérienne pour couvrir les frais qu'elle implique. Par ailleurs, à la suite de pourparlers avec le ministère des Transports, plusieurs aéroports dans les régions où les services de sécurité ne sont pas nécessaires seront exonérés.

Le fait est que cette taxe fera l'objet d'un réexamen une fois qu'on aura une idée de l'évolution des facteurs, ce qui nous donnera l'occasion d'étudier l'ensemble de la situation.

• (1440)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quatre passagers par vol représentent les bénéfices de WestJet. Le ministre n'a pas donné de réponse claire. Le gouvernement a-t-il oui ou non fait une étude?

Questions orales

Le ministre des Finances semble s'intéresser davantage aux résultats financiers du gouvernement qu'au fait qu'il n'y a qu'un seul transporteur aérien canadien qui soit rentable et que le gouvernement s'apprête à le mettre six pieds sous terre.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de procéder à une ponction fiscale massive sans avoir au préalable fait une étude d'impact? Sept transporteurs aériens ont disparu sous les yeux du gouvernement. Pourquoi est-il si pressé d'en enterrer un huitième?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce que le gouvernement cherche à faire, et ce qu'on lui a demandé de faire, c'est de voir au rétablissement de la confiance après les terribles événements du 11 septembre.

Le gouvernement a dit qu'il y aurait un examen complet de la taxe, à l'automne, pour voir à quel point les seuils ont été touchés et quelles sont les rentrées d'argent par rapport aux dépenses. Nous avons pris cet engagement devant les membres du Comité des finances. Nous avons pris cet engagement à l'issue de vastes discussions avec les membres de notre groupe parlementaire et avec le ministre des Transports, et nous avons l'intention de nous y tenir.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dans le dernier budget fédéral, le ministre des Finances annonçait une nouvelle taxe de 2,2 milliards pour améliorer la sécurité dans les aéroports.

Hier, des fonctionnaires ont affirmé qu'aucune étude d'impact sectoriel ou régional n'a été effectuée avant l'imposition de cette taxe. De plus, il y a unanimité chez les intervenants contre cette taxe dévastatrice pour les sociétés de transport aérien, pour l'industrie touristique et pour l'avenir des régions.

Avec les difficultés que connaît le transport aérien, notamment en région, comment le ministre des Finances a-t-il pu faire preuve d'une pareille inconscience en imposant une taxe sans même en connaître d'avance les impacts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à la suite des événements terribles du 11 septembre, il y a eu une baisse d'achalandage dans l'industrie aérienne, et il était très important pour le gouvernement de procéder le plus vite possible pour rétablir la confiance, ce que nous avons fait.

Maintenant, nous avons l'intention d'examiner les effets et, à l'automne, certainement, nous verrons s'il est nécessaire de réviser tout le système.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, comment interpréter les propos d'un ministre des Finances qui affirmait avec assurance que sa taxe sur le transport aérien n'aurait aucun impact négatif, alors qu'il ne s'appuyait sur rien et sur aucune mesure sérieuse?

Le ministre des Finances n'est-il pas qu'un bluffeur lorsqu'il se comporte de la sorte?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons vu, ici au Canada—et aux États-Unis, c'était la même chose—l'imposition de ces charges de sécurité, ce qui était très important à la suite des événements du 11 septembre.

Maintenant que l'économie commence à retourner à la normale et que l'achalandage commence à revenir, ce sera certainement notre intention, à l'automne, de regarder à nouveau le système.

[Traduction]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les histoires d'horreur concernant le manque de reconnaissance par le gouvernement de son obligation de rendre compte et le secret dont celui-ci s'entoure ne finissent jamais.

Hier, lors de sa comparution devant le Comité de la santé, la vérificatrice générale du Canada a avoué qu'elle n'était pas autorisée à examiner les dépenses du personnel politique d'un ministre, même s'il y avait des raisons de penser que ce personnel a utilisé des fonds publics pour acheter de la drogue.

La présidente du Conseil du Trésor s'engagera-t-elle immédiatement à présenter un projet de loi qui supprimera cette faille et habilitera la vérificatrice générale à divulguer les dépenses inconsidérées des ministres et de leur personnel politique?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question qui a déjà été soulevée par mon collègue de St. Albert.

Nous avons donné des directives à l'ensemble des ministères sur l'interprétation des lois, autant la Loi sur l'accès à l'information que la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Les dépenses des ministres et de leur personnel sont accessibles, tout en protégeant aussi les droits à la vie privée des personnes. C'est en ce sens que les directives ont été données à chacun des ministres.

[Traduction]

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est impossible de prendre connaissance du compte de dépenses d'un ministre à moins qu'il ne le rende public. La population ne peut prendre connaissance des priorités du premier ministre, et les avocats du gouvernement s'intendent des poursuites entre eux afin d'étendre le secret entourant les travaux du Cabinet.

La vérificatrice générale a souligné ce problème en réponse à des questions concernant le ministre de l'Industrie et l'utilisation, par son personnel, de fonds publics pour mousser sa candidature à la direction du Parti libéral.

Le ministre de l'Industrie imitera-t-il son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, et s'engagera-t-il à divulguer ses dépenses et celles de son personnel?

● (1445)

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, soyons très clairs. Les dépenses des ministres et de leur personnel sont toujours accessibles selon la Loi sur l'accès à l'information.

Toutefois, cela doit être également fait selon les règles de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous basons cette opinion sur un jugement de la Cour suprême. On se doit aussi de respecter la règle de droit dans ce pays.

Questions orales

[Traduction]

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, certains scientifiques font savoir qu'il n'y a aucun signe d'amélioration au niveau des réserves de morue dans le golfe du Saint-Laurent. Les représentants de l'industrie de la pêche de l'Île-du-Prince-Édouard sont très préoccupés et ils s'attendent à ce que la pêche à la morue ne soit pas permise cette année.

Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre ce qu'il pense du rapport scientifique. Pourrait-il également faire savoir à la Chambre et à l'industrie s'il y aura effectivement un moratoire sur la pêche de la morue dans le golfe cette année?

[Français]

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député et tous mes collègues de la région du golfe de leurs intérêts pour ce sujet.

[Traduction]

Le député comprendra qu'il serait prématuré de ma part de faire des déclarations sur les réserves de morue ou sur la pêche ou les restrictions qui pourraient être imposées pour la prochaine saison de pêche estivale.

Toutefois, je peux lui faire savoir que nous devons tenir notre première ronde de négociations avec les universitaires et les représentants de l'industrie et que nous publierons par la suite les résultats portant sur les réserves de morue, les données scientifiques.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques tiendra de vastes consultations avec l'industrie et les collectivités et il me fera des recommandations sur lesquelles je me pencherai sérieusement avant de prendre une décision finale.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a de plus en plus de preuves qui démontrent que le Canada perd de l'argent au profit des refuges fiscaux. Un rapport publié récemment par un organisme de réglementation des valeurs mobilières a permis d'établir que les courtiers en valeurs canadiens détiennent 13 000 comptes dans des refuges fiscaux inscrits sur la liste noire de l'OCDE. Nous avons également vu la CIBC manipuler ses profits dans le but de réduire sa part d'impôts versés au pays.

Le ministre des Finances fera-t-il preuve de leadership dans ce domaine et discutera-t-il avec les provinces dans le but de créer un poste de surveillant des valeurs mobilières au niveau national qui resserrerait les règles et exigerait la divulgation complète de toutes les transactions dans des refuges fiscaux.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Oui, Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons effectivement pris la direction dans ce dossier avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux et l'Organisation internationale des commissions de valeurs, qui regroupe les organismes de réglementation au niveau international. Nous avons également discuté avec les autorités provinciales et nous prévoyons continuer dans ce sens.

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre a parlé de ce qu'il en coûterait de ne pas ratifier l'accord de Kyoto. Étant donné que le NDP a souvent l'impression que le gouvernement pourrait présenter un argument beaucoup plus convaincant qu'il ne le fait en faveur de l'accord de Kyoto, pourrait-il nous dire s'il mène des études pour savoir combien il en coûterait de ne pas ratifier l'accord de Kyoto, et pourrait-il rendre ces études publiques, afin que nous puissions lutter contre l'attitude alarmiste de l'Alliance canadienne et attiser l'ardeur du ministre de l'Environnement pour qu'il fasse ratifier cet accord un de ces jours?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les études, qui sont en cours, sont menées par un groupe fédéral-provincial-territorial et trois entreprises du secteur privé. Les dirigeants de ce groupe sont l'Alberta et le gouvernement fédéral du Canada. Le groupe entend nous communiquer beaucoup de renseignements en avril. Nous espérons certes qu'il pourra le faire.

D'ici le mois de mai, nous espérons pouvoir présenter quelques-uns des chiffres qu'aura recueillis ce groupe fédéral-provincial-territorial dirigé par l'Alberta et le gouvernement fédéral.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, depuis 1994, le gouvernement libéral harcèle des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi pendant que les criminels ne sont nullement inquiétés. Des données du Centre canadien de la statistique juridique montrent que, depuis que la mesure libérale sur l'enregistrement des armes à feu a été adoptée, en 1994, le nombre de meurtres avec arme à feu a augmenté de 3 p. 100 et les tentatives de meurtre avec arme à feu, de près de 20 p. 100.

On a dépensé des centaines de millions de dollars pour cibler des citoyens respectueux de la loi. Le gouvernement ne devrait-il pas corriger cette erreur et consacrer à l'avenir les ressources à cibler les criminels?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de vivre dans une société qui est très sûre, en fait, comparativement à de nombreux autres pays. De plus, nous avons eu le courage dans le passé de faire des choix en matière de sécurité dans notre société, et le système d'enregistrement des armes à feu est un bon choix que nous, libéraux, avons fait et que j'appuie.

Dernièrement, nous avons eu recours à l'impartition pour pouvoir continuer à offrir d'excellents services à la population canadienne. Nous croyons dans ce que nous faisons. Au bout du compte, il faut s'assurer que nous continuons à protéger notre société.

● (1450)

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, oh surprise! les criminels n'enregistrent pas leurs armes à feu. Les statistiques montrent clairement que, depuis que les libéraux ont présenté la Loi sur l'enregistrement des armes à feu, le nombre des crimes violents commis avec une arme à feu est à la hausse, non à la baisse.

Le ministre ne conviendra-t-il pas qu'il est temps de s'en prendre aux criminels qui emploient des armes à feu au lieu de consacrer des millions de dollars à harceler des sportifs, des chasseurs et des agriculteurs?

Questions orales

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, soit dit très simplement, si le député lisait le budget et le discours du Trône, il verrait que nous avons investi beaucoup d'argent dans la protection de notre société. Dernièrement, nous avons aussi promulgué une autre loi qui vise à protéger notre société. Bien sûr, l'enregistrement des armes à feu est quelque chose de fantastique. Nous allons continuer de veiller à protéger la société canadienne. Notre gouvernement a innové en cette matière.

* * *

LE ZIMBABWE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Robert Mugabe a expulsé les observateurs européens des élections, a permis à des commandos violents appuyés par l'État de brutaliser des civils et a terrorisé les partis d'opposition et les médias indépendants. La réalité, c'est que la tenue d'élections justes et équitables au Zimbabwe est absolument impossible.

Étant donné que les États-Unis et l'Union européenne ont imposé des sanctions ciblées, le gouvernement interviendra-t-il la semaine prochaine à la rencontre des premiers ministres du Commonwealth pour demander que le Zimbabwe soit mis à l'écart du Commonwealth?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, le premier ministre participera à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth en Australie. Nous avons adopté des mesures très positives afin d'assurer la présence d'inspecteurs du Commonwealth au Zimbabwe. Nous collaborons dans toute la mesure du possible avec nos partenaires africains en vue de conférer la plus grande intégrité possible à ce processus électoral.

J'ai la ferme conviction que le premier ministre, qui sera à la tête de notre délégation en Australie, pourra trouver avec nos partenaires du Commonwealth une solution à ce grave problème, tout en garantissant l'intégrité du Commonwealth.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est la crédibilité du gouvernement qui est en jeu s'il n'intervient pas dès maintenant. La réalité, c'est que 60 p. 100 des membres de la population du Zimbabwe sont terrorisés et ont trop peur pour aller voter. Notre propre observateur canadien des élections, Bill Warden, qui a failli mourir à l'occasion des dernières élections présidentielles, a déclaré qu'il y a très peu de chances que les observateurs fassent quoi que ce soit.

Je répète ma question. Le gouvernement va-t-il intervenir et demander que le Zimbabwe soit mis à l'écart du Commonwealth, bloquer les avoirs de Mugabe et de ses copains et demander immédiatement que les membres de ce groupe ne puissent plus voyager?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, puisque nous parlons de crédibilité, je rappelle que le député est actif depuis un certain temps déjà dans ce dossier. Dans un souci de maintien de sa crédibilité et de celle de son parti, je le prie de reconnaître ce que fait le gouvernement. Nous collaborons dans le cadre du régime du Commonwealth, et il sait que c'est pour nous le lieu d'intervention privilégié.

J'ai la ferme conviction que, lorsque la réunion du Commonwealth se déroulera en Australie, le premier ministre collaborera avec nos

collègues du Commonwealth dans l'intérêt supérieur de la population du Zimbabwe et dans celui du Commonwealth.

* * *

[Français]

L'AÉROPORT DE MIRABEL

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le maire de Mirabel, M. Hubert Meilleur, est inquiet quant à l'avenir de l'aéroport. Il y a des informations de plus en plus persistantes voulant que l'on fermerait l'aéroport de Mirabel.

Le ministre des Transports peut-il confirmer s'il est question, dans un avenir prévisible, de fermer Mirabel?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on ne va pas fermer l'aéroport de Mirabel.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le ministre peut confirmer les informations voulant qu'Air Transat s'approprierait à répartir l'ensemble de ses vols dans divers aéroports canadiens, puisque 90 p. 100 d'entre eux se font de nuit, accréditant ainsi les rumeurs de fermeture prochaine de l'aéroport de Mirabel?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la responsabilité pour la direction des aéroports relève de la Société des aéroports de Montréal. J'espère que l'honorable député va diriger ses questions à la société aéroportuaire. Cela relève de la politique nationale des aéroports.

* * *

● (1455)

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 1991, Ranjit Gill, qui n'est pas citoyen canadien, a été condamné pour meurtre au Canada. Une ordonnance d'expulsion a été émise immédiatement et les services d'immigration ont assuré la famille de sa victime qu'il serait expulsé du pays sitôt qu'il obtiendrait sa libération conditionnelle. En 1998, les membres de la famille ont appris que son appel de l'ordonnance avait été rejeté. Au début de l'an 2000, des documents ont laissé entendre que tous les recours possibles avaient été épuisés. Il a obtenu sa libération conditionnelle au début de 2001 et il est toujours au Canada.

Je ne vais pas demander au ministre de commenter ce cas. Je veux simplement savoir pourquoi il est si difficile de débarrasser notre pays des criminels violents.

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que je ne parlerai pas de cas personnels, mais les situations de ce genre m'inquiètent beaucoup. C'est pourquoi, par l'entremise du projet de loi C-11 et des règlements afférents, nous aurons de meilleurs outils pour prévenir ce type de situations.

Questions orales

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, non seulement il semble que nous ne puissions pas nous débarrasser de ces criminels, mais il semble que nous les accueillions ici les bras ouverts. Tafari Rennock, un criminel de carrière, a été expulsé des États-Unis il y a environ deux ans. L'été dernier, il a été pris ici alors qu'il était en situation illégale et il a présenté une demande de statut de réfugié pendant qu'il était en détention. Il semble que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ait été tellement impressionnée par ses antécédents, qui comprenaient des agressions sexuelles, des activités de trafic de stupéfiants et des vols qualifiés, qu'elle a accepté sa demande.

Le ministre pourrait-il nous expliquer comment un criminel connu entrant au Canada illégalement à partir d'un tiers pays sûr et placé en détention peut être accepté en tant que demandeur du statut de réfugié?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que l'honorable député ne pense pas que quelqu'un ici est en faveur de jouer avec la sécurité des gens. Je pense que la nouvelle loi est bien faite et que la réglementation est bien faite. Je sais que c'est sans aucune partisanerie qu'il pose cette question. Tout le monde pense de la même façon: il faut avoir une société sûre, et c'est ce que nous allons faire.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, il y a une question qui se pose au Québec et dans mon comté et dont j'aimerais faire part aujourd'hui au ministre des Finances.

Les Québécois et les Québécoises qui investissent dans le REER du Fonds de solidarité de la FTQ obtiennent un retour d'impôt non seulement du gouvernement du Québec, mais aussi du gouvernement du Canada.

Est-ce que le ministre des Finances pourrait dire à cette Chambre à combien correspond ce privilège fiscal pour le REER du Fonds de solidarité?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à la fin de 2001, les sociétés de capital de risque des travailleurs avaient près de 8,4 milliards de dollars d'actif.

Le coût du crédit pour le gouvernement fédéral est estimé à 260 millions de dollars pour l'année 2000 seulement. C'est une proportion d'environ 40 p. 100 qui pourrait être attribuée au Fonds de solidarité du Québec.

Je remercie énormément le député de Portneuf de sa question, parce que cela démontre à quel point le gouvernement canadien est un partenaire dans la création d'emplois au Québec.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, environ 50 000 enfants ont vécu la terrible expérience du divorce de leurs parents l'année dernière. Plus de trois ans se sont écoulés depuis que le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants a présenté son rapport intitulé «Pour l'amour des enfants».

Le rapport mixte a proposé des modifications à la Loi sur le divorce, mais après des années d'enquêtes coûteuses et des centaines

de témoignages et de mémoires, nous n'avons rien d'autre qu'une promesse qui s'estompe peu à peu de la part de l'ancienne ministre de la Justice et des tergiversations permanentes de la part du nouveau ministre de la Justice.

Pourquoi le ministre abandonne-t-il les enfants?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous allons, au mois de mai, émettre de nouvelles lignes directrices sur la garde et le droit de visite. De plus, nous collaborons avec les provinces et les territoires pour réexaminer la possibilité de procéder à une réforme de la loi. Nous agissons toujours dans le meilleur intérêt des enfants.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, on apprenait, hier, que le gouvernement mettra fin aux opérations de la Technobase Rive-Sud de Saint-Hubert dans les prochaines semaines.

Est-ce que le gouvernement entend profiter des semaines qui viennent pour instituer une enquête sur le fonctionnement de la Technobase afin de savoir pourquoi l'argent qui a été investi n'a rapporté aucun fruit et, surtout, comment cet argent a été utilisé?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, deux fonds de sept millions de dollars ont créé entre 500 et 600 emplois.

Si on veut faire une enquête pour exposer les bons résultats, on est ouverts à cela.

* * *

• (1500)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, il y a quelques années, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait assuré à la Chambre qu'on ne prendrait en considération un projet de déménagement du bureau régional des Affaires indiennes établi à Amherst que si les chefs autochtones l'approuvaient. Les chefs ont ensuite voté sur le projet de déménagement du bureau régional, et le vote des chefs a été respecté. Ils ont voté contre, et le bureau n'a pas été déménagé.

Les fonctionnaires reviennent maintenant à la charge. Le ministre a-t-il toujours l'intention de respecter le vote des premières nations et de ne pas déménager le bureau régional de l'Atlantique?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député sait très bien que nous avons confié à un consultant indépendant la tâche d'examiner l'efficacité du bureau régional de l'Atlantique à Amherst. Il ne nous a pas encore présenté son rapport, et aucune décision n'a été prise jusqu'à présent.

*Questions orales***LES MARCHÉS PUBLICS**

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de me joindre au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour annoncer l'octroi d'un marché important à la société xwave Solutions, dans ma circonscription. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre un aperçu du genre de services que fournira cette entreprise?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu en effet l'occasion de me trouver ce matin en compagnie de l'excellent député de Nepean—Carleton pour annoncer dans sa circonscription l'octroi à la société xwave Solutions d'un marché sur appel d'offres d'une valeur de 32 millions de dollars pour la modernisation du système informatique de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Cela s'inscrit dans le cadre de l'initiative «En ligne» du gouvernement. C'est une initiative excellente pour l'industrie et une initiative fantastique pour tous les Canadiens.

* * *

LA JUSTICE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au rythme auquel le gouvernement progresse, les enfants risquent d'atteindre l'âge adulte avant qu'il ne se produise quelque chose en leur faveur. Les Canadiens se félicitent d'apprendre que le ministre est disposé à présenter un projet de loi sur la question. Mais tout le monde craint que le gouvernement fasse encore des siennes, avec sa fichue manie de faire fi des recommandations formulées par ses comités.

Le ministre peut-il s'engager à présenter un projet de loi reprenant l'intégralité des recommandations émanant du rapport intitulé «Pour l'amour des enfants»?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous déposerons en mai prochain les lignes directrices concernant le soutien des enfants.

Pour ce qui concerne les réformes réclamées, il est bien entendu que nous devons envisager l'adoption d'une loi à cet effet, mais nous devons également penser aux services. Nous avons entrepris de consulter les provinces et les territoires et nous ferons connaître notre décision dans les meilleurs délais.

* * *

[Français]

LE MOYEN-ORIENT

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le prince Abdallah d'Arabie Saoudite a fait connaître récemment un plan de paix qui pourrait enfin permettre de trouver une solution durable au conflit qui enflamme le Moyen-Orient depuis des décennies.

Les principaux leaders politiques du Moyen-Orient, de l'Europe et même des États-Unis ont salué cette initiative. Tout reste encore à faire cependant.

Comment le Canada, à son tour, compte-t-il réagir à cette initiative et apporter son appui pour trouver enfin une solution?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, parce

qu'elle nous donne la chance d'illustrer la conduite du Canada, qui a toujours été de chercher la paix au Moyen-Orient.

Nous acceptons les propos de l'Arabie Saoudite. Nous examinons cette proposition. Nous allons l'examiner en fonction de notre rôle de président du G-8, cette année, et je peux assurer la députée que le Canada fera de son mieux pour apporter la paix dans cette région si troublée du monde.

* * *

[Traduction]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Affaires étrangères.

Au début du mois courant, 12 ONG respectables, oeuvrant en Colombie-Britannique, ont déposé une plainte officielle auprès du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies du fait des coupes sombres opérées par la province dans les prestations de bien-être social et de la réduction de 40 p. 100 des contributions à l'aide juridique.

Le Canada ayant signé en 1976 le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le gouvernement mènera-t-il une enquête approfondie sur cette plainte et veillera-t-il à ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique honore les engagements que nous avons pris dans ce pacte?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le gouvernement traite avec le plus grand sérieux ses engagements internationaux.

Nous ne manquerons pas d'examiner les faits allégués; que la Chambre soit par ailleurs assurée que, de concert avec les provinces, le gouvernement veillera à ce que soient honorés les engagements que nous prenons dans les conventions internationales que nous signons.

* * *

● (1505)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Percy Mockler, ministre des Transports de la province du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de huit des lauréats qui ont récemment accédé au Temple de la renommée médicale canadienne.

[Français]

Je vais nommer chacun des lauréats et vous demanderais de retenir vos applaudissements jusqu'à la fin: Dr Henry Barnett, Dr Charles Beer, Dr John Bradley, Dr Brenda Milner, Dr David Sackett, Dr Robert Salter, Dr Charles Scriver et Dr Lou Siminovitch.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le Président: Les députés sont invités à rencontrer les lauréats lors d'une réception qui aura lieu à la pièce 216-N à 15 h 15.

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain, lors de la prise en considération des travaux des subsides.

[Traduction]

Que, en réponse au souhait des Canadiens et des Canadiennes de sauvegarder la souveraineté de notre pays et de consolider notre contribution distincte au monde, la Chambre demande au gouvernement de tenir compte, dans sa politique budgétaire, du plan en 12 points du Nouveau Parti démocratique pour sauver le Canada.

Cette motion, inscrite au nom de la députée de Halifax, pourra faire l'objet d'un vote. Des exemplaires de la motion sont à la disposition des députés au Bureau.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 2001 afférent à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport du vérificateur général rédigé à la suite de la vérification spéciale portant sur la Commission canadienne du blé.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant l'atelier sur la responsabilité ayant eu lieu à Nairobi, au Kenya, du 9 au 13 décembre 2001.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité permanent des finances. Conformément à son ordre de renvoi du lundi 18

Affaires courantes

février, le comité a étudié le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 10 décembre 2001, et en fait rapport avec des propositions d'amendement.

* * *

• (1510)

LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-434, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

—Monsieur le Président, je remercie mon collègue de New Westminster—Coquitlam—Burnaby d'avoir appuyé le projet de loi.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de présenter ce projet de loi aujourd'hui. Celui-ci modifierait la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et autoriserait un agent d'immigration à exiger de l'étranger, qui demande un visa de visiteur, le dépôt d'une garantie à titre de condition préalable à la délivrance du visa. Il prévoirait également le renvoi immédiat de l'étranger qui ne se conforme pas aux conditions du visa ou à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Ce projet de loi est le fruit de travaux menés avec certains de mes électeurs ayant à l'étranger des membres de leur famille auxquels on a maintes fois refusé un visa de visiteur pour divers motifs. Il va de soi que mon projet de loi n'éliminerait pas la possibilité que des étrangers demeurent au Canada au-delà de la période prévue, mais il offrirait des moyens légaux de voir à ce qu'ils soient renvoyés rapidement.

Je suis convaincu que l'expérience que j'ai vécue avec mes électeurs n'est pas propre à ma circonscription. À mon avis, on compte à la Chambre de nombreux députés ayant fréquemment pris connaissance d'histoires touchantes concernant la façon dont des parents désireux de se rendre au Canada pour une occasion spéciale se sont vu refuser un visa.

Mon projet de loi permettrait à de nombreuses familles au pays de tenir des réunions familiales auxquelles pourraient participer des êtres chers venant de l'étranger. J'ai hâte de discuter de ce projet de loi plus à fond à la Chambre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) demande à présenter le projet de loi C-435, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (personnel des parlementaires).

—Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter un projet de loi, appuyé par le député de Churchill, visant à modifier la Loi sur les relations de travail au Parlement. La plupart des Canadiens ignorent probablement que les employés du Parlement ne bénéficient pas pleinement du droit à la négociation collective ou à la protection des droits de la personne.

Affaires courantes

Par contre, les employés de la Cour fédérale du Canada et du Tribunal canadien des droits de la personne jouissent de ces droits. Il est temps, voire plus que temps, que les membres du personnel des députés et des sénateurs bénéficient, au même titre que les autres, de la protection d'emploi et des droits de la personne. Le projet de loi vise à corriger cette injustice anachronique, inacceptable et embarrassante.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il se pourrait que le projet de loi qui vient d'être présenté soit irrecevable en raison d'une violation possible de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le Président: Je suis certain que, si le projet de loi soulève un tel problème, le député d'Elk Island préparera un recours au Règlement et le présentera en temps opportun. La deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la Chambre, d'ici cinq ans. Après tout, il faut d'abord que le projet de loi soit tiré au sort. Le député a beaucoup de temps devant lui pour élaborer un argument comme celui qu'il invoque et que la présidence sera évidemment toujours prête à entendre.

* * *

LA MOTION DE L'OPPOSITION

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre concernant la motion qui suit. Je propose:

Qu'à la conclusion du débat sur la motion d'opposition du NPD, le jeudi 28 février 2002, toute question nécessaire pour disposer de cette motion soit réputée mise aux voix, que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé au mardi 12 mars 2002, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

[Français]

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS**L'ANTARCTIQUE**

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par des Canadiens qui s'inquiètent au sujet de l'Antarctique. Ces citoyens habitent dans différents endroits, comme Mile House, en Colombie-Britannique, et Peterborough, Bailieborough, Campbellford, Norwood, Omemee, Lakefield, Keene, Buckhorn, Grafton et Brighton, en Ontario.

Les pétitionnaires font remarquer que l'Antarctique est un milieu vierge et précieux sur le plan scientifique, mais que le Canada, bien qu'il soit une nation polaire, est plus lent que d'autres nations à prendre des initiatives environnementales en ce qui concerne cette région.

Ils soulignent que le protocole environnemental du Traité sur l'Antarctique comprend des lignes directrices pratiques relativement aux questions environnementales touchant l'Antarctique. Ils prient le Parlement de leur pays, un pays signataire du protocole environnemental, d'incorporer toutes les lignes directrices de ce protocole au droit canadien.

• (1515)

[Français]

LE MANOIR PAPINEAU

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition au nom de quelques centaines de citoyennes et citoyens de Montebello et de la MRC de Papineau concernant le site historique Louis-Joseph Papineau, dont les travaux de réfection ont débuté en 1995 et ne sont toujours pas complétés à cause d'un problème d'enclavement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de débloquer les fonds nécessaires afin de compléter les travaux commencés et d'acquérir les espaces nécessaires pour l'aménagement d'un stationnement et d'une voie d'accès directe au site historique du manoir Papineau.

[Traduction]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des preuves abondantes montrent que beaucoup d'ainés ne sont pas en mesure de payer les coûts de la vie, du logement, du chauffage et de la nourriture avec la pension de vieillesse et le Supplément de revenu garanti que leur offre actuellement le gouvernement du Canada.

Je suis heureux de présenter une pétition signée par des centaines d'électeurs de ma circonscription, qui demandent au Parlement de revoir le programme de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti en réduisant les cotisations de base d'au moins 25 p. 100.

LE PROJET DE LOI C-331

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions au nom des bons citoyens de Dauphin—Swan River.

La première pétition, qu'ont signée des gens d'un peu partout au Canada, demande que le Parlement promulgue mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-331, qui vise à reconnaître l'injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne et autres Européens par suite de leur internement pendant la Première Guerre mondiale, à marquer publiquement le souvenir de cet événement et à prévoir une indemnisation devant servir à l'éducation du public et à la promotion de la tolérance.

LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande que le gouvernement du Canada édicte immédiatement une mesure législative interdisant la vente ou l'échange de tissu embryonnaire ou foetal humain aux fins de la reproduction humaine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n^{os} 103 et 106.

[Texte]

Question n° 103—**M. Greg Thompson:**

Au sujet des références religieuses dans le cadre d'activités organisées par le gouvernement: a) le gouvernement a-t-il émis des directives ou des lignes directrices relativement à l'utilisation de prières dans ce cadre d'activités; b) le ministère de la Défense nationale a-t-il donné pour instruction aux aumôniers des Forces canadiennes de ne pas employer les termes «Dieu», «Jésus», «chrétien» ou des termes et expressions semblables pour faire référence au divin; c) dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Le secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de la Défense m'informent comme suit:

1) Le gouvernement n'a pas émis de directives ou de politiques concernant l'utilisation de prières lors d'événements organisés par le gouvernement.

Toutefois, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, les personnes ont le droit à la liberté de religion.

2) Ni le ministère de la Défense nationale ni les Forces canadiennes n'ont ordonné aux aumôniers militaires d'éviter les termes «Dieu», «Jésus», «chrétien» ou toute autre expression désignant la divinité. La politique de la Branche des services de l'aumônerie des Forces canadiennes régissant les cérémonies de prières a été approuvée par le Comité interconfessionnel pour l'aumônerie militaire canadienne. Elle suit en outre les «Directives proposées pour des cérémonies religieuses incluant plus d'une tradition religieuse», élaborées par le Conseil canadien des Églises. La politique est la suivante:

«Dans le contexte de la prière volontaire, prononcée soit dans une chapelle, en campagne ou à bord d'un navire, les aumôniers sont libres de diriger le culte chrétien conformément à la tradition de leur confession religieuse et à la pratique établie des chapelles catholique et protestante des Forces canadiennes. De même, dans le cadre d'un culte œcuménique ou interconfessionnel auquel participent un certain nombre de chefs religieux, les aumôniers peuvent agir en conformité avec la tradition de leur confession religieuse.

Dans le contexte d'une cérémonie publique où l'aumônier est l'unique représentant de toutes les confessions et où la présence de divers groupes confessionnels et de diverses croyances est probable, les prières doivent normalement être formulées de manière à inclure et à respecter le vaste éventail de groupes confessionnels et de croyants qui se trouvent sur les lieux. On encourage alors le célébrant à porter une attention particulière aux formules sacrées qu'il emploie, de manière à favoriser l'inclusion des fidèles présents.»

La politique incite les aumôniers des Forces canadiennes à ne marginaliser personne dans les cérémonies auxquelles assistent des participants qui proviennent de différentes traditions religieuses. Elle ne les empêche pas pour autant d'utiliser certaines expressions de prière.

3) Sans objet.

Question n° 106—**M. Werner Schmidt:**

Quel est le montant total des sommes dépensées pour l'achat de vin par chaque ambassade et consulat du Canada en 1997, en 1998, en 1999 et en 2000 et, pour chacune de ces années, quelles sommes ont été dépensées pour l'achat: a) de vin canadien et b) de vin étranger?

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): L'actuel système informatique de gestion financière du ministère n'est malheureusement pas programmé pour comptabiliser les dépenses consacrées à l'achat de vin.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: On a répondu aux questions mentionnées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de documents n° P-35, au nom de l'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore?

Motion n° P-35

Qu'un Ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents, y compris les rapports, les comptes rendus de réunions, les notes de service, les courriels et les lettres, rédigés depuis 1997 au sujet de la mine Tulsequah Chief, et conservés au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, la quantité de documents à traiter et à traduire étant très importante, cela engendrerait des coûts trop élevés et prendrait trop de temps. Je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

Le Président: Dans les circonstances, la motion est transférée pour débat.

(La motion est renvoyée pour débat ultérieur.)

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1520)

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.) propose: Que le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour commenter le projet de loi C-50, qui permettra au Canada de profiter de tous les avantages offerts par l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce. Avant de passer au projet de loi lui-même, j'aimerais parler des événements extraordinaires qui ont eu lieu à Doha, au Qatar.

[Français]

Comme vous le savez, le 14 novembre dernier, le Canada et les 141 autres membres de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, ont convenu de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales internationales.

Initiatives ministérielles

Je dois dire, avec beaucoup de fierté, que le Canada a honnêtement rencontré tous ses objectifs à Doha. Nous avons atteint nos objectifs. Le programme des négociations qui se dérouleront au cours des trois prochaines années sera avantageux pour les Canadiens et notre économie. Je suis particulièrement heureux des progrès substantiels qui ont été accomplis au chapitre du développement, un des principaux objectifs du Canada.

En fait, nous avons tellement bien réussi à faire valoir ce point, que le nouveau cycle a été appelé le «Programme de développement de Doha». Cette démonstration d'unité illustre le désir de tous les membres de prendre en considération les intérêts des pays en développement et d'agir en conséquence.

Toutefois, même si Doha a été une grande réussite, nous devons bien reconnaître qu'il ne s'agissait que du lancement de la négociation. Le vrai travail commence; il aura lieu au cours des trois prochaines années. Je tiens à vous assurer que, à mesure que nous progresserons avec les négociations, le Canada restera transparent et ouvert, tant au pays qu'auprès de ses partenaires de l'Organisation mondiale du commerce.

Il va sans dire que l'accession de la Chine à l'OMC revêt une importance à plusieurs niveaux. L'OMC vient d'ajouter au nombre de ses membres la septième économie au monde, dont le PIB s'est chiffré à 1,5 billion de dollars en 2000. Le neuvième exportateur mondial, représentant 3,5 p. 100 du total des exportations mondiales de marchandises en 1999, a maintenant adhéré au système commercial international. Un pays de 1,3 milliard de personnes—un cinquième de la population de la Terre—est donc maintenant devenu membre du système commercial mondial fondé sur des règles.

L'OMC est une institution mondiale importante. Elle aide à établir des règles pour les échanges commerciaux internationaux et à régler les différends qui surviennent entre les pays qui commercent entre eux. Cependant, sans la Chine, économie importante et dynamique, l'OMC était incomplète. Grâce à l'accession de la Chine à l'OMC, le système commercial est désormais plus sensé. En bout de ligne, bon nombre de personnes pourraient encore demander: qu'est-ce que cela signifie pour nous, Canadiens?

[Traduction]

D'une façon générale, l'adhésion de la Chine à l'OMC confirme la place importante du Canada dans les échanges tant bilatéraux que multilatéraux. La Chine a officiellement accepté les droits et les obligations négociés à l'échelle internationale dans le cadre de l'OMC concernant l'administration du commerce international, y compris les principes fondamentaux du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée, le règlement des différends commerciaux et la poursuite de la libéralisation du commerce international.

Pour ce qui est de l'accès au marché des biens et des services, les conséquences sont importantes, surtout dans le secteur des services. En ce qui concerne les biens, l'adhésion de la Chine se traduit par des baisses immédiates et permanentes des droits de douane sur les produits industriels et agricoles. Dès l'adhésion de la Chine à l'OMC, les droits de douane sur les produits industriels baisseront progressivement de manière à ce que, en 2010, ils représentent environ la moitié de ce qu'ils étaient en 1999. C'est très important pour nos producteurs. De même, la moyenne arithmétique des droits sur les produits agricoles et agroalimentaires importés par la Chine diminuera sensiblement d'ici 2005. En fait, les droits de douane sur les produits dans plusieurs autres secteurs seront complètement éliminés.

En Chine, le secteur tertiaire a toujours été lourdement réglementé et protégé et n'a donc connu qu'une participation étrangère minimale. L'adhésion de la Chine à l'OMC annonce par conséquent des changements spectaculaires dans ce secteur. Tous les principaux éléments du secteur tertiaire seront ouverts aux investissements étrangers et, dans de nombreux cas, la participation étrangère majoritaire sera autorisée dans deux ou trois ans et, dans certains domaines, les filiales étrangères à 100 p. 100 seront autorisées dans deux à cinq ans.

Les nouvelles conditions d'accès au marché chinois, la modification de la réglementation et le renforcement des droits de propriété intellectuelle assureront aux intérêts commerciaux canadiens une transparence et une égalité accrues dans tous les secteurs, y compris ceux des assurances, des télécommunications et des banques.

Outre la réduction des droits de douane sur les produits agricoles et agroalimentaires que j'ai mentionnée plus tôt, des modifications importantes seront apportées au système chinois actuel de contingentement. Afin de se conformer aux exigences de l'OMC, la Chine va devoir remplacer son système actuel de contingentement des importations par un système de contingents tarifaires. Les contingents tarifaires ont pour objet d'assurer que les exportateurs étrangers ont accès à une part minimum et prévisible du marché de l'importateur. En vertu de ce système, jusqu'à un volume spécifié, les importations en provenance d'un pays exportateur sont assujetties à un taux tarifaire relativement faible. Ensuite, un taux plus élevé s'applique.

La Chine éliminera les quotas qui touchent actuellement l'orge, le soja, le colza ou canola, l'huile d'arachide, l'huile de tournesol, l'huile de maïs et l'huile de coton pour les soumettre exclusivement à des tarifs. Les quotas maintenus seront remplacés par des contingents tarifaires sur les produits agricoles tels que le blé, le maïs, le riz, l'huile de soja, l'huile de palme, l'huile de colza ou canola, le sucre de même que la laine et le coton.

Un autre changement entre en vigueur aujourd'hui, à savoir que les entreprises commerciales d'État qui ont un monopole d'importateur sur un certain nombre de produits, en Chine, verront leurs privilèges réduits ou supprimés. La Chine s'est engagée à laisser le jeu des forces du marché déterminer, pour tous les secteurs d'activités, les prix des produits et services échangés et à supprimer les pratiques de prix à plusieurs niveaux pour ces produits et services.

Enfin, permettez-moi d'aborder les répercussions que cela aura sur les distributeurs de gros du Canada. D'ici un an, les fournisseurs de services étrangers pourront créer des co-entreprises pour la distribution de gros de tous les produits fabriqués dans le pays et importés, à quelques exceptions près. La participation majoritaire étrangère dans des entreprises sera autorisée dans deux ans et la propriété étrangère d'entreprises une année plus tard. Les entreprises à capitaux étrangers peuvent distribuer les produits qu'elles ont fabriqués en Chine.

Initiatives ministérielles

• (1525)

Les négociations entourant l'accession à l'OMC ne touchent habituellement que le pays adhérent, l'obligeant à faire des concessions et à modifier ses lois et règlements nationaux. L'accession d'un nouveau membre ne nécessite habituellement pas de modifications aux lois canadiennes. Toutefois, dans le cadre de ces négociations, le Canada et d'autres pays ont cherché à obtenir le droit, qu'ils ont par ailleurs obtenu, d'invoquer les sauvegardes particulières de la Chine et d'appliquer des règles économiques extérieures au marché dans les enquêtes antidumping visant des produits chinois. Les sauvegardes de la Chine diffèrent des mesures d'exception convenues dans le cadre d'autres ententes commerciales en cela qu'elles ne s'appliqueront qu'aux importations en provenance de la Chine, qu'elles auront un seuil de préjudice plus bas et qu'elles seront temporaires.

L'inscription de ces dispositions dans les lois canadiennes nécessite des modifications législatives. Des modifications sont aussi rendues nécessaires pour que, pendant la transition de la Chine vers l'économie de marché, le Canada puisse continuer d'appliquer à l'égard de la Chine, dans les enquêtes antidumping, des règles de comparabilité des prix adaptées. Ces modifications inscriront les droits obtenus par le Canada lors des pourparlers sur l'accession de la Chine. L'industrie et toutes les provinces canadiennes les appuient sans réserve. Tous les pays membres de l'OMC ont le droit d'appliquer de telles mesures.

[Français]

Il ne faut d'ailleurs pas se leurrer et penser que l'accession de la Chine fera disparaître toutes les difficultés que connaissent les exportateurs canadiens. L'adhésion à l'OMC exigera des changements radicaux dans la structure de l'économie chinoise et dans les relations entre le gouvernement et l'industrie en Chine.

La matérialisation des engagements pris dans le cadre de l'OMC ne se fera pas du jour au lendemain. Le processus sera lent, irrégulier et nécessitera la vigilance des membres de l'OMC. Les réductions tarifaires se poursuivront comme convenu; par contre des changements plus fondamentaux, entre autres, dans les structures organisationnelles, les procédures bureaucratiques, les cadres législatifs et réglementaires, et la culture politique elle-même demanderont bien sûr un certain temps.

Les obligations auxquelles la Chine est liée en vertu des règles de l'OMC et les droits qui en découlent renforceront et feront avancer les réformes économiques. Les industries d'exportation chinoises s'assureront un accès certain et prévisible aux marchés étrangers, ce qui créera des emplois et stimulera la croissance économique.

La libéralisation des règles de l'investissement, un cadre réglementaire plus transparent et un meilleur accès aux marchés d'exportation attireront les investisseurs étrangers ainsi que la technologie et l'emploi qu'ils procurent. À long terme, l'intensification de la concurrence en Chine augmentera la compétitivité économique et la productivité de ce pays.

Bien sûr, tout cela reste à voir, mais des signes précurseurs sont très encourageants. Or, nous continuerons d'être vigilants et de veiller à ce que les exportateurs canadiens obtiennent les avantages qui ont été convenus conformément aux conditions d'adhésion. Le Canada fera appel à toutes les instances disponibles pour faire valoir ses droits en vertu des Accords de l'OMC et pour s'assurer que la Chine s'acquitte de ses obligations dans le cadre de l'OMC.

Tous les membres de l'OMC partagent cette même volonté ferme de veiller à ce que la Chine respecte les obligations qu'elle a prises. Accorder à la Chine un traitement particulier ou des allocations

spéciales en raison de sa situation saperait les principes fondamentaux de l'organisation, à savoir la réciprocité, la transparence, la prévisibilité et l'applicabilité. En ce faisant, nous affaiblirions l'institution que nous nous employons à édifier depuis les 15 dernières années, depuis le début des négociations du Cycle de l'Uruguay.

Jusqu'à présent, les progrès de la Chine ont été prometteurs. Il reste encore beaucoup à faire mais tout va bien pour le moment. Les tarifs douaniers de 2002 de la Chine ont diminué comme prévu. Plusieurs lois et règlements ont été modifiés pour se conformer aux obligations en vertu de l'OMC, notamment les règles importantes qui concernent les fournisseurs étrangers de services, tels que l'assurance, les services bancaires, les télécommunications, et qui intéressent particulièrement les exportateurs canadiens. Les réalisations sont notables; elle sent, en effet, une preuve de l'engagement de la Chine à l'égard de l'OMC et de ses obligations internationales.

Néanmoins, il y a un certain nombre de domaines où la Chine accuse des faiblesses. Les exportations de produits agricoles sont toujours aux prises avec des barrières commerciales qui vont d'ailleurs à l'encontre des obligations auxquelles la Chine a adhéré depuis son accession, le 11 décembre 2001—les contingents relatifs à l'importation des produits agricoles ne sont toujours pas disponibles alors que les nouveaux règlements en matière de salubrité alimentaire sont imprécis, nébuleux, et semblent exercer des contraintes considérables sur les exportateurs étrangers. Nous continuons à nous pencher sur ces préoccupations avec nos homologues chinois et à chercher une solution dès que possible.

Comme je l'ai déjà mentionné lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, en novembre dernier, un nouveau cycle de négociations a été amorcée et nous l'avons intitulé le Programme de développement de Doha. C'est une réalisation de taille qui permettra au Canada de poursuivre ses intérêts en matière d'accès aux marchés.

La Chine a fermement déclaré qu'elle appuie cette nouvelle ronde de négociations. À l'instar des autres membres de l'OMC, nous nous attendons à ce que la plate-forme de négociations de la Chine reflète ses intérêts; certains seront certes semblables à ceux du Canada et d'autres seront, par contre, différents. Toutefois, nous sommes convaincus que la pleine participation d'une économie aussi importante et en plein essor comme celle de la Chine ne fera que renforcer le système commercial multilatéral.

• (1530)

Les preuves irréfutables montrent que le cadre institutionnel et les principes énoncés dans l'Accord de l'OMC constituent et contribuent à une croissance économique durable. La mise en application entraînera sans aucun doute des avantages à long terme pour la Chine et, en fin de compte, les intérêts économiques et commerciaux du Canada en Chine dépendront de la taille et de la vigueur de l'économie chinoise.

La Chine était jadis l'économie la plus importante à l'échelle mondiale grâce à sa vaste population. Ses taux de croissance actuels suggèrent qu'elle pourrait atteindre à nouveau ce statut avant le milieu du siècle.

Je suis convaincu que nos exportateurs canadiens réussiront là, comme ils ont réussi partout dans le monde, faisant de notre pays un très grand champion du système du commerce mondial.

Initiatives ministérielles

●(1535)

[Traduction]

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-50, c'est notre collègue d'Île de Vancouver-Nord qui devrait prendre la parole puisque cela touche le commerce, mais, ironiquement, notre très compétent collègue ne peut être parmi nous aujourd'hui à cause des problèmes au sein de l'OMC. J'y reviendrai.

Pour compléter ce que le ministre a déclaré, chaque fois qu'une entreprise conclut un accord commercial, il est alors question de deux choses importantes, le commerce d'une part et la confiance de l'autre. Les deux choses vont ensemble.

La conclusion d'un accord commercial avec un pays aussi important que la Chine signifie beaucoup pour les deux pays. Il semble très approprié à ce stade-ci de se rappeler que le Canada a des échanges de l'ordre de 11 milliards de dollars chaque année avec la Chine. C'est environ 4 milliards de dollars de plus que le budget total de la province dans laquelle je vis. Cela donne une certaine idée de ce qui va se produire à la suite de la mise en oeuvre du projet de loi.

Je suis d'accord avec le ministre. Dans les années à venir, les échanges commerciaux avec la Chine vont augmenter. Cependant, avant de conclure davantage d'accords commerciaux, nous avons maintenant de graves difficultés au Canada avec les obligations, non pas les obligations canadiennes, mais celles de nos partenaires au sein de l'OMC et d'autres partenaires au sein de l'ALENA.

Examinons l'objet du projet de loi. Il va modifier la législation canadienne afin de permettre au Canada de mettre pleinement en oeuvre des mesures de sauvegarde et des droits antidumping sur lesquels on s'était entendu lorsque la Chine est entrée à l'OMC. Les sauvegardes permettront au Canada de prendre des mesures temporaires afin de protéger les industries canadiennes.

L'agriculture est une des plus importantes industries du Canada. C'est certes la plus importante dans ma région. Elle n'est plus protégée. Elle l'était au départ lorsque nous sommes entrés à l'OMC, il y a 15 ans. On nous avait garanti qu'elle serait protégée.

L'autre objectif du projet de loi est de faire en sorte que, advenant qu'une augmentation très marquée des importations provenant de la Chine nuise à l'industrie, il y ait un accord entre les deux pays.

Le commerce doit s'appuyer sur la confiance. Si nous commerçons avec une nation, nous devons lui faire confiance. Plus nous commerçons avec une nation, plus nous avons des choses en commun à bien des égards.

Certains diront qu'il s'agit simplement là d'un projet de loi d'ordre administratif. Le Parlement n'a pas toujours été consulté de façon suffisamment approfondie sur la stratégie à adopter à la table des négociations dans des forums comme l'Organisation mondiale du commerce, mais j'ai l'impression que ce n'est pas le cas ici.

Le Parlement devrait participer à la ratification des accords, étant donné que cela signifie de nouvelles relations économiques pour le Canada. Espérons que nous établirons de nouvelles relations avec d'autres pays.

●(1540)

Il y a une quinzaine d'années, on a dit dans l'ouest du Canada que si nous éliminions le tarif du Nid-de-Corbeau, les autres membres de l'Organisation mondiale du commerce élimineraient alors leurs subventions. Soyons clairs. On a dit aux Canadiens de l'Ouest que s'ils renonçaient au tarif du Nid-de-Corbeau pour le transport du grain, qui leur était garantie par loi, les autres pays membres de

l'Organisation mondiale du commerce, les pays parties à l'ALENA et à tous les autres accords élimineraient leurs subventions.

Que s'est-il passé? L'industrie dans l'ouest du Canada a renoncé à ce tarif. Certes, elle a reçu un paiement en contrepartie. Ce paiement équivalait à une année de transport gratuit. Depuis, plus d'un tiers du prix que l'agriculteur recevait pour chaque boisseau de grain produit dans les Prairies représente les frais de transport. Comme si ce n'était pas assez, les États-Unis et le marché commun européen ont tellement abusé de l'OMC que des centaines d'agriculteurs de l'Ouest font actuellement faillite.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, mon collègue de Vancouver-Nord a dû s'absenter aujourd'hui à cause du différend sur le bois d'oeuvre. Des milliers de Canadiens sont sans travail. Des négociations sont en cours depuis probablement cinq ans mais seulement depuis six mois de façon intensive. Que s'est-il passé? Notre produit national brut a chuté. Résultat, beaucoup de Canadiens souffrent, notamment en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba.

Deux mots sont importants : la confiance et le commerce. J'espère que le gouvernement reconnaît qu'il doit être vigilant et protéger les Canadiens. Même si nous avons signé des traités, il semble, en tous cas dans ma région, qu'il n'y ait aucune protection.

Ce projet de loi contient trois dispositions qui seraient des sauvegardes contre les menaces posées par les importations en provenance de Chine. Il y a d'abord les sauvegardes spécifiques par produit qui pourraient s'appliquer à toutes les marchandises en provenance de Chine qui font ou menacent de faire du tort à l'industrie canadienne. Ce sont là de très bonnes dispositions qui représentent une bonne partie du projet de loi.

Le projet de loi prévoit ensuite une sauvegarde afin d'empêcher qu'un marché ne vienne désorganiser le marché au Canada. C'est une très bonne disposition.

Enfin, le projet de loi prévoit des sauvegardes afin de protéger l'industrie canadienne des textiles et du vêtement.

Toutes ces sauvegardes sont incluses dans le projet de loi.

Le ministre du Commerce international a énuméré quelques productions agricoles, mais il en a omis une qui me touche de près. Il a oublié la production de légumineuses, qui a pris beaucoup d'importance dans l'ouest du Canada. Le long de la Soo Line, l'une des lignes ferroviaires les plus actives du Canada, tout juste au nord d'Estevan, les agriculteurs ont construit un énorme entrepôt où sont emmagasinés des lentilles, des pois et d'autres légumineuses.

Ces agriculteurs se réjouissaient de la présentation du projet de loi C-50, car il leur donnera une plus grande liberté de commerce avec la Chine, l'un de leurs plus importants clients. Les producteurs de canola étaient également enthousiastes à l'idée que ce marché s'ouvre à leur produit.

●(1545)

Aux États-Unis, un projet de loi sur l'agriculture est à l'étude au Congrès. Si je le comprends bien, les producteurs de légumineuses de l'ouest du Canada vont avoir les mêmes difficultés que les producteurs de blé et d'orge.

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas certain que les producteurs de ma région se préoccupent tellement du projet de loi C-50. De ce côté-ci de la Chambre, mon parti estime que le projet de loi est bon parce qu'il prévoit des sauvegardes prudentes. Au Canada, le problème se pose plutôt de l'autre côté de la Chambre.

Je ne dis pas que le Canada peut verser des subventions aussi généreuses que celles de la Grande-Bretagne ou de Washington. Mais qu'a fait le gouvernement, ces cinq dernières années pour honorer ses accords et régler les problèmes à l'Organisation mondiale du commerce et à l'ALENA afin de protéger les industries canadiennes? Voilà la question. La réponse? Il n'a rien fait du tout.

Mon parti appuie le projet de loi, qu'il juge acceptable. Il nous faudrait d'autres projets comme celui-ci, et il faudrait en étendre l'application à d'autres pays. Mais tout se résume toujours à deux mots: confiance et commerce. Les producteurs de bois d'oeuvre et les autres producteurs de l'ouest du Canada ne font plus confiance au gouvernement pour aller les défendre et protéger leurs moyens de subsistance.

Voici ce qu'on retrouve dans l'énoncé de politique de l'Alliance canadienne:

Nous sommes en faveur d'une politique étrangère qui protège la souveraineté et l'indépendance du Canada, défend nos intérêts nationaux (politiques, économiques et stratégiques), contribue à la sécurité collective et à la défense, protège les principes démocratiques et les droits de la personne...

Compte tenu de l'histoire de la Chine, particulièrement au cours des 50 dernières années, espérons dans l'intérêt de millions de personnes que cette politique commerciale permettra d'accroître les droits de la personne dans ce grand pays.

L'énoncé de politique prévoit également ce qui suit:

Nous allons accorder une attention particulière au maintien de bonnes relations bilatérales avec nos principaux partenaires commerciaux.

J'ai indiqué au début de mon intervention que le projet de loi permettrait des échanges d'environ 11 milliards de dollars par année et il faut se rappeler qu'il y a chaque jour des marchandises d'une valeur d'environ 2 milliards qui traversent la frontière entre le Canada et les États-Unis. Nous nous trouvons étouffés au Canada aujourd'hui parce que nos voisins du Sud ont choisi la confrontation au lieu de la collaboration dans les ententes commerciales.

Comme le ministre l'a souligné, la Chine avait autrefois l'une des plus importantes et des plus florissantes économies au monde. Cela pourrait de nouveau être le cas d'ici quelques années. De notre côté de la Chambre, nous unissons notre voix à celle du gouvernement pour souhaiter la bienvenue à la Chine dans l'OMC.

Il est important de souligner que notre entente commerciale avec la Chine ne ferait aucunement obstacle aux échanges que nous avons actuellement avec Taiwan. C'est tant mieux. Bien que Taiwan ne puisse pas officiellement devenir membre de l'OMC, il coexiste dans ce cadre. Les échanges entre Taiwan et la Chine continentale augmentent chaque année.

● (1550)

Les députés de l'Alliance sont heureux d'appuyer ce projet de loi. Toutefois, je suis très préoccupé, comme tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre d'ailleurs, du fait que le gouvernement n'a pas accordé beaucoup d'attention à la question du bois d'oeuvre au cours des cinq dernières années ni au dossier de l'agriculture dans l'Ouest depuis quinze ans. Ces deux industries ont été gravement touchées par le gouvernement. J'espère que le gouvernement jugera bon de prendre des mesures pour rétablir les ententes conclues originellement avec l'OMC.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-50, qui est à l'étape de la deuxième lecture.

En novembre dernier, j'ai assisté, en compagnie entre autres du ministre du Commerce international et de mon collègue de Burnaby—Douglas, à la Conférence ministérielle de Doha, au Qatar. Cette conférence visait à commencer une nouvelle ronde de négociations de l'OMC, ce qu'elle a d'ailleurs réussi à faire.

Par la même occasion, j'ai aussi assisté à la naissance d'un nouvel ordre économique mondial par l'accession de la Chine de même que de Taiwan à l'Organisation mondiale du commerce.

Le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, a été présenté le 5 février dernier à la Chambre.

Disons dès le départ que mon parti, le Bloc québécois, est favorable au principe du projet de loi, puisque celui-ci rejoint notre position déjà annoncée et militant en faveur de l'accession de la Chine à l'OMC.

Nous considérons que cette nouvelle ère commerciale favorisera le développement de la Chine par rapport à la communauté internationale.

Nous sommes aussi d'avis que l'ouverture du marché mondial à ce partenaire hors du commun permettra d'accélérer les réformes dont la Chine est actuellement l'objet et que, à ce titre, la délicate question des droits de la personne pourra être mieux entendue et défendue.

Les futurs partenaires de la Chine, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, attendent d'ailleurs beaucoup des autorités chinoises en cette matière. Nous avons ici une responsabilité morale de maintenir la pression pour que le peuple chinois puisse s'épanouir dans la liberté.

L'accession de la Chine à l'OMC nous amène cependant à dresser une fois de plus un parallèle intéressant entre la mondialisation des marchés et la question tout aussi fondamentale, tout aussi essentielle et tout aussi vitale du développement international.

À ce titre, je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour réitérer la position du Bloc québécois quant à l'accroissement des dépenses jusqu'à 0,7 p. 100 du PIB pour l'aide internationale et la création d'un Fonds social des Amériques.

Lorsqu'on parle de l'accession d'un pays aussi important à l'OMC, il est important de donner quelques chiffres pour bien connaître la Chine. Ce pays est actuellement le quatrième partenaire commercial en importance du Canada. Les échanges bilatéraux entre la Chine et le Canada étaient, en 2000, de l'ordre de 15 milliards de dollars. La Chine est la septième économie mondiale et le neuvième exportateur mondial. On y retrouve—c'est évidemment un fait essentiel—le cinquième de la population mondiale. La Chine était la plus grande puissance économique mondiale à ne pas être visée par les droits et obligations de l'OMC relativement à l'administration du commerce international, au règlement des différends commerciaux et à la poursuite de la libéralisation du commerce.

On peut voir l'importance qu'a et surtout l'importance qu'aura la Chine en matière de commerce international dans les années à venir.

Initiatives ministérielles

Il y a plus de 15 ans, soit depuis 1986, que la Chine a émis le souhait de joindre les rangs des pays liés par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, que l'on désignait à l'époque sous le nom de GATT. Les négociations à cet égard ont commencé pour de bon en 1994.

Les négociations bilatérales avec les membres intéressés de l'OMC ont porté sur des obstacles précis à l'accès aux marchés. D'ailleurs, en novembre 1999, le Canada et la Chine ont conclu un accord bilatéral aplanissant ces difficultés.

•(1555)

Par ailleurs, il existe une quarantaine d'autres ententes semblables liant la Chine à d'autres pays membres de l'OMC. De longues et ardues négociations multilatérales ont visé à obtenir de la Chine l'engagement qu'elle apportera des changements à son régime commercial, de manière à respecter les obligations découlant du Traité de l'OMC. L'OMC a d'ailleurs tenu 18 réunions du groupe de travail, qui se sont terminées le 17 septembre 2000 par un accord général et détaillé sur les conditions de l'accession de la Chine à cette organisation.

Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui donne effet aux droits du Canada dans le cadre du Protocole d'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce, en vigueur depuis le 11 décembre 2001.

La proposition législative modifiera la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tarif des douanes et la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Cela permettra au gouvernement d'imposer, dans certaines conditions et après une enquête du Tribunal canadien du commerce extérieur, des mesures commerciales spéciales en vue de protéger les industries canadiennes d'un dommage, ou d'une menace de dommage que pourraient causer certaines importations en provenance de la République populaire de Chine.

Le gouvernement pourra recourir à des mesures commerciales particulières, que l'on désigne habituellement comme des «sauvegardes», jusqu'au 11 décembre 2013.

Le texte du projet de loi modifiera aussi la Loi sur les mesures spéciales d'importation, pour accorder à l'Agence des douanes et du revenu du Canada une plus grande flexibilité lors d'enquêtes antidumping relatives à des marchandises importées de la République populaire de Chine, lorsque le prix ou le coût de production de ces marchandises n'est pas établi dans le cadre d'un marché où joue la concurrence.

Normalement, l'accession d'un nouveau membre à l'OMC ne nécessite pas de modification aux lois canadiennes. Cependant, au moment de négocier les conditions d'accession de la Chine à l'OMC, de nouveaux droits ont été accordés aux membres. Les amendements proposés au projet de loi inscriront donc ces nouveaux droits dans les lois canadiennes. Elles permettront entre autres au Canada d'imposer, dans certaines circonstances, de nouvelles garanties sur les importations de la Chine et d'appliquer des règles de comparabilité des prix adaptées dans les enquêtes antidumping sur des produits chinois.

Notons que tous les pays membres de l'OMC peuvent d'ailleurs recourir à l'exercice de ces droits. Les garanties sont des éléments courants des accords commerciaux, comme l'OMC et l'ALENA; le Canada dispose déjà de lois et de règlements sur leur mise en oeuvre.

Dans les cas d'augmentations soudaines des importations causant ou menaçant de causer un préjudice à l'industrie nationale, les garanties permettent aux gouvernements de fournir un soutien

temporaire aux industries touchées, afin qu'elles puissent effectuer les rajustements nécessaires pour améliorer leur compétitivité. Ce soutien peut prendre la forme d'une hausse des droits à l'importation, de restrictions quantitatives sur les importations ou de l'imposition de contingents tarifaires.

Cependant, trois nouvelles garanties ont été prévues dans les conditions de l'accession de la Chine à l'OMC; premièrement, une «garantie par produit», qui peut être appliquée à tout produit en provenance de la Chine, qui cause ou qui risque de causer un préjudice à l'industrie canadienne en raison d'une hausse des importations; deuxièmement, une «garantie de diversion», qui peut être utilisée pour empêcher que des produits chinois, dont l'accès à un marché a été fermé par une garantie par produit, n'entrent en trop grande quantité au Canada et ne causent un préjudice à l'industrie; et troisièmement, une garantie qui s'applique aux importations de textiles et de vêtements chinois.

Il a aussi été convenu, lors des négociations sur l'accession de la Chine à l'OMC, que les membres pourraient imposer des conditions spéciales à la Chine dans le cadre d'enquêtes antidumping, qui ont pour objet de déterminer si les importations sont vendues dans des conditions inéquitables, c'est-à-dire à des prix inférieurs au coût de production ou au prix du marché qui a cours dans le pays d'origine.

Les lois canadiennes prévoient l'application de règles spéciales lorsque les coûts et les prix dans le pays d'origine ne sont pas fixés selon le marché. Toutefois, les critères actuels ne s'appliquent peut-être pas parfaitement à la nature transitoire de l'économie chinoise. Ainsi, les membres de l'OMC ont négocié des conditions spéciales s'appliquant à l'antidumping pour une période de 15 ans à compter de l'accession de la Chine à l'OMC.

Donc, le Bloc québécois est en faveur de l'accession de la Chine à l'OMC. Nous croyons fermement que le développement de liens commerciaux plus serrés avec les communautés internationales permettra à la Chine de se développer économiquement. De même, nous anticipons une réforme en ce qui a trait au respect des droits de la personne.

•(1600)

Toutefois, notre attitude est moins optimiste que la vision libérale, car nous ne considérons pas l'ouverture du marché chinois comme une solution miracle, comme semble le croire le gouvernement fédéral.

La question des droits de la personne est loin d'être réglée en Chine et il nous faut, à ce sujet, continuer nos pressions politiques, voire économiques. Cependant, à côté du débat strictement commercial, d'autres enjeux nous préoccupent et préoccupent l'ensemble des Québécois et des Québécoises, et je dirais une grande partie des Canadiens et des Canadiennes, c'est celui du développement international.

D'ailleurs, mes collègues de Joliette et de Lac-Saint-Jean—Saguenay ont assisté au Forum social mondial de Porto Alegre et ils savent clairement—ils le démontrent régulièrement—qu'on ne peut plus aborder la libéralisation des échanges commerciaux sans se préoccuper de la question parallèle du développement. Cette évidence est connue de plus en plus de gens, et de plus en plus de personnes nous demandent de prendre en compte cette partie de la question.

Initiatives ministérielles

À Doha, nous avons entendu les pays en voie de développement se plaindre que les règles du jeu de l'Uruguay Round ne les avaient pas aidés à se développer. On se rappellera que le gouvernement canadien, en 1999, avait donné son appui à l'idée d'une taxe sur les transactions financières pour aider au développement international. Était-ce de la frime ou bien le gouvernement fédéral va-t-il défendre cette idée qui vise à freiner la spéculation et à financer le développement?

L'idée de l'aide au développement est essentielle, que ce soit à l'échelle internationale ou à l'échelle continentale. Si le gouvernement fédéral faisait preuve de leadership, il pourrait, par exemple, reprendre l'idée de la création d'un fonds de développement des Amériques, telle que défendue par le président mexicain, Vicente Fox, et le chef du Bloc québécois.

Ce fonds, qui permettrait aux économies nationales des Amériques de s'adapter aux impacts de l'intégration économique dans des domaines tels que ceux de l'emploi, du développement des infrastructures, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'environnement, a reçu plusieurs appuis de taille, on s'en rappellera, comme celui du gouvernement du Québec, de la FTQ, de la CSQ, de la CEQ, du Conseil du patronat du Québec, des Manufacturiers et exportateurs du Québec, de l'UPA, de l'Union des artistes, de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, du Mouvement national des Québécoises et des Québécois, de la Société Saint-Jean-Baptiste, de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Donc, sur la question de l'aide internationale, le Canada se doit d'établir un échéancier afin d'atteindre l'objectif des Nations Unies de consacrer 0,7 p. 100 de son PIB à l'aide aux pays en développement. Or, on le sait, les libéraux ont effectué des coupures majeures dans l'aide internationale dès leur arrivée au pouvoir.

Par exemple, les budgets de l'ACDI ont diminué de 20 p. 100 depuis 1993. En termes réels, la baisse fut de 30 p. 100. Ainsi, les budgets ont été amputés de plus du quart. Au plus profond des coupes, les budgets de l'ACDI étaient de 35 p. 100 inférieurs à ceux de 1993.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont retranché 2,7 milliards de dollars de l'aide internationale. Selon une étude de l'OCDE, le Canada serait maintenant l'un des pays les moins généreux en matière d'aide internationale. Ce n'est pas pour relever la fierté de certains de mes collègues qui se plaisent d'ailleurs à citer les statistiques de l'ONU, entre autres, sur le «plus meilleur pays du monde».

Le rapport de l'OCDE place le Canada au 17^e rang des 22 pays donateurs. Le Canada se situait en 12^e place en 1999, et en 6^e en 1995. En ce moment, le Canada est à 0,25 p. 100 d'aide internationale par rapport au PIB, alors que le ratio était à 0,46 p. 100 en 1992.

Parce que l'aide au développement international est importante et essentielle pour les pays en voie de développement, parce qu'il en va de notre responsabilité collective, parce que cette contribution est partie intégrante de notre contribution au monde, de notre sens commun de partage et souligne, du fait, les valeurs que défend notre société, il est essentiel que le Canada augmente à 0,7 p. 100 de son PIB l'aide au développement international.

En conclusion, il est important de noter que le développement économique mondial passe bien sûr par le développement des

relations économiques internationales, et l'accession de la Chine à l'OMC va dans ce sens.

• (1605)

En revanche, le revers de la médaille est tout aussi important. Le Canada se doit d'être plus présent et doit donner plus d'aide au développement international afin que celui-ci ne soit pas simplement synonyme de libéralisation du commerce, mais qu'il fasse en sorte d'élever le niveau de vie des habitants et des habitantes de l'ensemble de cette planète.

[Traduction]

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de parler, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, du projet de loi C-50, qui vise à modifier certaines lois canadiennes en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'OMC. Le C-50 est essentiellement un projet de loi d'ordre administratif, en ce sens qu'il modifie la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tarif des douanes, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et la Loi des mesures spéciales d'importation, dans le but principal d'éviter que les industries canadiennes ne soient submergées par les nouvelles importations chinoises découlant de l'accession de la Chine à l'OMC.

Ces modifications ne touchent que les échanges commerciaux du Canada avec la Chine et n'ont aucun effet sur le commerce avec les autres pays. Je souligne que la RPC a accédé officiellement à l'OMC le 11 décembre 2001, après quelque 15 années de négociations avec les États membres de cette organisation. Le présent projet de loi n'a donc aucune incidence sur l'accession de ce pays à l'OMC. Il ne fait que proposer un certain nombre de modifications aux lois canadiennes maintenant que la Chine est membre de l'OMC, un de ses membres les plus imposants. On parle d'un pays de 1,3 milliard d'habitants, qui est le neuvième plus gros exportateur et possède la septième économie en importance au monde. Il s'agit certainement d'un joueur très important à l'échelle internationale.

Il ne fait pas de doute que les exportateurs canadiens souhaitent ardemment s'assurer un meilleur accès à ce marché énorme, mais un bon nombre d'industries canadiennes craignent de ne pouvoir résister à la vague prévue d'importations en provenance de Chine. Les États membres, dont le Canada, ont mené des négociations bilatérales avec la Chine afin de déterminer les conditions des échanges qui entreront en vigueur dès l'accession de la Chine à l'OMC, et ce, dans le but d'apaiser un certain nombre des préoccupations exprimées avant que la Chine ne devienne officiellement membre de l'OMC.

Voilà de quoi traite le présent projet de loi. Il fait suite aux négociations bilatérales ayant eu lieu entre le Canada et la Chine en marge de l'accession de cette dernière à l'OMC. En fait, le projet de loi C-50 offre une protection aux industries canadiennes pendant une période de transition d'environ 12 ans, par l'application de mesures de sauvegarde. Quelles sont donc ces mesures? Elles comprennent notamment le refoulement à la frontière des importations en provenance de Chine qui désorganisent ou menacent de désorganiser le marché pour les industries canadiennes. Essentiellement, si la Chine et le Canada ne peuvent parvenir à une entente dans les cas où les importations de Chine menacent les producteurs canadiens, le Canada pourrait imposer des limites à ces importations dans les secteurs visés au cours de la période de 12 ans prévue à cet effet.

Initiatives ministérielles

En outre, le projet de loi C-50 donnerait une marge de manoeuvre au Canada pour mener des enquêtes antidumping en Chine dans les cas où les marchés chinois sont dictés par le gouvernement chinois plutôt que par les forces du marché. Conformément aux règles de l'OMC, lorsqu'un pays vend ses produits à un autre pays à un prix qui est vraiment inférieur à son prix de revient ou inférieur à son prix de vente sur le marché du pays producteur, cela s'appelle faire du dumping sur des marchés étrangers, y compris sur le marché canadien. Si un tribunal de l'OMC convient qu'il y a dumping, il permettra au pays lésé d'imposer un droit compensateur, un droit de douane, en fait, pour compenser le prix artificiellement bas du produit importé.

Quelle sera l'incidence de ce projet de loi? D'abord, il est bien entendu qu'il ne doit toucher que la République populaire de Chine qui, soit dit en passant, ne comprend pas Hong Kong, Macao et Taïwan. Il ne vise que les relations bilatérales entre la République populaire de Chine et le Canada. Cela fait un bout de temps que le gouvernement chinois voulait que la Chine soit admise à l'OMC afin de pouvoir améliorer son potentiel d'exportation. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'en conséquence de son admission, la Chine doit permettre l'entrée sur son marché d'une quantité importante de produits agricoles, y compris ceux du Canada, ce qui présentera une menace réelle pour le secteur agricole chinois et surtout pour les collectivités rurales chinoise. On s'inquiète vraiment de l'incidence de cette mesure sur ces collectivités rurales.

● (1610)

La pauvreté pose déjà un énorme problème en Chine, surtout dans les régions rurales. Plus tôt ce mois-ci, soit le 5 février, le président Jiang Zemin a reconnu que quelque 30 millions de Chinois vivent dans la plus abjecte pauvreté. Pas plus tard que la semaine dernière, toutefois, la Banque asiatique de développement a soutenu que le gouvernement chinois avait admis officiellement que 60 autres millions de Chinois vivaient dans ce qu'il appelle une «pauvreté vulnérable». En outre, la loi chinoise régit sévèrement la migration des régions rurales appauvries vers les centres urbains plus riches. Cette mobilité est interdite. Cette entrée dans l'OMC pourrait avoir de graves conséquences pour les pauvres des collectivités rurales de la Chine.

Un autre secteur chinois où cela suscite de graves inquiétudes est celui de l'automobile. Conformément à l'Accord sur l'OMC, la réduction des droits de douane fera que les autos importées inonderont très rapidement le marché chinois. Et cela aussi pourrait entraîner des pressions considérables sur les travailleurs chinois. Selon la Confédération internationale des syndicats libres, 10 millions de travailleurs chinois de l'automobile perdront leur emploi par suite de l'entrée de la Chine dans l'OMC.

Ce n'est là qu'un aperçu de l'incidence et de l'objet du projet de loi, mais je tiens, au nom de mes collègues du caucus néo-démocrate, à soulever brièvement quelques préoccupations fondamentales à propos non seulement du projet de loi, mais encore et surtout de l'OMC elle-même et de son programme.

Dans un premier temps, pour ce qui concerne ce projet de loi et la Chine, je ferai observer que, en matière de violation des droits de la personne, le bilan de ce pays est absolument déplorable. Que ce soit d'après les rapports d'Amnistie Internationale, de Human Rights Watch, d'Asia Watch, du département d'État américain, ou même d'ONG canadiennes de renom, il est manifeste que, dans bien des domaines, la Chine affiche à l'égard des droits de la personne un bilan profondément inquiétant. Tout récemment, de nouvelles accusations ont été portées contre ce pays révélant notamment la prise de mesures énergiques contre des adeptes de Falun Gong et

d'autres personnalités religieuses que les autorités chinoises auraient arrêtés et traités avec brutalité. Il y a là de quoi certainement inquiéter tous les parlementaires.

Parallèlement, la question du Tibet et de la répression de la liberté religieuse et du droit à l'autonomie des Tibétains demeure brûlante d'actualité. J'observe, dans le contexte de ce processus d'accession, que les Tibétains en sont effectivement exclus. Comme le rappelait dernièrement le Comité Canada-Tibet, les Tibétains en ont été exclus; ils ont été exclus de la négociation de cette accession. Il y a fort à craindre que, fortes de l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, les autorités chinoises se servent des investissements occidentaux accrus sur leur territoire comme d'une arme à deux tranchants pour, dans un premier temps, consolider leur mainmise sur le Tibet et, dans un second temps, exploiter les ressources naturelles de cette région.

Par ailleurs, le rôle de l'ACDI au Tibet a été remis en question, dans le cas notamment de son soi-disant projet de soulagement de la pauvreté, qui n'a pas admis la participation du gouvernement en exil du Tibet et qui a fait fi des recommandations émanant du Comité Canada-Tibet. Des préoccupations légitimes ont été laissées pour compte dans cette initiative commerciale. Profitons de ce débat sur l'accession de la Chine à l'OMC pour en refaire état.

En ce qui concerne les droits des travailleurs, la Chine est sans doute le pays où ils sont le plus bafoués. La Chine agit dans le mépris le plus total des droits des travailleurs. En fait, lorsqu'elle a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Chine a explicitement demandé à être exemptée des dispositions de l'alinéa *a*) du paragraphe 8.1 de ce texte. Cet alinéa précise que les États parties à ce pacte s'engagent à assurer le droit qu'a toute personne de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix. Qu'a répondu la Chine à ce sujet? Elle a émis une réserve qui dit ceci:

L'application à la République populaire de Chine de l'alinéa 8.1a) du Pacte sera conforme aux dispositions pertinentes de la Constitution de la République populaire de Chine, à la Loi sur les organisations syndicales de la République populaire de Chine et au droit du travail de la République populaire de Chine...

Autrement dit, en Chine, les droits à la négociation collective, les droits les plus essentiels et fondamentaux des travailleurs à la négociation collective sont complètement inexistantes. Cela devrait nous préoccuper alors qu'il est question de l'accession de la Chine à l'OMC, car, comme chacun le sait, l'OMC ne s'occupe absolument pas des droits des travailleurs.

● (1615)

Il est intéressant de parler d'échanges commerciaux dans le contexte de l'OMC. J'étais présent à Doha, au Qatar, en novembre de l'an dernier, en compagnie de mon collègue, le député de Charlevoix, du ministre, du secrétaire parlementaire et d'autres participants, lorsqu'a eu lieu le nouveau cycle de négociations. Il faudrait expliquer très clairement ce qui s'est produit dans le contexte de ce nouveau cycle de négociations. Certaines des questions les plus fondamentales que les pays les plus pauvres et les moins développés essayaient de régler n'ont pas été prises en considération dans le cadre de ce processus, ce qui a été fondamentalement antidémocratique. Il y a eu un certain nombre d'excellents articles qui ont relaté ce qui s'est passé là-bas, le genre de menaces, de tyrannie et d'intimidation que certains ont manifestées à l'égard de divers pays pour les obliger, au bout du compte, à se rallier au consensus concernant le nouveau cycle de négociations.

Initiatives ministérielles

À titre de néo-démocrates et à l'instar de représentants de nombreuses ONG qui étaient sur place, nous avons défendu l'idée selon laquelle, avant de lancer un nouveau cycle de négociations de l'OMC, nous devrions régler certains des problèmes très graves qui subsistent, des problèmes concernant l'exécution d'engagements.

Les pays les plus pauvres du globe, les moins développés, se voient encore souvent refuser un accès significatif aux marchés du Nord pour leurs produits textiles et agricoles. Nous devrions certainement reconnaître que ces produits des pays les plus démunis doivent pouvoir être vendus sur nos marchés et sur les marchés du Nord sans faire l'objet de droits ou de barrières tarifaires, pour permettre aux citoyens de ces États qui vivent dans la misère d'améliorer leur niveau de vie. Cette promesse a été faite à la fin des négociations du cycle d'Uruguay, mais elle n'a pas été tenue. À la place, nous avons vu un écart grandissant entre les riches et les pauvres, et j'ajoute qu'il en est ainsi au Canada comme ailleurs dans le monde.

D'autres préoccupations sérieuses ont également été soulevées. J'ai rencontré des agriculteurs, des paysans, au Brésil, au Mexique, en Colombie et ailleurs qui ont raconté comment de pauvres agriculteurs avaient été chassés de leur terre et avaient perdu leur gagne-pain parce que leurs produits devaient concurrencer des produits agricoles fortement subventionnés en provenance des États-Unis. De toute évidence, cette situation est inacceptable, mais pourtant elle figure au programme de l'OMC. Qui plus est, l'OMC lance maintenant une nouvelle ronde de négociations dans certains secteurs, qui auront un effet dévastateur sur les pays les moins développés et sur les populations pauvres de la planète. L'OMC veut entreprendre un nouveau cycle de négociations sur des questions comme l'investissement et la concurrence.

Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que cela veut dire que nous allons voir, dans le cadre de l'OMC, le genre de protection des droits des sociétés que nous avons vu dans le cadre de l'ALENA en vertu de la disposition sur les investisseurs et les États, en l'occurrence le chapitre 11 de l'ALENA? Cela veut dire que l'AMI, l'Accord multilatéral sur l'investissement, qui a été rejeté il y a quelques années, revient maintenant sous une autre forme, c'est-à-dire sous le couvert de négociations touchant les règles d'investissement. Nous nous opposons vigoureusement à ces négociations.

Par la même occasion, il y a des pressions en vertu de l'ACGS, en l'occurrence l'Accord général sur le commerce des services, pour aller plus loin et privatiser certains services publics élémentaires dont les soins de santé et l'éducation. Encore une fois, nous ne voulons rien avoir à faire avec cette partie du programme de l'OMC.

L'OMC s'avère très efficace pour la protection des droits des sociétés et des entreprises multinationales, mais comment se fait-il qu'elle puisse protéger la propriété intellectuelle et les brevets et qu'elle ne peut et, apparemment, ne veut pas protéger les droits humains les plus fondamentaux, les droits des travailleurs et les huit normes fondamentales du travail reconnues par l'Organisation internationale du Travail? Comment se fait-il que l'OMC ne puisse pas protéger non plus les droits environnementaux élémentaires à l'échelle internationale, droits qui ont été entérinés dans diverses ententes multilatérales sur l'environnement?

• (1620)

À Doha, toutes ces trois questions ont été soulevées: les droits de la personne, les droits des travailleurs et le droit des gens de vivre dans un environnement sain, mais l'OMC les a toutes écartées. Des progrès très modestes ont bien été réalisés en ce qui concerne les violations les plus insignes des droits des travailleurs, les droits des

pauvres partout dans le monde, en particulier en Afrique, au Brésil et en Asie, dans la mesure où il a été convenu de donner priorité à la santé publique sur les profits des sociétés pharmaceutiques multinationales en vertu du soi-disant Accord sur les ADPIC. Il y a eu une déclaration qui était de nature politique. L'Accord sur les ADPIC n'a pas été modifié, mais il y a néanmoins eu, à Doha, une déclaration politique qui accordait priorité à la santé publique.

Nous nous en réjouissons, mais cette déclaration ne va pas assez loin, car elle n'indique pas clairement que les pays qui n'ont pas les installations nécessaires pour fabriquer des médicaments génériques à coût abordable devraient pouvoir les importer des pays qui en fabriquent.

Je demande au gouvernement d'indiquer clairement que le Canada appuie sans réserve le droit des pays qui fabriquent des médicaments bon marché, notamment ceux qui sont utilisés pour combattre les épidémies de VIH-SIDA, de tuberculose et autres maladies, de mettre ces médicaments à la disposition des pays qui n'ont pas les moyens d'en fabriquer. Le droit des citoyens d'avoir accès à des médicaments à prix abordable pour combattre ces épidémies doit assurément l'emporter sur le droit des sociétés multinationales de réaliser des profits. Toutefois, l'OMC ne l'a pas encore reconnu clairement.

Nous tenons aussi à dire, pour la même raison, que même si l'accession de la Chine à l'OMC constitue une étape importante puisqu'elle permet d'inclure 1,3 milliard de personnes, le problème fondamental des priorités non démocratiques de l'Organisation mondiale du commerce subsiste néanmoins.

Je voudrais également dire quelques mots au sujet de Taiwan. J'ai récemment eu l'occasion de participer à un colloque qui regroupait quelque 24 ou 25 pays de la région de l'Asie-Pacifique. Pendant la rencontre, un énoncé a été diffusé pour féliciter la République populaire de Chine à l'occasion de son accès à l'OMC. J'ai tenté de faire inclure dans la déclaration des félicitations à l'endroit de Taiwan pour son accès à l'OMC, mais ma demande a été rejetée. La République populaire de Chine a refusé de saisir cette occasion. Le Parlement canadien mais aussi le gouvernement du Canada doivent s'opposer à cette attitude autoritaire et brutale de la République populaire de Chine à l'égard de Taiwan. Il est temps de reconnaître que la démocratie est bien portante à Taiwan.

J'ai eu la chance et le privilège de participer, à titre d'observateur, aux récentes élections de décembre dernier à Taiwan. Il serait illusoire de dire que la République populaire de Chine peut représenter les gens de Taiwan. Il est temps que notre gouvernement le reconnaisse. Il est temps que notre gouvernement reconnaisse aussi que la nation souveraine et indépendante de Taiwan doit être pleinement représentée sur la scène internationale. Je profite aujourd'hui du débat sur l'accession de la Chine à l'OMC pour demander au gouvernement de parler beaucoup plus vigoureusement du rôle important que Taiwan peut et devrait jouer sur la scène internationale au sein d'organisations comme l'Organisation mondiale de la Santé, les Nations Unies et d'autres forums internationaux. Il est temps que le Canada cesse d'acquiescer scandaleusement aux affirmations de la République populaire de Chine quant à ses relations avec Taiwan. J'espère que ce jour viendra le plus tôt possible.

Initiatives ministérielles

Je tiens à répéter en terminant que, vu nos inquiétudes profondes relativement au programme non démocratique de l'OMC, au fait que cette organisation ne respecte pas les droits des travailleurs et les droits fondamentaux de la personne et au fait qu'elle ne veille pas à ce que les accords environnementaux multilatéraux aient préséance sur les droits des entreprises ou des multinationales, nous, députés du Nouveau Parti démocratique, sommes opposés au principe de cette mesure législative et demandons l'instauration d'un commerce mondial équitable et non le commerce que préconise l'OMC.

• (1625)

Comme des milliers de gens l'ont affirmé à Pôrto Alegre au Brésil le mois dernier, un autre monde est possible et c'est cet autre monde que les néo-démocrates cherchent à promouvoir dans le contexte du débat d'aujourd'hui.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon collègue et moi avons déjà discuté de la Chine. J'ai un certain nombre de questions à lui poser, en m'inspirant de ce que la Chine a fait à sa propre population.

Voyez ce qui est arrivé au Falun Gong et au mouvement Falun Dafa. Voyez l'occupation du Tibet et le déplacement des Tibétains. La Chine a écrasé les mouvements de démocratisation. Il y a eu des arrestations massives, des gens ont été battus, tués ou torturés à cause des manifestations de la place Tiananmen. Je trouve exaspérant que notre propre gouvernement n'ait pas de relations diplomatiques avec Taiwan.

Le gouvernement donne la plus grande part de notre aide à l'étranger à la Chine, qui s'en est servi pour construire des lignes de chemin de fer vers le Tibet, de façon à y envoyer des troupes pour y réprimer la moindre velléité de résistance à l'occupation. De plus, la Chine consacre une partie importante de son budget au développement d'armes nucléaires et autres. Que je sache, c'est le seul pays de la planète qui met de nouveaux sous-marins nucléaires en service.

Compte tenu de tout cela, je me demande si nous faisons bien de nous plier en quatre pour faciliter le commerce de la Chine et son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, alors que d'autres pays, bien moins expansionnistes et préjudiciables pour le sud-est de l'Asie, devraient recevoir un meilleur traitement.

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, je comprends que le député de Calgary n'a pu assister au début du débat. Il aurait été très intéressant d'entendre sa réponse aux observations du député allianciste qui a vanté avec enthousiasme les mérites de ce projet de loi.

Il y a une question que je dois poser. Qui parle au nom de l'Alliance canadienne? Est-ce le député de la Saskatchewan, qui a si ardemment défendu la participation de la Chine à l'OMC, ou le député de Calgary, qui dit que le parti s'y oppose? Je n'arrive pas à distinguer qui parle vraiment au nom de l'Alliance canadienne dans ce dossier.

En ce qui concerne les questions sur les droits de la personne que le député a posées, je rappelle que je les avais moi-même posées plus tôt à propos du traitement infligé aux adeptes du Falun Gong, par exemple, ainsi que de la répression brutale qui s'exerce toujours sur la liberté religieuse au Tibet.

Sur la question des droits des travailleurs en Chine, je ferai également remarquer que la Chine se classe parmi les pires pays au monde en matière de santé et de sécurité au travail. Seulement au cours de l'an 2000, plus de 47 000 accidents industriels ont été signalés en Chine. C'est scandaleux. Comme le député de Calgary a

eu raison de le souligner, je ne vois pas bien pourquoi nous devrions récompenser cela.

Le député a aussi soulevé le problème de la prolifération nucléaire. À cet égard, il n'y a pas que la Chine. Il suffit de repenser à certaines annonces récentes faites par les États-Unis concernant le bouclier antimissiles américain et aux véritables craintes que nous sommes nombreux à éprouver, selon lesquelles ce système mènera à l'implantation d'armes dans l'espace, ce qui représente aussi un très grand risque pour la paix et la sécurité dans le monde. Il faut admettre les menaces qui existent à cet égard.

Quant au projet de loi même, comme je l'ai mentionné plus tôt, mes collègues néo-démocrates et moi y sommes opposés. Je suis très curieux de connaître la position de l'Alliance canadienne. Est-elle favorable ou opposée à ce projet de loi?

• (1630)

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député au sujet de l'acceptation de la Chine dans l'OMC. Comme le député, j'ai eu l'occasion de me rendre en Chine avec l'Association législative Canada-Chine. Nous travaillons encore sur beaucoup de questions en ce qui a trait aux droits de la personne et à la migration des populations rurales vers les grands centres. Le même phénomène se produit dans notre pays. Cependant, comme nous ne vivons pas dans un monde idéal, je crois que l'acceptation de la Chine dans l'OMC favorisera la paix mondiale.

La Chine est le quatrième partenaire commercial du Canada. Remercions le ciel que le Canada ait adopté une attitude positive à l'égard de la Chine, il y a une trentaine d'années, sinon les choses seraient différentes pour nous aujourd'hui.

Le député pourrait peut-être répondre à cette question: l'acceptation de la Chine dans l'OMC favorisera-t-elle la paix mondiale?

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, je n'irais pas jusqu'à dire que l'acceptation de la Chine dans l'OMC favorisera la paix mondiale. Il ne fait aucun doute que mon parti répète depuis longtemps qu'il faut engager un important dialogue avec la Chine au sujet des droits de la personne. Je me suis rendu en Chine à plusieurs occasions et j'ai soulevé ces préoccupations.

Cependant, nous devons examiner les conséquences des politiques de l'OMC dans bien d'autres pays du monde. Ces politiques favorisent-elles la justice? Favorisent-elles la justice économique? Réduisent-elles l'écart entre les riches et les pauvres? Non, bien au contraire. Elles élargissent cet écart.

On craint réellement que, en Chine, ce soient surtout les pauvres et les populations rurales qui souffriront de cette acceptation. Le député de Dauphin—Swan River a dit que le même phénomène se produit au Canada. Il a entièrement raison. Nous constatons un écart grandissant entre les riches et les pauvres au Canada. C'est précisément pour cette raison que nous rejetons ce modèle néolibéral. Nous réclamons un autre modèle, un modèle de commerce équitable qui garantira non seulement le commerce, mais aussi l'équité. Ce commerce favorisera également le respect de l'environnement, favorisera les droits des travailleurs et les droits de la personne, et réduira, pour enfin éliminer, espérons-le, l'écart entre les riches et les pauvres.

Initiatives ministérielles

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne peux pas croire ce que le député du NPD vient de dire sur la mondialisation. Les faits parlent d'eux mêmes. La mondialisation permet à des pays d'élaborer des mécanismes fondés sur des règles au chapitre des droits de la personne, de l'environnement, du droit du travail et de la suppression des obstacles au commerce. Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies, qu'on peut difficilement voir comme étant de la droite, a dit que les pays en développement avaient besoin du libre-échange.

Est-ce que le député est en faveur du libre-échange et du libre-échange avec réciprocité, ce que l'OMC vise, ou souhaite-t-il suivre une voie socialiste consistant à ériger des barrières commerciales de par le monde?

• (1635)

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, je souhaite suivre une voie socialiste démocratique. Pour moi, l'essence du socialisme démocratique est le respect des droits fondamentaux de la personne de même que le respect du droit des travailleurs et des travailleuses aux quatre coins du monde d'avoir une vie plus convenable.

Le député parle de commerce alors qu'il s'agit en réalité de ces soi-disant accords commerciaux qui dans bien des cas ont peu ou n'ont rien à voir avec le commerce. Par exemple, il y a toute la question de l'accès aux médicaments. Étant médecin, le député doit bien savoir de quoi je parle. En vertu des dispositions de l'OMC, les multinationales pharmaceutiques piétinent le droit des pauvres gens d'avoir accès aux médicaments dont ils ont désespérément besoin pour lutter contre les pandémies de VIH/sida, de tuberculose et d'autres maladies. L'OMC nous a interdit de stocker des médicaments génériques en vue de les rendre accessibles aux Canadiens dès l'expiration d'un brevet. Les contribuables canadiens devront assumer des coûts bien plus élevés. Dans le passé, le Canada était l'un des pays qui avaient les médicaments les moins chers du monde, avec l'homologation obligatoire. Cela n'a rien à voir avec le commerce.

Que le député aille donc demander aux pauvres agriculteurs du Chiapas, au Mexique, ou de Pôrto Alegre, au Brésil, s'ils profitent du soi-disant commerce dans le cadre de l'OMC. Ils lui diront que non, pas du tout. On les a chassés de leurs terres. Nous avons besoin d'un autre monde que celui-là.

M. Keith Martin: Monsieur le Président, la création de barrières commerciales est la solution de rechange à la mondialisation. Ma question à l'intention du député est très simple. Il sait très bien qu'au Mexique comme au Brésil, le commerce a permis d'améliorer les conditions de vie de certains des plus pauvres des habitants. Le député croit-il que la santé et le bien-être des Mexicains se sont améliorés par suite de l'ALENA?

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, les preuves sont claires. L'ALENA a été catastrophique pour les travailleurs du Mexique, des États-Unis et du Canada. Il suffit d'en parler aux femmes qui travaillent dans les corridors des maquiladoras au Mexique, aux paysans du Chiapas ou aux habitants de la ville de Guadalucazar au Mexique à qui on a affirmé que le chapitre 11 de l'ALENA les obligeait à avoir un dépôt de déchets toxiques dans leurs collectivités.

L'ALENA a été catastrophique pour les travailleurs des trois pays en cause.

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Cumberland—Colchester, Les affaires étrangères.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux d'aborder le projet de loi C-50 qui permettra au Canada d'adapter sa réglementation et ses lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'OMC.

J'écoute toujours les arguments que font valoir les députés, car ils me portent à réfléchir et à ajouter de nombreuses observations à mes notes, au point où j'ai du mal à me retrouver dans mes papiers.

Quand j'entends des gens affirmer que la Chambre est saisie d'un projet de loi d'ordre administratif, comme beaucoup l'ont fait aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de me demander s'il s'agit vraiment d'un projet de loi d'ordre administratif. Ce n'est pas le cas de la mesure législative que nous étudions aujourd'hui. Elle tend à modifier de nombreuses lois canadiennes. Elle renferme de nombreuses mesures visant à protéger l'industrie canadienne et même un jour à faire respecter les droits de la personne en Chine et probablement dans d'autres pays. S'il est adopté, ce projet de loi aura d'énormes répercussions sur nous tous.

Fait ironique, pendant que nous parlons de l'accession de la Chine à l'OMC, le sous-ministre du Commerce international se trouve à Washington, en compagnie de six représentants de six provinces, pour discuter de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons dans le conflit sur le bois d'oeuvre.

Lorsque les négociateurs ont rédigé l'ALENA et ont élaboré toutes les ententes qui allaient mener au libre-échange avec les États-Unis, je me demande s'ils ont prévu que la législation interne des États-Unis ferait autant obstacle au commerce canadien.

Je reviens à ce projet de loi qu'on dit d'ordre administratif. Je me demande quels sont les éléments que nous avons oubliés, dont nous n'avons pas tenu compte, que nous pensons avoir insérés et qui reviendront nous hanter dans trois, quatre, cinq ou même dix ans.

Nous pensions avoir négocié le libre-échange avec les États-Unis, mais à cause de leur législation interne, des outils à la disposition de leurs industries et de la réticence de l'administration américaine à bien piloter ce dossier, les Américains veulent aujourd'hui régir ce que les Canadiens peuvent faire dans le secteur forestier.

Tous ces projets de loi et ces accords commerciaux ont d'énormes impacts et ne peuvent être considérés comme des mesures d'ordre administratif. Quand on parle de négocier avec un pays dont la population est 40 fois plus grande que celle du Canada, on a du mal à imaginer le déséquilibre qui peut exister au niveau commercial. Nous connaissons tous les problèmes que nous avons avec notre partenaire commercial, les États-Unis, dont la population est seulement 10 fois plus grande que la nôtre. La Chine compte 40 fois plus d'habitants que le Canada, et nous aurons probablement 40 fois plus de problèmes si cet accord commercial va de l'avant.

Initiatives ministérielles

Comme l'a dit le député de Burnaby—Douglas, cet accord comporte certains aspects liés aux droits de la personne. Je suis désolé qu'il ne soit pas ici pour entendre cette partie du débat, car nous avons tous deux participé à une mission concernant les droits de la personne en Colombie la semaine dernière. Le gros problème de la Colombie est le commerce de la drogue. Une partie du problème tient au fait que les agriculteurs dans les jungles et les champs où l'on cultive le coca n'ont pas le choix. Si l'économie du pays était plus évoluée, il serait plus facile pour les gens de sortir du commerce de la drogue, ce qui aurait un impact énorme sur ce pays.

Une des grandes questions que le député de Burnaby—Douglas, moi-même et d'autres membres du comité avons fait ressortir à ce moment-là était que le pays avait besoin de nouvelles possibilités pour le commerce et la croissance économique. Les accords commerciaux de ce genre créent de telles possibilités. Ils ne sont pas parfaits. Nous ne pouvons pas tout simplement faire claquer nos doigts et imposer soudainement des règles forçant la Colombie, la Chine ou tout autre pays à respecter, du jour au lendemain, les mêmes normes que nous en matière de droits de la personne. La seule façon d'influencer ces sociétés est de commercer avec elles, de communiquer avec elles et de sensibiliser les citoyens aux options qui s'offrent à eux.

Je pense souvent au Moyen-Orient et au fait que les gens dans certains des pays victimes de répression voient maintenant les niveaux de vie offerts par d'autres pays dans le monde. Cela crée des tensions dans ces pays, ce qui a donné naissance à une bonne partie des conflits et des différends dont nous avons malheureusement été témoins.

• (1640)

Le projet de loi C-50 modifie nos règles pour les adapter à l'accession de la Chine à l'OMC. C'est un intéressant processus qui dure depuis 1986. On est parvenu à une entente pour que la Chine puisse faire son entrée à l'OMC. L'entente aidera nos industries agricoles et manufacturières à accéder à ce marché qui est, dans une large mesure, un marché fermé. Ces règles nous aideront à pénétrer sur le marché chinois, qui est 40 fois plus considérable que le nôtre, tout en fournissant une certaine protection à nos propres industries qui s'estiment menacées par cette entente commerciale, comme on peut en juger d'après plusieurs des mémoires présentés au comité.

L'industrie textile craint que la Chine ne finisse par envahir complètement le marché, alors qu'il est actuellement divisé entre une vingtaine de pays. Cependant, certains articles qui ont été signalés à l'attention du comité pourraient finir par être fournis entièrement par la Chine.

Il est intéressant de voir comment ces ententes évoluent et sur quoi elles portent. Par exemple, la Chine a dû effectuer beaucoup de changements pour devenir membre de l'OMC. Une des choses exigées de la Chine était la transparence. Elle a dû publier tous ses textes législatifs et réglementaires et les mettre à la disposition des autres partenaires au sein de l'OMC avant de les mettre en oeuvre, de sorte que les autres pays membres de l'OMC puissent influencer sur ces changements. Je suis convaincu que c'est une nouvelle ère pour la Chine, et une évolution saine et positive.

Les entreprises nationales et étrangères qui sont touchées par des décisions judiciaires et administratives relatives au commerce pourront maintenant exiger des examens officiels. Il s'agit là pour la Chine d'un nouveau début qui créera dans les milieux d'affaires en Chine et au Canada une sensibilisation accrue aux cultures et aux normes différentes.

Il faudra importer les normes de produits et les procédures connexes et les aligner sur les pratiques internationales, ce qui a du bon sens. Cela fera baisser les prix pour les consommateurs, rendra les produits plus concurrentiels et nous permettra de pénétrer le marché chinois, et aux Chinois de pénétrer le nôtre. Les entreprises canadiennes qui sont compétitives seront capables de soutenir la concurrence.

Les exigences imposées précédemment aux investisseurs étrangers seront éliminées. Pour la toute première fois, les investisseurs canadiens pourront investir dans un marché plus ouvert et dans différents secteurs de l'économie chinoise. Cela permettra de tisser des liens entre nos deux sociétés, nos deux philosophies et nos deux cultures, en plus d'avoir des effets bénéfiques aux chapitres des droits de la personne et des normes de vie.

La Chine devra se soumettre à certaines conditions, mais j'ai noté que l'étude menée par le Congrès américain avait relevé certains domaines où la Chine ne s'était pas montrée très conséquente, et qu'elle avait révélé en outre que celle-ci n'avait pas toujours su respecter les accords auxquels elle avait adhéré. Il nous faudra donc surveiller cela de près, comme le fera sûrement l'OMC.

Puisque la Chine est le quatrième plus gros partenaire commercial du Canada et que sa population est 40 fois celle de notre pays, l'économie canadienne gagne certainement à avoir accès à son marché. Les droits et les tarifs au Canada n'ont pas changé pour la Chine. Le comité a pris au sérieux certaines des préoccupations exprimées par les témoins. Les importations accrues que craignent certaines industries ne vont pas se concrétiser en raison de l'absence de changement dans les importations et les droits. On surveillera malgré tout la situation de près, compte tenu des mises en garde qui ont été faites.

Les industries culturelles, les technologies environnementales, les services financiers, la machinerie spécialisée, les pièces d'automobile et les produits en plastique sont au nombre des secteurs en pleine croissance au Canada. Le Canada va certainement tirer profit de l'exportation de cette vaste gamme de produits et services dans un pays dont la population est 40 fois supérieure à la sienne.

Des mesures de sauvegarde ont été mises en place. J'espère que le gouvernement a fait un travail satisfaisant pour nous garantir que ces sauvegardes et les règlements sont à toute épreuve, parce que nous nous apercevons que la protection que devaient nous offrir d'autres accords commerciaux comporte des failles. Le meilleur exemple de cela nous est fourni par les États-Unis, qui tentent d'imposer leurs pratiques de foresterie au Canada, avec pour résultat que des milliers de Canadiens travaillant dans l'industrie forestière se retrouvent maintenant sans emploi. Là encore, nous pensions avoir le libre-échange avec les États-Unis, mais ce n'est pas le cas.

• (1645)

Un autre aspect positif, c'est que la Chine sera obligée d'améliorer son économie de manière à ce qu'elle respecte les normes internationales et d'éliminer les pratiques inacceptables qui existent là-bas depuis de nombreuses années et qui n'auraient pas été acceptables dans la plupart des autres sociétés ou cultures.

Nous sommes optimistes et nous croyons qu'en sensibilisant la population et en ouvrant les voies de communication, nous pourrions influencer sur les normes en matière de droits de la personne et de démocratie, à titre d'éléments s'inscrivant dans le cadre commercial. Les droits de la personne et la démocratie ne peuvent être considérés isolément. Ils sont liés. Certains préféreraient peut-être qu'ils ne le soient pas, mais ils le sont.

Initiatives ministérielles

J'ai souligné tout à l'heure que le dossier de la Chine pour ce qui est de respecter les accords et les négociations commerciales n'est pas stable. Un comité du Congrès américain a expliqué récemment que la Chine a rompu tous les accords qu'elle a conclus avec les États-Unis depuis dix ans.

Le processus qui permet de recourir aux mécanismes de protection prévus dans le projet de loi est compliqué et long. Encore une fois, dans le contexte du problème du bois d'oeuvre, l'industrie canadienne n'est pas protégée. Les protections sur lesquelles nous pensions pouvoir compter sont inexistantes, car les lois intérieures et les solutions auxquelles peut recourir l'industrie américaine ont fait bien des ravages au Canada dans le dossier du bois d'oeuvre.

On a dit que la privatisation en Chine a déjà causé une hausse du chômage. Lorsque cela se produit, il peut y avoir des répercussions. Il pourrait y avoir des manifestations de citoyens ou encore pire. Chaque fois qu'une économie connaît des changements en profondeur, comme nous l'avons appris avec l'expérience de la Russie, il faut que ces changements se fassent lentement et progressivement. Des pays comme le Canada et les États-Unis et d'autres puissances économiques doivent aider les pays visés à rajuster leurs méthodes actuelles pour les orienter vers une économie de marché.

Nous appuyons le principe du projet de loi. Nous sommes certainement en faveur de l'accession de la Chine à l'OMC. Nous sommes sceptiques par rapport à certains aspects du projet de loi tout simplement parce que nous avons déjà été échaudés et que nous en payons un très lourd prix. Nous espérons que le projet de loi encouragera de meilleures communications entre nos deux sociétés et qu'il sensibilisera les Chinois à d'autres modes de vie. Il est à espérer qu'il s'ensuivra des améliorations pour les économies de nos deux pays et pour la démocratie et la reconnaissance des droits de la personne en Chine.

• (1650)

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue et je suis heureux d'apprendre qu'il appuie entièrement cette initiative.

Il a fait allusion à la saga du bois d'oeuvre. Je lui ferai remarquer que le problème, dans ce dossier, c'est que l'accord commercial n'est pas respecté. C'est là que se situe le problème.

En parlant des droits humains, mon collègue a signalé que ces accords n'étaient pas parfaits. C'est exact. Malheureusement, dans un accord de libre-échange bilatéral ou trilatéral comme l'ALENA ou l'Accord sur l'OMC, il arrive qu'un pays ne peut pas respecter ses obligations. C'est un fait. Nous n'avons pas et n'aurons probablement jamais un accord commercial parfait.

J'ai deux questions à poser à mon collègue. Premièrement, compte tenu des lacunes ou des problèmes qui se présentent effectivement de temps à autre, tel le différend sur le bois d'oeuvre, et qui se présenteront sans doute dans l'Accord sur l'OMC, le député ne conviendra-t-il pas qu'un système commercial fondé sur des règles est de loin le meilleur pour un pays comme le Canada, qui dépend tellement du commerce pour sa prospérité économique?

Deuxièmement, je voudrais lui donner l'occasion de commenter l'observation de Kofi Annan à laquelle un de mes collègues alliés a fait allusion tout à l'heure. Je vais compléter cette observation. M. Annan a dit que le libre-échange mondial libéralisé—et il l'a quantifié—rapporterait jusqu'à 150 milliards de dollars aux pays en développement.

Mon collègue allié a posé au député néo-démocrate de Burnaby—Douglas une question qu'il a malheureusement évitée, comme il l'avait fait lorsque je la lui ai moi-même posée. Je n'ai jamais entendu ce parti essayer de répondre à cette question ici à la Chambre. Que pense mon collègue de la Coalition de la représentation démocratique progressiste-conservatrice des observations de M. Annan?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je suis véritablement ravi que le secrétaire parlementaire m'ait posé cette question car j'en ai moi-même une à lui poser. S'il en a le loisir, je souhaiterais qu'il nous réponde.

Il s'agit d'une question simple concernant la Chine. Je voudrais qu'il nous nomme les six provinces qui sont représentées aux États-Unis, à Washington, dans le dossier du bois d'oeuvre. Je n'ai pas réussi à mettre la main sur cette information.

Pour en revenir à la question que m'a posée le secrétaire parlementaire, je suis foncièrement convaincu de la nécessité d'avoir un système commercial fondé sur des règles. Je suis non seulement convaincu de sa nécessité en raison des litiges commerciaux et en raison de l'uniformité et du processus d'appel qu'il offre, mais aussi parce que c'est tout simplement une façon naturelle de faire des affaires. Il aboutit à la promotion des droits de la personne et des sociétés fondées sur des règles. Je ne puis croire que l'on puisse aujourd'hui dissocier la question des droits de la personne de celle des échanges commerciaux. L'une ne va pas sans l'autre.

Quant aux observations de Kofi Annan, je puis citer des cas bien précis de personnes réclamant de nouveaux débouchés et l'accès à des économies multisectorielles grâce au libre-échange et aux accords de libre-échange.

Pour en revenir à la Colombie, beaucoup de trafiquants dans les milieux de la drogue soutiennent qu'ils renonceraient volontiers à ce trafic s'ils avaient une autre solution. «Offrez-nous d'autres solutions», disent-ils. «Nous sommes prêts à faire n'importe quoi. Donnez-nous d'autres possibilités, d'autres moyens de gagner notre vie, pour que nous puissions nourrir et instruire nos enfants.» Or il n'y a pas d'autres solutions pour ces gens, et c'est pourquoi ils se livrent au narcotrafic.

Je suis impatient d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire à ma question.

• (1655)

Le vice-président: Avant d'aborder cette question, nous allons voir ce que le député de Esquimalt—Juan de Fuca désire vous demander.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député était en Colombie et a vu ce qui se passait là-bas.

Je lui dirais que les agriculteurs éprouvent des difficultés à l'exportation à cause des barrières commerciales. Ces barrières ont été le principal obstacle empêchant les agriculteurs colombiens de cultiver autre chose que la coca.

Le député convient-il, qu'en Amérique du Nord, c'est une réduction de la consommation de drogues illégales qui s'impose? C'est vraisemblablement la façon la plus efficace de limiter ce conflit meurtrier en Colombie qui a déjà fait plus de 30 000 victimes au cours des vingt dernières années.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que les barrières commerciales posent un problème à la Colombie. Toutefois, la Colombie doit faire face à tant de problèmes qu'il serait difficile d'affirmer que c'est le principal problème qui l'afflige.

Initiatives ministérielles

Les agriculteurs colombiens souffrent également de l'absence de moyens de transport. Ils sont aux prises avec des gangsters et des criminels qui leur imposent leur loi, les menacent, font entrer la peur dans leur vie et dirigent leurs activités de bien des façons, en dépit des efforts à mon avis extraordinaires du gouvernement colombien qui dispose de ressources limitées pour les combattre.

De toute évidence, la Colombie doit faire face à de nombreux problèmes. Les barrières commerciales sont un de ces problèmes. Néanmoins, la Colombie a pour le moment des problèmes bien plus graves à régler et j'espère qu'elle y parviendra.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, j'ai presque cru que nous étions revenus à la période des questions quand le député m'a posé une question en dépit du fait que je n'avais pas fait d'intervention.

Dans le même esprit de coopération qui anime mes rapports avec mon collègue et ami d'en face, je vais m'entretenir avec nos fonctionnaires et je dirai aujourd'hui même au député quelles provinces sont représentées parce que, comme toujours, je ne voudrais pas lui donner de renseignements inexacts.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Calgary-Ouest.

J'ai beaucoup de réserves à l'égard du projet de loi, mais je l'appuie. Mon parti l'appuie. Nous espérons que la suppression des obstacles au commerce et l'inclusion de la Chine dans l'OMC se traduiront par la libéralisation du pays et l'amélioration des droits de la personne dans ce pays.

La Chine représente un cinquième de la population mondiale. C'est notre quatrième partenaire commercial en importance. C'est l'économie la plus puissante qui ne soit pas actuellement membre de l'OMC.

Nous voudrions en partie que les obstacles au commerce soient supprimés parce que l'établissement de relations commerciales ne constitue pas nécessairement un aval moral pour le régime au pouvoir. Les échanges commerciaux se font entre individus et entreprises. Nous ne pouvons pas laisser notre condamnation morale des politiques et du comportement d'un pays l'emporter sur notre désir d'accroître les échanges bilatéraux. Notre espoir est que, dans 20 ans, quand nous réfléchirons à notre décision, nous constaterons que l'amélioration des échanges commerciaux a conduit à des échanges accrus entre cultures et individus et à la libéralisation du climat politique en Chine.

L'une des erreurs primordiales commises en géopolitique est de croire qu'il n'existe qu'une seule superpuissance, les États-Unis. Je pense que c'est un mythe. Les propos de Sun Tzu, célèbre philosophe chinois, décrivent fort bien le comportement de la Chine. En effet, il a dit que l'une des meilleures façons de se montrer fort est de présenter un front plutôt affable et bon enfant à son adversaire tout en accumulant une force énorme par derrière.

C'est ce que fait la Chine depuis un certain temps déjà. Non seulement son économie surchauffe-t-elle, mais sa puissance militaire est en pleine surchauffe. Pendant que nous nous occupons d'autres problèmes ailleurs dans le monde, la Chine s'est dotée de missiles balistiques et d'une capacité nucléaire. Elle a acheté et produit des armes de grande puissance, y compris des porte-avions qui lui permettront d'étendre son influence à l'étranger. Ce fait est souvent nié ou passé sous silence dans le cadre de la politique étrangère internationale.

Le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre doivent avec nos alliés surveiller ce comportement de très près et en tenir

compte dans nos futures relations avec la Chine. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. C'est un loup déguisé en agneau. Certains commentateurs ont très bien expliqué ce que fait la Chine depuis des années.

Le comportement de la Chine ne peut être passé sous silence. Si l'on s'arrête à l'archipel des Spratlys, et en particulier à Taiwan et au Tibet, sujets qu'abordera mon collègue et ami, on constate que la Chine a fait preuve à maintes reprises d'un mépris total à l'égard des droits fondamentaux de la personne que chérissent les Canadiens et la collectivité internationale.

La Chine est un des pays qui respecte le moins les droits de la personne dans le monde. On n'a qu'à penser au Tibet. Dans les années 1940, la Chine a annexé une bonne partie du Tibet et a assassiné des dizaines de milliers de Tibétains innocents. Les Chinois ont assassiné des milliers de moines et de soeurs et ont réduit en cendres près de 6 400 monastères au Tibet. Ce fut un génocide culturel. C'est un épisode auquel la collectivité internationale a choisi d'accorder peu d'attention.

Il est instructif de porter un jugement sur l'avenir d'un pays en se penchant sur son passé. Le régime répressif chinois fait très peu de cas des droits de la personne ou de la vie humaine. La Chine continue à bafouer les droits fondamentaux des Tibétains. En réalité, 74 p. 100 des prisonniers politiques détenus au Tibet par les Chinois sont des soeurs et des moines. C'est un cas d'oppression religieuse manifeste de la part d'un régime répressif.

D'autres députés ont parlé de cette situation avec éloquence à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre. Le gouvernement aurait pu parler plus énergiquement de ce problème. Il aurait pu faire preuve de plus de dynamisme et soulever cette question devant une instance internationale comme l'ONU, mais il a choisi cette voie.

● (1700)

C'est triste, car si nous ne discutons pas de ces violations flagrantes des droits de la personne, nous nous trouvons d'une certaine manière à les cautionner. Au fil de l'histoire, nous avons été témoins de nombreux cas où notre indifférence face aux violations des droits fondamentaux de la personne s'est traduite pour nous tous par de vastes problèmes traumatiques.

Le commerce équitable est une bonne chose, mais nous ne pouvons tout simplement pas faire abstraction de la situation sur le terrain. Le bon côté de la libéralisation des échanges, c'est sans doute la réaction des partisans de la ligne dure du régime chinois, ceux qui souhaiteraient soutenir et maintenir le statu quo. Ils s'opposent à la normalisation des échanges commerciaux entre les pays. C'est ce qui me porte à espérer que les tentatives que nous faisons vont dans le bon sens, qu'elles amélioreront les droits de la personne, qu'elles mèneront à une libéralisation du pays et qu'elles permettront de veiller à ce que les droits fondamentaux des Chinois s'améliorent au lieu d'empirer. J'espère aussi qu'en libéralisant les échanges commerciaux, nous ne contribuons pas malgré nous à aggraver la question des droits de la personne.

Les militaristes et réactionnaires chinois s'opposent à la libéralisation des échanges. Ils y voient à juste titre une menace à leur régime répressif. J'espère que dans la négociation des accords commerciaux, nous incluons aussi des conditions prévoyant que la Chine ne peut se livrer à des violations des droits de la personne tout en participant à la normalisation des échanges commerciaux.

Initiatives ministérielles

C'était très intéressant d'observer le comportement de la Chine durant les discussions sur l'accession de la Chine à l'OMC. Elle a tenté de créer certains échappatoires par lesquelles elle pourrait entrer à l'OMC si elle adhérait à l'esprit et à la vocation de l'OMC. Voilà un énoncé vague et indéfini s'il en est un. On ne peut pas tolérer une telle chose. La Chine doit se conformer aux mêmes normes sur les droits de la personne que notre pays, les États-Unis et tous les autres membres de l'OMC. Il n'y a pas de choix. C'est là une condition sine qua non à sa participation pleine et entière à l'OMC.

La Chine ne doit pas avoir un comportement qui pourrait compromettre la sécurité dans la région. J'ai parlé de l'archipel des Spratlys, de Taïwan et du Tibet. La communauté internationale ne peut rester aveugle devant ce genre de comportement. De même, elle ne peut passer outre à l'acquisition de missiles balistiques et de technologie à capacité nucléaire et à l'expansion du matériel militaire de la Chine.

Il est incroyable que le gouvernement accorde de l'aide à la Chine, un pays qui dépense des centaines de milliards de dollars pour améliorer et étendre ses capacités militaires. Je ne crois pas que les contribuables canadiens veulent que leur argent durement gagné soit versé, sous les traits d'une aide officielle au développement, à un pays comme la Chine qui est l'une des plus grandes puissances économiques mondiales et qui s'en servira pour développer son matériel militaire. Ce n'est pas l'objectif de l'aide aux pays défavorisés. Le gouvernement devrait immédiatement mettre fin à toute aide officielle au développement destinée à la Chine.

J'exhorte le gouvernement à condamner plus vigoureusement toutes les violations des droits affectant le peuple du Tibet et toutes les dérogations flagrantes aux normes de sécurité internationales commises par la Chine quant elle brandit la menace militaire contre Taïwan. La seule solution possible à la situation sino-taiwanaise passera par la négociation pacifique. La menace d'intervention militaire contre Taïwan ou l'archipel des Spratlys ne fait qu'inquiéter la communauté internationale et la région en cause.

Notre parti appuie donc l'accession de la Chine à l'OMC, mais pas à n'importe quel prix. L'Alliance canadienne surveillera de près le comportement de la Chine dans le dossier des droits de la personne, des libertés religieuses et du commerce équitable, par opposition aux pratiques commerciales abusives du passé.

• (1705)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'Esquimalt pour ses propos éloquentes. Il est très estimé parmi nous parce qu'il représente sans aucun doute l'un de nos plus ardents défenseurs des droits de la personne. Je suis entièrement d'accord avec sa critique des politiques de la République populaire de Chine.

Cependant, je ne suis pas tout à fait convaincu que l'adoption du projet de loi C-50 et l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce amélioreront la situation des droits de la personne dans ce pays. Je ne suis pas vraiment sûr non plus qu'elles mettront un terme au génocide culturel au Tibet ou freineront la politique étrangère militariste et agressive de la Chine à l'égard de Taïwan.

Le député ne pense-t-il pas que le fait d'accorder aux autorités dictatoriales de la Chine communiste l'accès convoité aux marchés internationaux équivaut à les récompenser pour perpétuer un régime fondé sur la dénégation de la dignité humaine et la violation des droits de la personne? Ne trouve-t-il pas pervers de récompenser le gouvernement chinois en lui ouvrant des débouchés économiques

avant qu'il ait pris des mesures concrètes pour mettre un terme aux pratiques répugnantes qu'il a lui-même dénoncées dans son discours?

M. Keith Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il s'agit d'une question essentiellement morale que je me suis posée à l'égard du projet de loi C-50. J'ignore la réponse. Comme je l'ai dit dans mon intervention, il faudra examiner la situation dans dix ans pour voir si cela a donné des résultats. J'espère ardemment que oui.

Je trouve cependant un certain réconfort dans le projet de loi C-50 parce que les tenants purs et durs du despotisme en Chine sont ceux qui s'opposent le plus vigoureusement à la libéralisation des échanges. Ce fait à lui seul me donne l'espoir qu'en libéralisant le commerce et en accroissant les échanges entre la Chine et le monde libre, nous réussirons à améliorer les normes touchant les droits de la personne en Chine.

Est-ce que je pense que cela changera la situation au Tibet du jour au lendemain? Absolument pas. Je ne pense pas non plus que cela contribuera à le faire à moyen terme. On ne réussira à changer la situation au Tibet et en Chine qu'en favorisant des échanges répétés et accrus entre le monde libre et la Chine. Il faut faire tomber les barrières et renforcer la classe moyenne chinoise. Il faut faire comprendre aux jeunes et à la classe moyenne de Chine que les droits humains fondamentaux sont essentiels pour la sécurité d'un pays. Il faut leur montrer que le respect des droits de la personne dans les autres pays est essentiel pour la force de la Chine en tant que pays. J'espère que cela se fera.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, libéraliser le commerce ne donnera pas une approbation morale tacite au régime chinois. Le commerce est un échange entre des particuliers et des entreprises. Nous pourrions recourir à d'autres mesures pour exprimer notre mécontentement. Si le régime chinois prenait un virage vers une aggravation du despotisme, nous pourrions nous servir des leviers commerciaux de l'OMC contre lui. J'espère que le gouvernement en aura le courage. Les députés de l'Alliance canadienne le pousseront certainement à le faire.

• (1710)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a abordé plusieurs aspects du projet de loi. Mais il y en a un dont je ne l'ai pas entendu parler et sur lequel je m'arrête un peu.

La République populaire de Chine utilise notre aide étrangère pour construire un chemin de fer devant relier ses régions intérieures à la région qui était auparavant connue sous le nom de Tibet et qui avait une superficie nettement plus étendue avant le tournant du dernier siècle. Les atlas de l'époque montrent que la superficie du Tibet était alors probablement trois fois celle que la Chine lui reconnaît aujourd'hui. L'aide étrangère du Canada sert à construire un chemin de fer devant permettre aux troupes chinoises d'être envoyées pour étouffer tout mouvement d'indépendance susceptible de se manifester au Tibet.

M. Keith Martin: Monsieur le Président, la Chine a annexé plus de la moitié du territoire du Tibet. Et ce n'est pas tout. À la Banque mondiale, il y avait une proposition visant à installer un grand nombre de Chinois dans l'est du Tibet. Nous sommes nombreux à l'Alliance canadienne à avoir dénoncé vigoureusement cette situation et à avoir demandé l'imposition d'un gel pour le moment.

Notre parti est complètement et catégoriquement opposé à l'utilisation de fonds publics canadiens aux fins de quelque abus que ce soit de la part des Chinois ou de quelque mesure d'agression extraterritoriale par le régime chinois.

Initiatives ministérielles

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député de Calgary-Ouest au sujet de l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, le projet de loi C-50 prévoit des sauvegardes et des droits antidumping pour protéger les industries canadiennes en cas d'augmentations brusques des importations de Chine qui pourraient être préjudiciables.

Le projet de loi C-50 soulève un certain nombre de questions d'ordre moral difficiles. En général, je suis un partisan convaincu du libre-échange. Cela dit, nous mettons le libre-échange en péril lorsque nous laissons d'autres pays nous priver de notre capacité de produire des biens stratégiques en nous inondant de leurs propres produits bon marché. Par exemple, les microplaquettes et les roulements à bille de précision. Nous ne voulons pas perdre les moyens de produire des biens qui sont essentiels à la sécurité de notre économie. Voilà mon critère.

Le député de Calgary-Sud-Est et mon autre collègue ont soulevé un autre dilemme moral. Il est difficile d'imaginer un pays qui a un pire bilan que la Chine sur les plans des droits de la personne, de l'expansionnisme ou du militarisme. De nos jours, la Chine est probablement le pays qui bafoue le plus les droits de la personne. Il y a lieu de se demander si un pays comme la Chine doit avoir droit à des politiques de libre commerce et à une aide extérieure comme celle que le Canada lui consent.

Tout d'abord, prenons le Falun Gong ou le mouvement Falun Dafa. Il existe hors de la Chine, mais, en Chine, ses adeptes sont détenus sans procès. Ils sont battus. Un grand nombre d'entre eux sont morts en détention. Leurs enregistrements et leurs imprimés ont été confisqués et détruits. Pourquoi? Le mouvement pacifiste est l'équivalent moral moderne du Mahatma Gandhi. Il est persécuté en Chine parce qu'il pourrait avoir une base plus importante que le parti communiste. Voilà la grande raison des persécutions.

Je ne soulève pas cette question simplement en ce qui concerne ce qui se passe en Chine. Je parle de ce que les ambassades, les missions et les consulats de la Chine dans d'autres pays font aux adeptes du Falun Gong au nom des politiques de la République populaire de Chine.

Des Canadiens vivant ici ont eu des problèmes avec leurs transactions financières. Des agents de la République populaire de Chine ont recueilli de l'information sur eux et ont communiqué avec leurs familles en Chine pour exercer des pressions. Cela ne s'arrête pas simplement à ce que la Chine fait sur son propre territoire ou à ses voisins. Cela touche des gens au Canada.

En ce qui concerne Taiwan, certains députés ont parlé des menaces des canonnières chinoises, des patrouilles et des exercices dans le détroit de Taiwan. Durant les élections taïwanaises, les dirigeants militaires chinois se sont vantés d'avoir des moteurs-roquettes à deux étages permettant d'atteindre Los Angeles. Essayons d'imaginer de tenir une campagne électorale à côté d'une énorme nation avec une population de 1,3 milliard d'habitants et une des plus importantes armées du monde. Imaginons que cet immense pays arrive sabre au clair et parle de la façon dont il pourrait non seulement envahir notre pays, mais frapper également notre principal allié qui pourrait espérer nous défendre. À côté de cela, d'autres questions semblent peu importantes.

La Chine ne reconnaît pas l'importance de Taiwan. Elle combat la reconnaissance diplomatique de Taïwan chaque fois qu'elle le peut. Je tiens à dire dans cette enceinte que je suis d'accord pour que le gouvernement canadien prenne position et reconnaisse pleinement Taiwan sur le plan diplomatique.

• (1715)

C'est là que tout commence. En 1997, Hong Kong est passé à nouveau sous le contrôle de la Chine. Que s'est-il produit depuis? Des centaines de milliers de gens ont fui Hong Kong et se sont réfugiés au Canada. On peut se demander pourquoi. C'est parce que la liberté de la presse y a été limitée et que la liberté d'expression y a été supprimée.

Les Han, qui forment la majorité de la population chinoise, envahissent Hong Kong. Selon des estimations, de 200 000 à 500 000 Han chinois ont envahi Hong Kong pour tenter d'étouffer ce qui était un symbole de libre-échange et de libre entreprise. Le cantonnais, la langue communément parlée dans les rues de Hong Kong il y a cinq ans, est en train de céder la place au mandarin.

Un député a mentionné que les forces armées chinoises sont en train de construire des porte-avions. Elles essaient de mettre au point des moteurs-roquettes à trois étages pour des missiles balistiques intercontinentaux. Elles mettent encore à l'eau de nouveaux sous-marins nucléaires.

En ce qui concerne le Tibet, la Chine a enlevé le Panchen Lama, celui qui doit succéder au Dalaï Lama. Le Dalaï Lama est en exil. Il doit agir à partir d'une base située au nord de l'Inde, au monastère Dip-Tse-Chok-Ling, entre autres.

Mes collègues ont parlé de la répression religieuse, de l'assassinat de dizaines de milliers de moines et de religieuses, de l'aide étrangère qui sert à construire des chemins de fer pour que les Chinois puissent contrecarrer l'indépendance des Tibétains, et de l'arrivée massive au Tibet de membres de la population chinoise Han, pour agrandir le territoire chinois.

Au sein de sa propre population, la Chine applique sa politique d'un seul enfant en obligeant, à l'aide de baïonnettes, les femmes à se faire avorter.

En ce qui concerne les mouvements étudiants en faveur de la démocratie, nous savons tous ce qui s'est produit Place Tiananmen, où des dizaines de milliers d'étudiants ont été arrêtés. Bon nombre ont été tués.

Pas une seule de ces activités ne devrait être appuyée, tolérée, ou récompensée sous quelque forme que ce soit. C'est troublant. Edmund Burke a dit que le mal triomphe lorsque les hommes bons ne font rien. Ce serait une grave erreur que de fermer les yeux sur les activités de la République populaire de Chine à l'endroit de ses voisins—de ses propres citoyens—et sur celles de ses missions, de ses consulats et de ses ambassades à l'étranger. Ses activités ne devraient être ni récompensées ni tolérées. Nous ne devrions pas traiter la Chine à la légère, comme si elle n'était qu'un autre voisin pacifique.

La Chine a des aspirations territoriales expansionnistes. Il faudrait surveiller cela. En ce qui concerne les politiques de libre-échange, nous devrions aider des pays comme l'Inde. Sa population d'un milliard d'habitants et sa conduite non expansionniste en feraient un bien meilleur partenaire commercial qu'un régime comme la République populaire de Chine.

• (1720)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce n'est que lorsque je me suis rendu compte que ce projet de loi figurait à l'ordre du jour, il y a à peine quelques minutes, que j'ai décidé de participer au débat. Je joins ma voix à celle de mes collègues d'Esquimalt—Juan de Fuca et de Calgary-Ouest pour faire part de mes sérieuses préoccupations relativement au projet de loi à l'étude.

C'est à titre de personne qu'on accuse souvent d'être un libre-échangiste impulsif et de croire implicitement à la possibilité d'un libre-échange entre les nations civilisées que je m'exprime aujourd'hui. Le niveau de vie s'est grandement amélioré partout au monde au cours des cinquante dernières années grâce à l'accroissement du cercle des échanges et des entreprises rendu possible par l'établissement d'échanges libres et ordonnés entre les pays.

Toutefois, les pays libres et démocratiques comme le Canada et les États-Unis doivent se rendre compte que les marchés libres ne constituent pas en eux-mêmes une panacée à tous les problèmes politiques et économiques, particulièrement en ce qui touche le régime communiste dictatorial de la République populaire de Chine, qui refuse et dénigre dès le départ la dignité humaine.

Mes collègues de Esquimalt—Juan de Fuca et de Calgary-Ouest ont parlé de certains des horribles abus que les responsables de la RPC ont commis contre les droits de la personne. Cela inclut la campagne de génocide culturel qui s'est poursuivie pendant 50 ans au Tibet et qui a pratiquement détruit tout un peuple, sa culture et sa foi, de même qu'une campagne plus actuelle menée contre un groupe relativement restreint et inoffensif, le Falun Gong.

Toutefois, il y a d'autres groupes qui sont persécutés en Chine et qui attirent beaucoup moins l'attention dans l'Ouest. Les médias s'y intéressent peut-être moins parce que, pour une raison ou pour une autre, nous ressentons moins de sympathie pour eux. Le gouvernement chinois mène très délibérément une campagne de persécution religieuse. Il persécute les minorités religieuses, tout particulièrement les églises protestantes et les catholiques qui sont restés loyaux au pape.

La constitution chinoise semble permettre la liberté de religion, mais seulement pour ceux qui pratiquent cette religion dans le cadre d'institutions, c'est-à-dire dans des églises officiellement reconnues et ordonnées par l'État, ce qui exclut de prime abord la plupart des personnes religieuses qui refusent de permettre que leur foi soit régie par l'État.

Soyons clairs sur les causes de tout cela. Nous parlons ici d'un régime communiste officiellement athée, et la religion qu'il a officiellement établie est le rejet et le désaveu de Dieu. Chaque fois que des gens tentent de faire valoir leur relation avec Dieu, le gouvernement intervient; il les écrase, les arrête, les envoie dans des camps de travail forcé et les jette en prison.

J'ai lu récemment l'autobiographie d'un humble prêtre catholique chinois ayant passé 35 des 40 dernières années dans une série de camps de travail et de prisons en Chine. Il a été forcé d'accomplir un travail on ne peut plus dégoûtant et de vivre dans des conditions ultra déplorables. Son expérience n'est pas unique en République populaire de Chine.

La semaine dernière, le Vatican a divulgué le nom de 33 évêques et prêtres ayant été détenus ou faisant l'objet d'une surveillance stricte et d'une interdiction de tenir un office religieux. Ce sont des personnes ayant été arrêtées au cours des deux dernières semaines. On estime que plusieurs milliers de membres des clergés protestants et catholiques sont dans une situation similaire. Le président Bush l'a mentionné clairement durant son voyage en Chine.

À titre d'exemple, le père Lu Genjun, prêtre catholique romain de 39 ans travaillant sous le manteau, a été arrêté il y a deux mois dans la province de Heibei et a, semble-t-il, maintenant été condamné à une peine d'internement de trois ans dans un camp de travail. Son crime: avoir reçu une formation en théologie, avoir été ordonné prêtre catholique romain, refuser de reconnaître l'association

Initiatives parlementaires

patriotique, soit l'Église catholique bidon inventée par les autorités communistes et avoir fait de l'évangélisation.

• (1725)

C'est le sort qui attend quotidiennement les personnes qui, en Chine, cherchent à exprimer publiquement les convictions les plus profondes de leur foi. Mon collègue de Calgary-Ouest a parlé du volet hideux de la politique chinoise de l'enfant unique qui comprend des cas étayés d'avortement et de stérilisation forcés.

La Chine ordonne à une de ses régions éloignées frappée par la pauvreté de commettre au moins 20 000 avortements d'ici la fin de l'année. C'est l'État qui établit un contingent d'avortements. Cette situation a été étayée par Steven Mosher, membre de l'Institut de recherche sur la population et ancien journaliste au *Wall Street Journal*. Les autorités chinoises responsables de la population, soit dit en passant financées partiellement par le fonds des Nations Unies destiné aux activités relatives à la population, qui à son tour est honteusement financé par l'ACDI, érigent des tentes servant à la régulation des populations dans de petites collectivités des provinces éloignées. Ils effectuent une enquête et, si des personnes ont eu plus qu'un enfant, les autorités vont de maison en maison et arrêtent les femmes qui peuvent être enceintes d'un deuxième ou d'un troisième enfant.

Des cas ont été étayés avec des documents et même des films faisant état de mères qui ont été emmenées dans ces prétendues tentes de régulation des populations et forcées de subir un avortement ou la stérilisation. C'est là le genre de régime auquel nous faisons face.

Steven Mosher, qui a rédigé des livres et des articles à ce sujet pour des revues occidentales, a déclaré ce qui suit:

Si l'on remettait des médailles aux pays qui bafouent les droits de la personne, la Chine obtiendrait chaque fois l'or.

Avant d'approuver le projet de loi, j'espère que nous serons pleinement conscients du genre de régime que nous cherchons à récompenser en lui accordant de plus grands avantages commerciaux grâce à l'adhésion à l'OMC.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[Traduction]

LES RÉFUGIÉS

Le président suppléant (M. Bélair): J'informe la chambre qu'il y a une erreur dans le texte de la motion n° 422 dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. La motion prévoit en effet des modifications à l'alinéa 101(1)e) de la Loi sur l'immigration et non pas à l'alinéa 101(7)e). Je suis désolé de tout inconvenient que cela aurait pu causer aux députés.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne) propose:

Initiatives parlementaires

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre un règlement aux termes de l'alinéa 101(1)e) de la Loi sur l'immigration pour que ne puissent être entendues les demandes des personnes désirant obtenir le statut de réfugié en application de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés lorsque ces personnes viennent des États-Unis, de l'Australie ou de n'importe quel pays membre de l'Union économique européenne.

—Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui sur la motion d'initiative parlementaire que j'ai présentée, la motion n° 422. Je dois d'abord exprimer ma déception du fait qu'elle n'ait pas été choisie pour être mise aux voix, surtout que des motions en provenance de l'autre endroit n'ont pas à être tirées au sort et sont mises aux voix automatiquement.

J'ose dire que la sécurité publique et la sécurité à la frontière sont des enjeux plus pertinents pour les Canadiens que l'adoption d'un cheval national ou la consécration d'une journée en l'honneur d'un ancien premier ministre. Je ne dis pas que ces questions ne sont pas valables. Elles le sont, mais nous devons toutefois avoir les bonnes priorités.

Ceci dit, la motion se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre un règlement aux termes de l'alinéa 101(1)e) de la Loi sur l'immigration pour que ne puissent être entendues les demandes des personnes désirant obtenir le statut de réfugié en application de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés lorsque ces personnes viennent des États-Unis, de l'Australie ou de n'importe quel pays membre de l'Union économique européenne.

La question de l'accueil de réfugiés au Canada est un important sujet de préoccupation et ce, depuis des décennies. Si l'on demandait aux Canadiens moyens ce qu'il pensent du système de détermination du statut de réfugié au Canada, on constaterait qu'ils sont très fiers du fait que nous avons aidé des dizaines de milliers de gens vraiment persécutés dans leur pays d'origine. On constaterait aussi, je crois, que les gens en ont assez que des personnes emploient des moyens frauduleux pour se voir accorder le statut de réfugié au Canada.

La motion que je propose empêcherait que des gens ne se fassent passer pour des réfugiés pour être admis au Canada. Cela changerait l'opinion publique actuelle. En effet, selon un sondage, 70 p. 100 des Canadiens pensent qu'un grand nombre de personnes qui demandent le statut de réfugié ne sont pas de bonne foi.

Il est essentiel que le Canada continue comme il l'a toujours fait de venir en aide aux moins chanceux, j'en suis convaincu. Je crois que, si l'on admettait seulement des réfugiés de bonne foi, l'attitude des Canadiens changerait considérablement. Il est également essentiel que les Canadiens n'aient pas l'impression qu'on abuse de leur générosité. S'il dressait une liste des tiers pays sûrs, le gouvernement rétablirait la confiance à l'égard du système de détermination du statut de réfugié au Canada.

Avant d'en venir à la motion comme telle, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir décidé de conclure avec les États-Unis un accord qui permettrait de régler un aspect de ma motion. Peu de temps après que j'ai donné avis de ma motion, l'ancienne ministre de l'Immigration a annoncé la décision du Canada de conclure un accord avec les États-Unis selon lequel les personnes en provenance des États-Unis qui demandent le statut de réfugié au Canada seraient renvoyés aux États-Unis et vice versa.

C'est particulièrement important étant donné que la majorité des personnes en quête d'asile viennent au Canada en passant par les États-Unis, profitant du système pour entrer dans notre pays où il est facile de revendiquer le statut de réfugié. Malheureusement, c'est toujours à l'état de négociation. Aucun accord n'a encore été signé.

Je voudrais maintenant expliquer en quoi il est important de dresser la liste de toutes les démocraties occidentales qui adhèrent à

la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ou qui l'ont signée. Un spécialiste de la politique en matière d'immigration, James Bissett, qui a travaillé pendant quelques années dans la fonction publique, soutient que le Canada pourrait diminuer de 40 p. 100 le nombre des demandes abusives du statut de réfugié s'il faisait sien la règle du tiers pays sûr. Ainsi, le Canada cesserait d'accepter les réfugiés venus sur son territoire via les États-Unis ou d'autres démocraties libérales modernes où, à l'évidence, ils ne risquent pas d'être victimes de persécutions.

C'est ce que je propose dans ma motion. Le Canada est devenu la destination par excellence des revendicateurs du droit d'asile, car nous acceptons jusqu'à 60 p. 100 de ces personnes, par rapport à 28 p. 100 pour les États-Unis, et à 10 p. 100 seulement pour l'Europe. Cette règle obligerait les revendicateurs de ce statut à faire valoir leurs arguments dans le premier pays où ils arrivent, et non pas dans le pays susceptible de les accueillir.

Le député de London-Centre-Nord, le président libéral du comité multipartite chargé de la question de la sécurité à la frontière, a indiqué que les deux pays doivent faire en sorte que les migrants économiques ne puissent plus demander le statut de réfugié une fois légalement admis en territoire canadien. Il a déclaré à ce sujet:

Si vous venez d'un tiers pays sûr, à savoir les États-Unis, que vous n'êtes pas persécuté et vous vivez dans ce pays, pourquoi demander au Canada le statut de réfugié? Le Canada devrait pouvoir déporter ces personnes et les renvoyer aux États-Unis. Ce qu'en feront les États-Unis les regarde. Cela ne devrait pas nous concerner.

Les Canadiens ne s'imaginent pas à quel point il est coûteux de permettre aux personnes venant d'un tiers pays sûr de demander le statut de réfugié au Canada. Les démarches de ce genre ont coûté aux contribuables plus de 21 millions de dollars l'an dernier, ne serait-ce qu'en frais d'assistance juridique gratuite fournie aux demandeurs du statut de réfugié, dont un grand nombre sont arrivés au Canada en provenance des États-Unis à l'expiration de leur visa de visiteur, de leur permis de travail ou de leur visa d'étudiant.

● (1735)

Le coût n'inclut pas les dépenses de programmes sociaux et de soins de santé pour les demandeurs du statut de réfugié. Comme nos systèmes de santé et de bien-être social sont exploités jusqu'au point de rupture, il est ridicule de continuer à permettre à des gens de venir au Canada demander le statut de réfugié alors qu'ils auraient pu le faire dans le premier pays où ils sont débarqués.

Les critiques d'une motion comme la mienne diront que je suis froid et cruel. Cela ne saurait être moins vrai. Je suis très fier que le Canada vienne en aide à des gens qui n'ont nulle part où aller, à ceux qui sont d'authentiques réfugiés. Il est malheureux, toutefois, que notre pays soit aussi devenu la destination de choix des magasineurs d'asile.

Si ma motion avait pu faire l'objet d'un vote et avait été ultérieurement adoptée à la Chambre des communes, le gouvernement aurait presque pu mettre fin à la pratique du magasinage d'asile, réduire grandement le resquillage et permettre ainsi à notre système surchargé de détermination du statut de réfugié de s'occuper des personnes qui ont vraiment besoin de l'aide du Canada.

Cela amène évidemment à se demander qui a besoin de l'aide du Canada.

Initiatives parlementaires

Le Canada s'attend à recevoir 45 000 demandes du statut de réfugié d'ici à la fin du présent exercice, alors qu'il en a reçu 30 000 l'an dernier, dont 8 000 seulement venaient de demandeurs parrainés par le gouvernement. Ce nombre de 45 000 n'est-il pas vraiment disproportionné comparativement aux 8 000 qui ont été présélectionnés et reconnus comme d'authentiques réfugiés longtemps avant d'être arrivés au Canada?

Si nous n'avions pas tant de gens qui viennent frapper constamment à notre porte, imaginez l'aide que nous pourrions apporter aux réfugiés qui se trouvent dans des camps un peu partout dans le monde, ces plus pauvres d'entre les pauvres qui n'ont aucun espoir de trouver asile où que ce soit.

La majorité des quelque 45 000 demandeurs d'asile seront préalablement passés par des pays où ils auraient pu faire une demande d'asile, mais ils choisissent le Canada, vraisemblablement parce qu'il est bien connu que s'ils parviennent jusque chez nous ils ont toutes les chances d'être acceptés et que si, de toute façon, leur demande était rejetée, il est peu vraisemblable qu'ils soient expulsés.

Ailleurs dans le monde, on a bien compris que le Canada ne possède pas les ressources nécessaires, ni peut-être la volonté politique, pour expulser les revendicateurs éconduits, voire des criminels dangereux. J'en veux pour preuve que les fonctionnaires de l'immigration canadienne ignorent où se trouvent quelque 27 000 revendicateurs éconduits, qui font pourtant l'objet d'une ordonnance d'expulsion.

Si le gouvernement dressait la liste de tous les pays qui ont signé la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, notre système d'immigration pourrait consacrer davantage d'efforts à expulser les individus indésirables, dont il perd la trace.

Qui plus est, si nous avions appliqué à temps la stratégie du tiers pays sûr, nous n'aurions vraisemblablement pas eu à nous occuper d'individus comme Tafari Renneck, un fugitif violent qui a été expulsé des États-Unis pour avoir commis des infractions sexuelles, et qui a ultérieurement obtenu du Canada le statut de réfugié après être entré chez nous clandestinement.

Lorsque les Canadiens entendent parler de cas semblables dans les médias, ils ne se sentent pas en sécurité, surtout depuis les attentats terroristes commis aux États-Unis. Si nous sommes disposés à accueillir des délinquants sexuels violents, qui d'autre allons-nous accueillir?

N'oublions pas non plus l'image que nous donnons de nous-mêmes à nos alliés. Depuis les attentats terroristes du 11 septembre, le gouvernement a eu beau se hérissier et faire adopter le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste, il refuse obstinément de reconnaître que notre système de détermination du statut de réfugié, qui est beaucoup trop souple, met gravement en péril la sécurité de notre pays et celle de notre voisin américain.

L'an dernier, plus de 45 000 demandeurs d'asile sont arrivés au Canada. La plupart sont entrés illégalement grâce à l'aide d'organisations criminelles internationales qui les avaient préalablement fait passer par des tiers pays sûrs. Je crois que nous pourrions prévenir la plupart de ces cas d'immigration illégale si nous portions tous les pays occidentaux sur la liste des tiers pays sûrs. Depuis les événements du 11 septembre, il est inexcusable de ne pas considérer tous les pays signataires de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés comme des tiers pays sûrs.

Toutefois, il est encore plus alarmant de savoir que depuis les attentats contre New York et le Pentagone, en septembre dernier, plus de 15 000 personnes sont entrées au Canada et ont demandé le

statut de réfugié. De ce nombre, près de 2 500 viennent de pays reconnus pour produire des terroristes, notamment l'Irak, l'Iran, le Pakistan, la Somalie, l'Algérie, l'Albanie et l'Afghanistan. En outre, 870 personnes sont arrivées du Sri Lanka, et la plupart d'entre elles sont vraisemblablement des Tamouls.

Cela ne veut certainement pas dire que ces demandeurs d'asile ne sont pas de véritables réfugiés. Néanmoins, certains d'entre eux pourraient fort bien être membres ou partisans de diverses organisations terroristes bien connues, notamment Al-Qaïda ou l'Organisation de libération de l'Eelam tamoul. Les Tamouls forment l'une des organisations terroristes les plus meurtrières du monde et sont bannis en Grande-Bretagne et aux États-Unis. J'estime que si le Canada avait déjà énoncé des interdictions concernant les pays mentionnés dans ma motion, le nombre des demandeurs d'asile serait nettement inférieur et il y aurait beaucoup moins de possibilités pour les terroristes et les criminels de s'infiltrer au pays.

Même si nous devons faire abstraction des événements actuels, il n'en demeure pas moins que lorsqu'un immigrant illégal arrive en sol canadien et revendique le statut de réfugié, il y a très peu de chance qu'il soit renvoyé, comme je l'ai déjà indiqué. Il suffit de se rappeler les 27 000 que nous voulons expulser mais que nous n'arrivons pas à retrouver.

● (1740)

Malheureusement, c'est particulièrement vrai des grands criminels et des terroristes parce que leur renvoi signifie fréquemment qu'ils devraient faire face à la justice dans leur pays d'origine. La seule idée d'envisager le renvoi en pareils cas se heurte à des obstacles de taille. La Charte canadienne des droits et libertés s'applique non seulement aux citoyens canadiens mais aussi à toute personne se trouvant en sol canadien, qu'elle soit entrée légalement ou illégalement au Canada.

Outre la protection de la Charte, même l'allégation la plus bizarre laissant entendre qu'une personne puisse être maltraitée ou torturée garantira des mois, sinon des années de contestation judiciaire. Après plusieurs années de révisions, d'appels et de nouvelles auditions, le pays d'origine refuse souvent le retour d'une personne. Le Canada a été aux prises avec nombre de cas de ce genre.

Je pourrais facilement m'étendre sur ce sujet, mais on m'a alloué un temps limité. Ce qui est plus important c'est que j'ai hâte de voir ce que les députés ont à dire au sujet de cette motion. Comme je l'ai mentionné précédemment, il est dommage que cette motion ne puisse faire l'objet d'un vote particulièrement parce que le gouvernement semble envisager la possibilité de mettre en oeuvre la notion de tiers pays sûr dans notre politique d'immigration.

M. Mark Assad (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je dirai tout d'abord que le gouvernement ne peut pas appuyer la motion du député de Surrey-Nord. Ce n'est pas que nous nous opposons fondamentalement à la notion qui la sous-tend. Nous estimons en effet que les demandeurs d'asile devraient effectivement présenter leur demande dans le premier pays où ils peuvent le faire.

Nous ne sommes pas d'accord pour que le Canada agisse unilatéralement. Nous ne pensons pas qu'un membre responsable de la communauté internationale devrait simplement renvoyer les revendicateurs du statut de réfugié dans le dernier pays qu'ils ont traversé sans songer aux conséquences, soit pour la personne en cause, soit pour le tiers pays dans lequel elle est renvoyée. Sans compter les nombreuses questions que soulève cette idée sur le plan juridique et sur celui des droits de la personne, elle n'améliorerait certainement pas nos relations avec ces autres pays.

Initiatives parlementaires

Commençons par un point fondamental. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, dont la date d'entrée en vigueur vient d'être annoncée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, soit le 28 juin prochain, autorise le gouvernement du Canada à dresser une liste des pays où les demandeurs d'asile peuvent être renvoyés en toute sécurité pour y faire entendre leur demande. Ce n'est pas une disposition nouvelle. Le principe de la protection accordée par des tiers pays sûrs figure sous diverses formes dans la législation canadienne sur l'immigration depuis 1989. Cette approche est conforme à nos obligations en vertu de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

[Français]

La nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés permet au Canada de conclure avec d'autres pays des ententes sur les tiers pays sûrs. Pour conclure une telle entente, nous devons prendre en considération plusieurs facteurs déterminants.

Premièrement, ces autres pays sont-ils signataires de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de la Convention contre la torture? Deuxièmement, les politiques et pratiques de ces pays relatives aux revendications du statut de réfugié sont-elles conformes à leurs obligations de pays en vertu de ces deux conventions? Troisièmement, quels sont les antécédents de ces pays dans le domaine des droits de la personne? Et, finalement, ces pays ont-ils conclu avec le Canada une entente sur le partage des responsabilités en matière de protection des réfugiés?

En d'autres termes, il s'agit toujours de veiller à ce que les revendicateurs de statut de réfugié puissent se faire entendre de manière équitable et impartiale dès que cela est raisonnablement possible. Le principe des tiers pays sûrs n'est pas censé être un moyen pour un pays de se libérer de ses obligations en vertu de ses propres lois et du droit international.

À n'en pas douter, la meilleure façon pour le Canada de garantir la réalisation de ses objectifs dans ce domaine est de conclure avec d'autres pays des ententes de partage des responsabilités à l'égard des revendicateurs du statut de réfugié.

Ce genre d'entente existe. Les États membres de l'Union européenne en ont conclu une. Il s'agit de la Convention de Dublin. Mais une telle entente est-elle possible avec les États-Unis?

• (1745)

[Traduction]

Le gouvernement du Canada a effectivement exploré l'idée d'une entente de partage des responsabilités avec le gouvernement américain. En 1995, les hauts fonctionnaires des deux gouvernements ont, après trois années de discussions, conçu un avant-projet de protocole d'entente entre les deux pays sur le principe du tiers pays sûr. Toutefois, comme les Américains cherchaient davantage à l'époque à apporter des modifications à leur propre processus de détermination du statut de réfugié, ils n'ont pas pu poursuivre dans cette voie. En 1998, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada et le secrétaire à la Justice des États-Unis ont décidé qu'il n'était pas possible, à ce moment-là, d'envisager la signature d'une telle entente.

Cela ne signifie pas pour autant que l'idée a été abandonnée. Au contraire, le 3 décembre dernier, les États-Unis et le Canada ont signé une déclaration conjointe en vue de créer une «frontière intelligente» pour le XXI^e siècle. La relance d'une entente de partage des responsabilités à l'égard des revendicateurs du statut de réfugié fait partie des principaux engagements formulés dans cette déclaration. Les deux gouvernements considèrent les mesures

énoncées dans le plan d'action en 30 points comme une priorité absolue. Ce qui me ramène à la question centrale de la motion.

Les mots clés qui décrivent l'action du gouvernement sont «coopération» et «partage des responsabilités». Ce ne sont pas des mots qu'on retrouve dans la motion. Le député ne fait que demander que le Canada établisse une liste de pays, puis, unilatéralement, y renvoie des gens sans aucune certitude au sujet de la possibilité d'y demander le statut de réfugié. Il propose un processus à sens unique. Nous touchons là un élément fondamental de la protection des revendicateurs du statut de réfugié. Si le Canada agit unilatéralement et renvoie des revendicateurs dans un pays par lequel ils sont passés pour arriver au Canada, il risque de priver ces personnes de leur droit de présenter leur revendication, ce que nous voulons éviter.

[Français]

Le Canada n'aboutira à rien en agissant de façon unilatérale. Étant donné les craintes parfaitement compréhensibles des Américains au sujet de leur sécurité, est-ce que l'honorable député croit vraiment qu'ils accueilleront avec plaisir la décision du Canada de renvoyer sans aucune formalité des revendicateurs qui sont passés par les États-Unis?

Nous ne parlons pas ici seulement de leurs sentiments, il faut aussi tenir compte de leurs lois. La loi américaine est ouverte à l'idée de la protection des tiers pays sûrs, mais seulement dans le cadre d'une entente internationale de partage des responsabilités. Le gouvernement américain verrait dans la décision du Canada d'agir unilatéralement une contradiction: elle serait effectivement contraire aux efforts faits pour gérer ensemble notre frontière commune.

Il ne faut pas oublier que les revendicateurs du statut de réfugié circulent dans les deux sens. Ils passent par les États-Unis pour venir au Canada. D'autres arrivent au Canada pour se rendre aux États-Unis. Les deux pays doivent donc collaborer.

Nos deux pays comprennent que le statu quo facilite l'introduction clandestine de migrants et d'autres mouvements clandestins de part et d'autre de la frontière. L'absence d'un mécanisme commun réduit la confiance du public dans le processus de détermination du statut de réfugié.

La conclusion d'une entente de partage des responsabilités à l'égard des revendicateurs du statut de réfugié s'impose. Elle procurerait un fondement clair et transparent à une meilleure gestion des mouvements de personnes entre le Canada et les États-Unis. Nous n'y parviendrons pas si le Canada prend une mesure de protection instinctive qui ne tient pas compte des intérêts de nos voisins, les Américains. Nous n'arriverons à rien si nous ne mettons pas au point un système équitable et efficace qui répond aux besoins des deux pays.

On voit donc que, du simple point de vue opérationnel et international, la motion n'est pas viable. Si elle était adoptée, d'autres lacunes apparaîtraient immédiatement.

Initiatives parlementaires

• (1750)

[Traduction]

La motion repose sur une idée à laquelle nous sommes favorables: il faut présenter sa demande de statut de réfugié à la première occasion raisonnable. C'est un point de vue que partage le gouvernement du Canada: les demandeurs ne devraient pas faire la tournée des pays pour voir lequel offre les conditions les plus intéressantes. Mais la motion est fondamentalement imparfaite. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le dit sans porter de jugement défavorable sur le processus de détermination du statut de réfugié des pays qui y sont mentionnés. C'est la motion qui pose problème.

Les ententes bilatérales sont la seule solution. Il faut collaborer dans le respect des normes internationales en matière de protection des réfugiés et des attentes des Canadiens. C'est la voie que le gouvernement a choisie, et c'est celle que nous entendons suivre.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois s'oppose à la motion M-422, parce que les choix que nous faisons sont d'abord et avant tout des choix de société.

C'est dans cette optique que nous aborderons cette motion qui vise à interdire l'accès au Canada à tout demandeur de statut de réfugié, qui aurait eu le tort de poser le pied aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou dans l'un ou l'autre des pays de l'Union européenne, avant de se présenter à nos frontières.

Les réfugiés fuient des régimes sanguinaires ou des situations qui mettent leur vie et celle de leur famille en danger. Il est de notre devoir, comme société démocratique et moderne, de refléter notre ouverture et notre générosité dans la manière dont nous traitons ceux qui voient dans le Canada un havre de paix et de sécurité. Ces valeurs sont primordiales autant pour les Québécoises et les Québécois que pour les Canadiennes et les Canadiens. Nous nous devons d'accueillir ceux qui cherchent désespérément un endroit paisible et sécuritaire pour vivre.

Les droits des réfugiés se doivent d'être respectés, et ce, malgré les pressions pour un plus grand niveau de sécurité dont cette motion semble s'inspirer. Le député allianciste souhaite que l'actuelle Loi sur l'immigration soit amendée, afin que ne puissent être entendues les demandes des réfugiés, si les demandeurs viennent de certains pays nommés dans l'amendement et considérés sécuritaires.

Le député veut donc que, dans certains cas, le Canada suspende l'application de la Convention de Genève relative à la protection des réfugiés. Le Bloc québécois rejette cette prétention autant pour les demandeurs natifs de l'un des pays cités, que pour ceux qui, provenant d'ailleurs, ont transité par l'un ou l'autre de ces pays.

La notion de «tiers pays sûr», qui sous-tend la motion M-422, peut se résumer comme suit: le demandeur du statut de réfugié doit nécessairement demander l'asile dans le pays sûr par lequel il a transité pour se rendre dans le pays où il souhaitait déposer sa demande. C'est une fin de non-recevoir.

Par exemple, si une personne originaire de l'Irak ou du Zimbabwe passe par les États-Unis pour entrer en sol canadien, sa demande de statut de réfugié sera automatiquement rejetée; elle ne sera pas entendue au Canada, car cette personne aurait dû déposer sa demande d'asile aux États-Unis, considérés comme «tiers pays sûr». La personne n'aura donc pas de droit d'appel au Canada.

La notion de «tiers pays sûr» est une notion préoccupante. Certains pays n'ont pas les mêmes critères de sélection des réfugiés,

bien qu'ils respectent généralement les dispositions de la convention. Or, le Haut-Commissariat aux réfugiés est clair: pour qu'un tel genre de dispositif soit acceptable, il faudrait d'abord s'assurer que les demandeurs d'asile ont effectivement accès, dans ces pays, à des procédures leur permettant de faire valoir leurs droits.

La motion dit: «[...] n'importe quel pays membre de l'Union économique européenne.» Comment peut-on ainsi proposer une liste en vrac, d'autant que certains pays d'Europe n'ont signé que depuis peu la Convention internationale pour la protection des réfugiés et n'en maîtrisent pas toutes les obligations. L'adoption d'une liste de «tiers pays sûrs», comme le propose la motion M-422, est inacceptable, parce que nous refusons que des réfugiés soient référés obligatoirement à un pays qui n'a pas les mêmes critères ou qui ne respecte pas les Conventions.

La notion de «tiers pays sûr» présuppose également qu'une entente ait été ratifiée entre le Canada et lesdits pays. Or, il n'y a actuellement aucune entente de «tiers pays sûrs» avec le Canada. La liste unilatérale présentée par mon collègue de Surrey-Nord fait fi de la participation des États à une négociation à ce chapitre, et une telle entente ne peut se concrétiser sans une étude rigoureuse. Or, la motion M-422 dresse une liste à vue de nez. De là à dire que la proposition de l'Alliance canadienne est un peu simpliste, il y a un pas que je n'hésite pas à franchir.

• (1755)

Pour expliquer les très sérieuses réserves que nous entretenons à l'endroit de la notion de «tiers pays sûr», il serait intéressant de rappeler brièvement quelques différences considérables entre la politique canadienne et celle des États-Unis, en ce qui concerne le système de détermination du statut de réfugié, différences qui reflètent, sans aucun doute, les valeurs de nos voisins du Sud.

La grande différence entre les deux États réside dans ce trait fondamental: aux États-Unis, les audiences du Tribunal de l'immigration sur les revendications du droit d'asile se déroulent selon un processus accusatoire. Un avocat se présente au nom du gouvernement américain et s'oppose à la demande. Au Canada, au contraire, le processus est considéré non accusatoire. Un agent d'audience comparait pour interroger les témoins et aider le tribunal dans sa décision.

Autre différence majeure: l'emprisonnement des demandeurs sans papiers est systématique aux États-Unis. Au Canada, la détention est considérée exceptionnelle. Quand on connaît le durcissement de la politique américaine vis-à-vis des réfugiés pour des raisons de sécurité, il est clair qu'être réfugié aux États-Unis devient un exploit.

Par ailleurs, l'adoption d'une politique de «tiers pays sûr» nous retirerait le pouvoir d'orienter notre propre politique d'accueil des réfugiés, pour qu'elle s'harmonise, par exemple, à celle des États-Unis. La politique du Canada concernant les demandeurs du statut de réfugié se calquerait sur celle des Américains: elle y serait subordonnée. Le Canada, et nous en sommes fiers, affiche, à l'égard de certains pays, des politiques bien différentes de celles de nos voisins du Sud. Cuba en est un bon exemple.

Faire la promotion de la notion de «tiers pays sûr», c'est assujettir la politique canadienne d'accueil des réfugiés à celle des Américains. Il est étonnant qu'un député du parti de l'Alliance fasse la promotion d'une perte de souveraineté canadienne, en l'occurrence, en matière de protection des réfugiés.

Initiatives parlementaires

De nombreux demandeurs du statut de réfugié passent par les États-Unis avant d'arriver au Canada. On les évalue à environ 40 p. 100. Ainsi, en 2000-2001, plus de 11 000 demandeurs d'asile sont arrivés des États-Unis. Notre pays voisin est souvent une étape incontournable pour qui veut déposer une demande au Canada.

Pourquoi choisir le Canada? Les raisons sont nombreuses. Si certaines personnes préfèrent demander le statut de réfugié ici pour des raisons personnelles, par exemple, y avoir de la famille, ou encore être francophones, les valeurs de générosité et de compassion qui caractérisent le Canada ne sont pas sans attrait. Ainsi, contrairement aux États-Unis, le Canada autorise l'accès à l'aide juridique et au bien-être social, ou encore permet d'étudier et de travailler pendant le processus de détermination du statut. Le pays de transit n'est souvent qu'instrumental.

Quand on fuit son pays, on a rarement le choix de son trajet. Il faut utiliser les chances qui se présentent dans une situation d'urgence. Rendre étanche le Canada aux demandeurs qui auraient eu le malheur de transiter par le mauvais pays, c'est reléguer aux oubliettes l'attitude d'ouverture qui est caractéristique de ce pays et de ses habitants. Vraiment, cette motion a un parfum de «non, pas dans ma cour».

La motion devant nous est inquiétante à plus d'un titre. Vous savez sans doute que les pays ont des alliés pour le meilleur et pour le pire. C'est le cas des États-Unis. Dans l'histoire, à cause de leurs intérêts dans certains pays, les États-Unis ont souvent soutenu ouvertement ou non des dictatures décriées. Ce fut le cas au Chili.

Au début des années 1970, le général Augusto Pinochet, avec la bénédiction et l'appui des États-Unis d'Amérique, a démis, par un coup d'État militaire, le président élu démocratiquement au Chili, Salvador Allende. Suite à l'assassinat du leader chilien, nombreux sont ceux qui ont fui leur pays par crainte de représailles contre leur intégrité physique.

Plus de 7 000 Chiliens et autres réfugiés d'Amérique latine ont été admis au Canada depuis 1973. Si nous avons adopté, avant le renversement du régime démocratique chilien, une motion similaire à la motion M-422, il aurait été impossible pour ces personnes de trouver refuge au Canada. Combien d'entre eux auraient pu faire confiance aux services de renseignements américains, déposer aux États-Unis et voir acceptée leur demande de réfugié, alors que ce pays a assisté la machine répressive au Chili?

Ce Parlement doit respecter l'équilibre nécessaire entre le besoin de sécurité et les obligations du Canada face aux réfugiés et aux immigrants. L'ouverture aux immigrants et aux réfugiés de tous horizons fait partie des devoirs et des responsabilités d'une société démocratique.

• (1800)

Cibler l'ensemble des réfugiés comme un nid de terroristes potentiels représente une attaque contre la démocratie, car c'est souvent leur combat pour la démocratie qui les a forcés à l'exil pour fuir l'arbitraire et échapper à des régimes où règne la terreur.

En conclusion, nous opposer à la motion M-422, c'est prendre la part des plus opprimés, c'est être fidèles à nos valeurs, c'est choisir de défendre la liberté.

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureuse d'intervenir dans le débat sur la motion parrainée par le député de Surrey-Nord. Comme le député s'y attend probablement, je vais m'opposer à cette

motion, mais je tiens à le féliciter d'avoir formulé une suggestion positive concernant une situation complexe.

Je l'admets, en tant que députés, nous sommes tous aux prises avec la responsabilité qui consiste à trouver un bon équilibre entre notre devoir de préserver la sécurité du Canada et celui de respecter et d'améliorer les droits et libertés de la personne. Je crois également que cette motion s'insère dans le contexte du bon équilibre à établir entre nos obligations internationales, en tant que pays ayant souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention sur les réfugiés de 1951, et la nécessité de nous attaquer aux problèmes que constituent le mouvement irrégulier de personnes et la traite des êtres humains. Assurément, nous faisons face à un phénomène auquel doivent s'attaquer tous les parlements, tous les législateurs. C'est pourquoi je respecte la contribution du député.

Cependant, au nom des autres députés de mon caucus, je dois dire que nous rejetons cette motion pour différentes raisons. Tout d'abord, je signale au député qu'à mon avis, certaines des recommandations que nous avons reçues depuis le 11 septembre traduisaient une réaction excessive aux événements tragiques de ce jour-là. Nous cherchons tous des moyens de comprendre cette tragédie sans réagir outre-mesure en mettant de côté les programmes et les principes auxquels nous tenons tant.

Je crois qu'en analysant les événements du 11 septembre, nous avons, peut-être involontairement, peut-être délibérément, mis les réfugiés au cœur du problème. En fait, par l'intermédiaire des médias et des commentaires sur les questions ayant trait au 11 septembre, nous avons laissé passer des déclarations telles que «Le Canada est un paradis pour les réfugiés», associant ainsi les réfugiés aux terroristes.

La chose la plus importante que nous puissions faire aujourd'hui est de dire sans la moindre équivoque que, dans aucune circonstance et d'aucune façon, le gouvernement et le pays n'encourageront ni ne perpétueront un mythe aussi nuisible aux véritables réfugiés qui cherchent protection et asile au Canada. Ce mythe est contraire aux faits tels que nous les connaissons et il ne dissipe certainement pas la menace terroriste qui pèse sur notre société aujourd'hui.

M^{me} Judith Kumin, représentante au Canada du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous a présenté la situation succinctement. Elle nous a rappelé notre engagement et nos obligations en vertu de la Convention de Genève en expliquant clairement qu'aucun être humain ne devrait être renvoyé vers un pays ou un territoire où sa vie, ou sa liberté, sera menacée et que nous devrions en tenir compte lorsque nous analysons nos politiques, lorsque nous préparons des règlements ou lorsque nous élaborons des programmes. Elle a aussi déclaré qu'il importe au plus haut point, pour nous Canadiens, que les réfugiés aient droit à une audience équitable.

En vertu de la motion dont la Chambre est saisie, les réfugiés n'auraient pas le droit de venir au Canada, de présenter leur demande, de faire entendre leur cause et de compter qu'on jugera des mérites de cette cause d'après les faits. Il est tout simplement contraire à nos politiques et à nos pratiques d'éliminer 16 pays parce qu'ils sont réputés être des pays sûrs.

Initiatives parlementaires

• (1805)

Je dirais au député qui a présenté cette motion que les politiques du Canada sont généralement considérées comme assez musclées et appropriées à la tâche à accomplir, mais qu'il conviendrait de consacrer plus de ressources et d'attention à leur application.

Notre pays doit respecter la convention en veillant à ce que toute personne entrant au pays puisse présenter une demande. De toute évidence, vu les faits et la situation, il y a toujours quelques pommes pourries dans le panier. Il y a toujours des gens qui profitent d'un système pour se faufiler, mais en général, nous parlons de réfugiés authentiques qui ont désespérément besoin de trouver asile au Canada. Il faut donc honorer leurs demandes.

Il y a trois facteurs dont le député doit tenir compte concernant cette motion. Premièrement, il y a des différences en matière de politique étrangère entre le Canada et les États-Unis. Ma collègue, la députée bloquiste, a déjà fait allusion à certaines de ces différences.

Par exemple, certains requérants viennent au Canada parce qu'ils savent que leur demande ne sera pas prise au sérieux aux États-Unis. Entre 1986 et 1990, 26 p. 100 des requérants venant du Nicaragua, fuyant un gouvernement de gauche, ont été acceptés aux États-Unis. Au cours de la même période, environ 2 p. 100 des requérants venant du Salvador, fuyant un gouvernement de droite, se sont vu refuser l'accès au système américain.

Il y a des différences en matière de politique étrangère dont il faut tenir compte. Il y a des raisons pour lesquelles des immigrants choisissent de venir dans notre pays, en passant par les États-Unis ou un autre tiers pays sûr. Nous devons respecter chaque cas sur une base individuelle.

Nous, parlementaires, ne pouvons pas ne pas tenir compte des liens culturels et familiaux des demandeurs d'asile, de même que des raisons pour lesquelles ils choisissent le Canada. Nous parlons en l'occurrence de réfugiés qui tâchent de mettre de l'ordre dans leur vie et tâchent de trouver la sécurité. Ils en arrivent à choisir le Canada à cause de liens culturels et linguistiques et à cause du soutien de la famille et des voisins. On ne peut pas ne pas tenir compte de ces raisons.

Le Canada est souvent considéré comme le refuge ultime. Il faut en tenir compte dans le débat actuel. L'idée d'un tiers pays sûr est probablement utilisée par le gouvernement—et je ne prétends pas que ce soit le cas du député qui a présenté cette motion—comme une façon de réduire le nombre de réfugiés qui se pressent à la porte et qui ont présenté une demande.

Nous croyons parfois que notre arriéré de travail est tel que nous devons prendre des mesures extrêmes pour régler le problème. Il y a toutes sortes de façons de régler ce genre de problèmes. Il y a d'autres façons de voir à ce que certaines personnes n'aient pas recours au système des réfugiés pour entrer au pays.

Nous pouvons faire appliquer les lois sous leur forme actuelle. Nous pouvons nous assurer de disposer des ressources nécessaires pour traiter rapidement les dossiers des immigrants et des réfugiés. Nous pouvons accroître le nombre de nos agents à l'étranger. Nous pouvons faire appliquer les mesures de lutte contre le trafic d'êtres humains. Nous pouvons faire connaître les comportements d'origine culturelle aux agents de contrôle de l'immigration. Nous pouvons inclure des mesures de protection des réfugiés dans nos ententes internationales pour éviter le refolement des réfugiés refusés.

Nous pouvons le faire de plusieurs façons, sans renier le rôle d'accueil que nous avons toujours joué auprès des gens qui ont besoin de protection. Nous pouvons le faire sans violer l'esprit de la

convention des Nations Unies sur les réfugiés. Nous pouvons nous assurer de faire preuve de vigilance et de protéger les gens contre les dangers et de les aider lorsqu'ils sont chassés de leur pays.

Je remercie le député d'avoir déposé cette motion. Je dois avouer cependant très franchement que nous ne pouvons pas l'appuyer. Nous devons travailler en collaboration pour trouver des solutions qui assureront un sain équilibre entre le respect de notre rôle traditionnel au chapitre de la protection des réfugiés et l'offre de libertés civiles à tous les Canadiens, tout en tenant compte des changements qui surviennent dans la migration humaine mondiale et de la menace du terrorisme.

• (1810)

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, au nom de la Coalition PC/RD, je suis heureux de prendre part à ce débat. Pour commencer, je voudrais féliciter le député de Surrey-Nord, pour sa motion dont je donne lecture à titre de rappel:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre un règlement aux termes de l'alinéa 101(7)e) de la Loi sur l'immigration pour que ne puissent être entendues les demandes des personnes désirant obtenir le statut de réfugié en application de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés lorsque ces personnes viennent des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie ou de n'importe quel pays membre de l'Union économique européenne.

La motion du député, qui demande au Canada de ne pas examiner les demandes de statut de réfugié des personnes venant de pays industrialisés, va à l'encontre des valeurs canadiennes qui encouragent la liberté d'accès pour les gens en provenance de tous les pays du monde. La Coalition PC/RD ne peut appuyer cette motion.

Cette motion est une solution simpliste à un problème très complexe. Elle demande au Canada d'appliquer le principe du tiers pays sûr dans le cas des réfugiés. En d'autres termes, si la personne qui fait une demande de statut de réfugié vient d'un tiers pays sûr, cette personne est considérée comme ne présentant aucun danger. Malheureusement, le Canada doit négocier un accord avec chaque pays sûr de façon à pouvoir renvoyer les réfugiés dans ces pays.

Le Canada n'a pas à l'heure qu'il est d'accord avec les États-Unis d'où viennent plus de 40 p. 100 des personnes qui demandent le statut de réfugié au Canada. La solution serait de faire ce que font les Américains, à savoir accepter les demandes des revendicateurs du statut de réfugié en exigeant que le revendicateur reste dans le pays à partir duquel la demande est faite pendant l'examen de cette dernière.

Par exemple, supposons qu'un Canadien fasse une demande de statut de réfugié aux États-Unis. Il peut aller aux États-Unis afin de déposer sa demande, mais il doit ensuite revenir au Canada en attendant d'être convoqué aux États-Unis dans le cadre de l'examen de sa demande. Cela réglerait nombre de questions en suspens au Canada.

Quand une personne qui demande le statut de réfugié met le pied sur le sol canadien, elle se voit pratiquement accorder le statut de citoyen avant même que les formalités n'aient été remplies. La majorité des personnes qui font une demande de statut de réfugié au Canada arrivent dans notre pays par avion. Le deuxième point de départ le plus populaire est l'Angleterre. Une autre solution serait de ne pas autoriser à débarquer de l'avion les revendicateurs du statut de réfugié qui n'ont pas de papiers, dont on ne peut vérifier l'identité, autrement dit les personnes en quête d'asile.

La Coalition PC/RD appuie l'établissement d'une liste de tiers pays sûrs. Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est accepter les demandes de statut de réfugiés et exiger que le revendicateur reste dans un pays sûr pendant l'examen de sa demande. C'est sur ce point que nous ne sommes pas d'accord.

Initiatives parlementaires

Pour ce qui est du problème des réfugiés, voyons ce qu'il en est à l'échelle mondiale. Il y a plus de 14 millions de réfugiés dans le monde. Tous les Canadiens s'entendent pour dire que le Canada, parce qu'il est un pays de compassion, doit faire sa part.

Le HCNUR est la principale organisation intergouvernementale chargée de s'occuper de la protection et de l'aide dont ont besoin les réfugiés du monde entier. Le soutien que le Canada accorde au HCNUR est non seulement d'ordre financier, mais il se traduit aussi par la protection et la promotion du mandat du HCNUR. Les programmes de protection qui comprennent la réinstallation de réfugiés à partir de l'étranger et la protection de demandeurs d'asile qui se trouvent chez nous sont une contribution importante au partage du fardeau et à la protection des réfugiés dans un contexte international.

Le plan du gouvernement pour 2002 prévoit l'acceptation d'environ 23 000 à 30 400 réfugiés. La ventilation est la suivante: 7 500 réfugiés parrainés par le gouvernement, 2 900 à 4 200 réfugiés parrainés par le secteur privé, 10 500 à 15 600 réfugiés débarqués au Canada, ce qui constitue le groupe le plus important visé en l'occurrence, ainsi que 2 100 à 3 100 personnes à charge de l'étranger.

• (1815)

Quand on voit le nombre de réfugiés qu'il y a dans le monde en regard du nombre qui sont acceptés au Canada, même à titre de demandeurs d'asile, force est de constater qu'on en accepte assez peu.

À mon avis, les Canadiens veulent un système qui est ouvert et accessible aux réfugiés authentiques. Ils veulent un système qui dépiste les trafiquants d'êtres humains et les criminels du monde entier. Une autre solution qui permettrait au Canada de résoudre son dilemme consisterait, pour notre pays, à accepter davantage de réfugiés provenant des camps du HCNUR partout dans le monde et moins de réfugiés qui se présentent chez nous.

Mardi dernier, lors des audiences du Comité de l'immigration, un témoin représentant les armateurs a dit que notre système encourage les membres d'équipage et les clandestins à quitter les navires. Je partage cette opinion. Il est indiscutable que le Canada est perçu comme une cible facile pour les demandeurs d'asile du monde entier. Le Canada est parfois trop généreux. Notre système de sélection est trop laxiste. Parfois, nous accordons préséance à la perception internationale plutôt qu'à la sécurité nationale.

En conclusion, la solution à notre problème de réfugiés, ce n'est pas de pénaliser les réfugiés légitimes et authentiques et de leur fermer entièrement la porte. Nous devons faire notre travail. Nous devons faire une sélection adéquate à l'étranger et chez nous. Notre système est surchargé et manque de personnel et de ressources technologiques. Nous avons besoin d'un programme de sécurité interne efficace qui permettra à CIC d'éviter les fraudes et qui empêchera aussi les vols de passeports et de formulaires IMM 1000 dont il a été fait état dans les journaux récemment.

Le Canada a été bâti par des immigrants. Il ne faut pas l'oublier. Les réfugiés sont des immigrants. Nous devons les accueillir au Canada.

Le président suppléant (M. Bélair): Le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby prendra la parole pendant cinq minutes, puis nous laisserons le mot de la fin au député de Surrey-Nord.

• (1820)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de

prendre la parole au sujet de la motion concernant les tiers pays sûrs présentée par mon collègue.

Les personnes qui fuient leur pays à la recherche d'une vie meilleure le font parce qu'elles cherchent à échapper à leurs conditions de vie. Il y aurait, dit-on, quelque 100 millions de personnes en déplacement dans le monde en raison de leur situation économique ou de la guerre. Ces réfugiés sont à la recherche d'un lieu sûr où ils puissent avoir de meilleures conditions de vie et échapper aux préoccupations et contraintes qui leur rendent la vie impossible dans leur pays d'origine. Les gens veulent venir vivre dans des démocraties et bénéficier de leurs bienfaits.

Le Canada a reçu 22 834 réfugiés en 1998, 24 392 en 1999 et 30 044 en 2000. Or, il est maintenant plus fréquent de voir arriver chez nous des réfugiés pour qui notre pays n'est pas forcément leur premier choix. C'est que certains faux demandeurs d'asile qui se présentent au Canada sont, en fait, en quête d'un pays qui voudra bien les accueillir. En somme, ils utilisent le système de détermination du statut de réfugié pour contourner les lois et le système d'immigration.

Les dispositions relatives aux tiers pays sûrs sont en vigueur dans de nombreux pays d'Europe où, aux termes de la Convention de Dublin, tout État membre de la Communauté européenne conserve le droit, en vertu de ses lois nationales, d'envoyer un demandeur d'asile vers un tiers pays conformément aux dispositions de la Convention de Genève. L'Australie a également adopté des dispositions semblables dans sa loi de 1999 modifiant la Loi sur la protection des frontières. Cette loi interdit la quête de pays et contient des dispositions relatives aux tiers pays sûrs semblables à celles qui sont en vigueur dans de nombreux pays européens.

La majorité des demandeurs d'asile, en tout cas au moins 40 p. 100, qui viennent au Canada passent d'abord par les États-Unis. Aussi, si le Canada signait une entente avec les États-Unis, cela réduirait sensiblement le fardeau que doit supporter notre système de détermination du statut de réfugié. De même, si nous signions une entente avec les pays de l'Union européenne, nous pourrions également réduire le nombre de demandeurs spontanés du statut de réfugié, ou ce que j'appelle les demandeurs surprise.

Les individus qui sont en quête d'un pays devraient soit demander le statut de réfugié dans leur pays d'arrivée, soit présenter une demande en bonne et due forme de statut d'immigrant. Si d'autres pays peuvent adopter des lois semblables, pourquoi le Canada ne le pourrait-il pas aussi? Les arguments et les aveux d'impuissance que nous avons entendus de la part des porte-parole du gouvernement, du Bloc et du NPD doivent sembler incroyables, voire pitoyables aux yeux des Canadiens préoccupés par la situation.

Il est bien connu que le Canada est un des premiers choix dans le monde pour les gens qui cherchent à obtenir le statut de réfugié, car la capacité crée sa propre demande. Nous ne sommes pas très sévères et nous sommes vulnérables. Dans un sens plus large, nous avons tellement de problèmes à l'heure actuelle avec le système d'immigration qu'il est tout à fait sensé d'avoir des dispositions sur les tiers pays sûrs. Cela va grandement alléger le fardeau d'une bureaucratie surchargée cherchant à s'acquitter de son devoir en vertu de la loi. L'idée d'avoir des dispositions sur les tiers pays sûrs est excellente sur le plan de la gestion. Le fait que le gouvernement libéral n'ait pas déjà présenté un outil aussi efficace ne fait que souligner que les libéraux sont incapables de bien gérer les affaires du pays.

Ajournement

Au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, nous avons discuté de cela. Le comité a entendu dire que de nombreux demandeurs du statut de réfugié viennent au Canada en passant par les États-Unis. Au cours des dernières années, environ un tiers des demandeurs entrant au Canada ont eu la possibilité de demander asile aux États-Unis, mais ils ont choisi plutôt notre pays. Durant l'exercice 1999-2000, 10 967 demandeurs d'asile sont venus des États-Unis, ce qui représentait 34 p. 100 de tous les demandeurs du statut de réfugié. En 2000-2001, plus de 11 000 demandeurs sont venus des États-Unis, ce qui représentait 37 p. 100 des demandes totales pour cette année-là.

Le comité a également entendu parler de graves problèmes. Le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Peter Showler, a témoigné devant le comité et a parlé quelque peu des différences entre les systèmes américain et canadien de détermination du statut de réfugié. Il nous a dit notamment que, pour les ressortissants de certains pays, il peut sembler plus facile d'obtenir la permission d'entrer aux États-Unis tout d'abord, même si la destination ultime est le Canada.

Après avoir examiné cette question, le comité a formulé une recommandation qui disait ce qui suit:

Le comité recommande:

Que, tout en maintenant son engagement dans le cadre de la Convention sur les réfugiés de même que ses normes élevées en matière de protection internationale, le gouvernement du Canada mène des négociations en vue de conclure des accords avec des tiers pays sûrs de première importance, particulièrement les États-Unis.

• (1825)

C'est ce que le comité a déclaré, mais nous n'avons droit qu'à des justifications. Le gouvernement ne semble pas s'acquitter de sa tâche. Nous n'avons droit qu'à des excuses. Des prophètes de malheur nous ont fait part de toutes sortes de raisons pour lesquelles cette motion ne pouvait être appuyée, mais je prétends que les Canadiens regardent dans quelle mesure le gouvernement est capable de passer de la parole à l'acte. Nous allons surveiller ce nouveau ministre pour voir s'il a le courage ou la capacité, avec ses collègues du Cabinet, de faire le travail qui s'impose.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais terminer en présentant quelques cas d'abus de notre système.

Je vais présenter cinq cas. Le premier est celui d'un Nigérian qui a été expulsé des États-Unis après avoir séjourné plus d'un an dans une prison américaine pour importation d'héroïne. Un autre est celui d'un ancien réfugié du Salvador qui a été reconnu coupable de nombreuses infractions criminelles, dont entrée par effraction et agression. Il y a aussi le cas d'un homme de l'ex-Yougoslavie qui a été condamné à quatre ans et demi de détention dans une prison canadienne pour trafic et possession de drogues. Il y a également un revendicateur du statut de réfugié du Honduras qui est entré en Colombie-Britannique après avoir été expulsé à trois reprises des États-Unis, à la suite de trois condamnations à la prison pour trafic de cocaïne sous des noms d'emprunt. Il y a le cas d'un réfugié guatémaltèque séropositif qui a été condamné deux fois pour trafic de drogues en Colombie-Britannique, une fois après avoir été arrêté avec 42 rocks de cocaïne en sa possession.

En plus d'être des criminels reconnus, ces hommes ont plusieurs autres choses en commun. D'abord et avant tout, ils n'auraient pas eu accès à notre pays si des pratiques efficaces avaient été en place au sujet d'un tiers pays sûr.

Ensuite, ils avaient tous été jugés par Citoyenneté et Immigration Canada comme un danger pour la population et donc sujets à

expulsion. Dans chaque cas, la Cour fédérale a annulé la décision du ministère de l'Immigration pour exactement la même raison, à savoir: les hommes n'avaient pas reçu d'explications écrites, appelées raisons, du prétendu danger qu'ils présentaient. La plupart de ces hommes demeureront au Canada pendant que leur cas fera le tour des tribunaux, dans un processus d'appel qui risque de les faire vivre pendant des années aux crochets des contribuables.

D'autres pays ont depuis longtemps compris qu'il est essentiel de refuser l'accès au système de détermination du statut de réfugié à toute personne qui entre illégalement sur leur territoire si elle n'arrive pas directement du pays où elle prétend être persécutée. Les immigrants illégaux sont arrêtés au point d'entrée et rapidement renvoyés. Des douzaines de pays font déjà cela, ce qui, pour des raisons manifestes, fait du Canada une destination attrayante.

La raison d'être du concept de tiers pays sûr est que les réfugiés authentiques qui craignent d'être persécutés demanderont refuge dans le premier pays sûr où ils arrivent. S'ils n'ont pas une bonne raison de ne pas avoir pu le faire dans ce premier pays, on leur refuse l'accès et on les renvoie dans le pays d'où ils viennent. J'ajouterais que ce n'est pas une bonne raison que de venir au Canada profiter de notre système indulgent, voire litigieux, de détermination du statut de réfugié.

L'article 31 de la convention des Nations Unies établit une distinction entre imposer une peine aux réfugiés qui entrent illégalement en provenance directe d'un territoire où ils sont menacés et ceux qui entrent illégalement sans arriver directement du pays où ils prétendent être persécutés. La convention reconnaît donc cette différence et nous n'irions absolument pas à l'encontre de celle-ci.

Je répéterai enfin que je suis très déçu que la motion ne soit que débattue pendant une heure sans être mise aux voix à la Chambre, ce qui me ramène à mes observations liminaires sur les initiatives parlementaires. La semaine dernière, nous nous sommes prononcés sur deux projets de loi d'initiative parlementaire qui ont pu d'emblée faire l'objet d'un vote parce qu'ils venaient de l'autre endroit. En tant que représentants élus des Canadiens, nous présentons pour la plupart, sinon tous, des mesures législatives qui sont importantes et opportunes pour nos électeurs. Nous devons contester la façon dont nos initiatives parlementaires sont traitées.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre des Affaires étrangères, le 6 novembre, au sujet des préoccupations dont le Comité des affaires étrangères avait été saisi concernant 600 postes à pourvoir au service extérieur.

Ajournement

Les agents du service extérieur ont un rôle très important à jouer sur les plans de la sécurité, des exportations et de l'immigration dans la période que notre pays traverse actuellement. C'est le personnel de première ligne.

Il y a eu un rapport indiquant un grand nombre de postes à pourvoir. Au sein du comité, le sous-ministre des Affaires étrangères a confirmé que les ressources financières ne permettaient pas de combler ces postes. Il a aussi confirmé l'insuffisance de fonds pour octroyer des hausses salariales raisonnables aux agents du service extérieur actuels. Il a reconnu que l'on perdait des employés jouant un rôle aussi important.

Nous traversons une période où la sécurité est mise en doute, et ces agents constituent le personnel de première ligne. Ils savent ce qui se passe dans des pays qui posent ou non une menace ou qui abritent des personnes qui posent ou non une menace pour le Canada. Ce sont eux qui décident qui peut immigrer au Canada. Ce sont eux qui font les premières vérifications. Ce sont eux qui contribuent à nos exportations, tellement importantes pour nous. Et il y a tous ces postes à pourvoir.

Le ministre s'est levé à la Chambre et, lorsqu'il a répondu à ma question, n'a pas contesté mes déclarations.

Depuis longtemps le personnel du Canada à l'étranger est des plus compétents. C'est à nos fonctionnaires à l'étranger que nous devons notre excellente réputation internationale. S'il existe autant de postes à combler, nous ne pourrions pas maintenir cette réputation. Nous ne pourrions plus agir dans les dossiers concernant les droits de la personne, les questions commerciales et toutes les autres questions dont s'occupent nos gens à l'étranger.

Le manque de fonds est la seule explication fournie. Au beau milieu de toute cette affaire, le premier ministre nomme M. Gagliano ambassadeur du Canada au Danemark et lui accorde un salaire annuel de 170 000 \$. Il n'a ni expérience ni formation, rien. Il y a suffisamment de fonds pour lui verser ce salaire de 170 000 \$, mais pas assez pour payer notre personnel des bureaux à l'étranger.

Le ministre va-t-il trouver les fonds nécessaires pour combler tous les postes vacants au sein du service extérieur? Va-t-il hausser la rémunération du personnel du service extérieur à un niveau raisonnable et compétitif pour qu'on puisse retenir nos fonctionnaires hautement qualifiés?

• (1830)

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais que le ministre des Affaires étrangères est aussi préoccupé par la situation qu'il a décrite.

Les membres du service extérieur canadien font face à des exigences accrues depuis les événements du 11 septembre. C'est le cas des employés à l'administration centrale, mais peut-être encore davantage des employés travaillant dans les différentes missions canadiennes à l'étranger, surtout dans les pays où les risques pour la sécurité personnelle ont augmenté.

Dans son dernier budget, le gouvernement a accordé au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 22 millions de dollars pour l'année 2002-2003 et 20 millions de dollars pour les années subséquentes, afin d'aider le ministère à surveiller et à évaluer la situation dans les régions clés, par suite des nouvelles exigences en matière de sécurité découlant de la campagne menée contre le terrorisme.

Je suis heureuse d'informer la Chambre et le député que 64 nouveaux postes seront créés afin d'augmenter la présence canadienne au Moyen-Orient, aux États-Unis et en Asie centrale. Ces nouveaux postes visent à répondre aux impératifs de sécurité ainsi qu'à ceux de la lutte contre le terrorisme, de même qu'aux inquiétudes exprimées dans les régions potentiellement instables. Ils nous permettront également d'accroître notre capacité d'offrir des services consulaires à l'étranger, de nous concentrer davantage sur les relations avec le Congrès américain et d'accentuer les pressions par l'entremise des médias aux États-Unis.

[Français]

Quant au nombre de positions inoccupées dans le monde, la référence au chiffre de 600 postes vacants dans le service extérieur canadien est très exagérée. En fait, seulement 41 postes d'agent du service extérieur, sur un ensemble de 999, sont vacants. En termes absolus, notre manque d'effectifs s'élève à 95 employés permanents sur 999 postes à temps plein, soit 9,8 p. 100 du total. Ce manque d'effectifs est le résultat cumulatif de plusieurs années.

Notre campagne annuelle de recrutement pour combler les postes vacants est en marche, mais le recrutement au sein du service extérieur est un exercice complexe qui s'échelonne sur une année complète. Il est donc difficile d'accélérer notre recrutement.

Néanmoins, nous prévoyons recruter environ 100 nouveaux employés du service extérieur cette année par le biais du concours postsecondaire. Le chiffre de 300 utilisé par le sous-ministre des Affaires étrangères lors de son témoignage fait référence aux postes vacants pour l'ensemble du ministère et pour toutes les catégories d'emplois, incluant les employés du ministère à Ottawa qui ne font pas partie du service extérieur. C'est très important.

Une telle situation n'est pas inusitée pour un organisme aussi important que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. De plus, les mesures normales de dotation ont été mises en place, ou le seront sous peu pour combler les postes vacants.

• (1835)

[Traduction]

Quant aux traitements, même si les négociations entre le Conseil du Trésor et l'APASE ont échoué officiellement en septembre dernier, je sais que des discussions informelles se sont tenues ces derniers mois afin de tâcher de parvenir à une entente sans passer par une commission de conciliation.

Le ministre des Affaires étrangères et son collègue, le ministre du Commerce international, viennent d'écrire au Secrétariat du Conseil du Trésor pour souligner l'importance qu'ils attachent aux efforts en vue de parvenir à une entente avec l'Association professionnelle des agents du service extérieur, l'APASE, qui reconnaîtrait le travail important des agents du service extérieur. On espère que le projet de restructuration du groupe du service extérieur qui passerait de deux à quatre niveaux permettra au ministère d'offrir un meilleur cheminement de carrière assorti de traitements qui se comparent favorablement à ceux d'autres groupes de la fonction publique.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je ne sais pas comment répondre à la secrétaire parlementaire puisqu'elle réfute mes chiffres. Quand j'ai posé la question au ministre, il a dit «Je trouve difficile de contester les points soulevés par le député». Je dois par conséquent m'en tenir aux chiffres que j'ai cités puisqu'il les a admis.

Je voudrais poser une autre question à la secrétaire parlementaire. Elle a loué les qualités professionnelles de ces agents et rappelé qu'ils espéraient avancer dans la carrière. Je voudrais lui soumettre la situation suivante.

Si elle était un agent du service extérieur, qu'elle espérait un jour accéder aux fonctions d'ambassadeur et qu'elle s'y appliquait de tout son coeur en contrepartie d'une modeste rémunération par rapport à celle payée pour d'autres fonctions comparables, qu'éprouverait-elle si, du jour au lendemain, le premier ministre confiait à M. Gagliano un poste d'ambassadeur rémunéré à 170 000 \$ par an?

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, j'aurai tout le loisir de donner mon avis personnel sur la question, lorsque le Comité des affaires étrangères se penchera sur les titres de compétences de notre nouvel ambassadeur au Danemark, c'est-à-dire le 19 mars prochain, si je ne m'abuse. La date reste à confirmer.

Le travail accompli par nos agents du service extérieur est très important. Le ministre des Affaires étrangères a reconnu que la faible rémunération et les conditions de travail de ces agents étaient effectivement des plus préoccupantes. On ne m'a pas laissé le temps d'achever ma déclaration sur la question, mais je vais de suite réparer ce tort.

Ajournement

Nous envisageons en ce moment une proposition visant à restructurer le groupe Service extérieur, de façon à porter de deux à quatre le nombre des niveaux concernant ces professionnels et à permettre ainsi au ministère de leur offrir une carrière plus intéressante, avec des rémunérations à l'avenant et se comparant favorablement aux rémunérations versées à d'autres groupes dans la fonction publique. Nous recevrons aussi en mars les résultats d'une étude qui a été entreprise pour comparer les conditions de travail de nos agents du service extérieur aux conditions de travail offertes à cette catégorie de professionnels dans d'autres pays, des organisations internationales et le secteur privé. Nous recueillerons ainsi de nouvelles idées devant nous permettre de mieux reconnaître l'expérience et les compétences de nos agents du service extérieur.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 27 février 2002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Semaine de la musique canadienne	
M. Tirabassi	9291
Mattie McCullough	
M. Mills (Red Deer)	9291
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
Mme Sgro	9291
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
M. Cuzner	9291
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
Mme Folco	9292
La justice	
M. Toews	9292
L'industrie cinématographique	
M. Harb	9292
Kim St-Pierre	
M. Lanctôt	9292
Le Temple de la renommée médicale canadienne	
M. Fontana	9292
Harry Rankin	
M. Robinson	9293
La Commission canadienne du blé	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	9293
Le Supplément de revenu garanti	
M. Binet	9293
La fiscalité	
Mme Guay	9293
Le protocole de Kyoto	
M. Regan	9294
Le bois d'oeuvre	
M. Casey	9294
QUESTIONS ORALES	
L'environnement	
M. Reynolds	9294
M. Chrétien	9294
M. Reynolds	9294
M. Chrétien	9294
M. Reynolds	9294
M. Chrétien	9294
M. Jaffer	9294
M. Chrétien	9294
M. Jaffer	9295
M. Rock	9295
Le Supplément de revenu garanti	
M. Duceppe	9295
M. Chrétien	9295
M. Duceppe	9295
Mme Stewart	9295
M. Gagnon (Champlain)	9295
Mme Stewart	9295
M. Gagnon (Champlain)	9295
Mme Stewart	9296
Le ministre de la Défense nationale	
Mme McDonough	9296
M. Chrétien	9296
Mme McDonough	9296
M. Chrétien	9296
La Défense nationale	
M. Clark	9296
M. Eggleton	9296
M. Clark	9296
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	9296
Le bois d'oeuvre	
M. Penson	9297
M. Chrétien	9297
M. Penson	9297
M. Chrétien	9297
Les paiements de péréquation	
M. Loubier	9297
M. Martin (LaSalle—Émard)	9297
M. Loubier	9297
M. Martin (LaSalle—Émard)	9297
L'industrie du transport aérien	
M. Moore	9297
M. Martin (LaSalle—Émard)	9297
M. Moore	9297
M. Martin (LaSalle—Émard)	9298
Mme Picard	9298
M. Martin (LaSalle—Émard)	9298
Mme Picard	9298
M. Martin (LaSalle—Émard)	9298
L'accès à l'information	
M. Williams	9298
Mme Robillard	9298
M. Williams	9298
Mme Robillard	9298
L'industrie de la pêche	
M. Easter	9299
M. Thibault	9299
La fiscalité	
M. Nystrom	9299
M. Martin (LaSalle—Émard)	9299
Le protocole de Kyoto	
M. Blaikie	9299
M. Anderson (Victoria)	9299
Le registre des armes à feu	
M. Pankiw	9299
M. Cauchon	9299
M. Pankiw	9299
M. Cauchon	9300

Le Zimbabwe	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	9300
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	9300
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	9300
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	9300
L'aéroport de Mirabel	
M. Laframboise.....	9300
M. Collette.....	9300
M. Laframboise.....	9300
M. Collette.....	9300
L'immigration	
M. Cadman.....	9300
M. Coderre.....	9300
M. Cadman.....	9301
M. Coderre.....	9301
La fiscalité	
M. Duplain.....	9301
M. Martin (LaSalle—Émard).....	9301
La justice	
M. Spencer.....	9301
M. Cauchon.....	9301
Le développement économique	
Mme Venne.....	9301
M. Drouin (Beauce).....	9301
Les affaires autochtones	
M. Casey.....	9301
M. Nault.....	9301
Les marchés publics	
M. Pratt.....	9302
M. Boudria.....	9302
La justice	
M. Spencer.....	9302
M. Cauchon.....	9302
Le Moyen-Orient	
Mme Lalonde.....	9302
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	9302
Les programmes sociaux	
M. Robinson.....	9302
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	9302
Présence à la tribune	
Le Président.....	9302
Les travaux de la Chambre	
Le Président.....	9303
AFFAIRES COURANTES	
La Loi sur l'équité en matière d'emploi	
M. Malhi.....	9303
La Commission canadienne du blé	
M. Goodale.....	9303
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan.....	9303
Les délégations interparlementaires	
M. Cullen.....	9303

Les comités de la Chambre	
Finances	
Mme Barnes.....	9303
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
M. Cadman.....	9303
Projet de loi C-434. Présentation et première lecture.....	9303
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9303
Loi sur les relations de travail au Parlement	
Mme McDonough.....	9303
Projet de loi C-435. Présentation et première lecture.....	9303
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9304
La motion de l'opposition	
M. Goodale.....	9304
Motion.....	9304
Adoption de la motion.....	9304
Pétitions	
L'Antarctique	
M. Adams.....	9304
Le manoir Papineau	
M. Laframboise.....	9304
Les programmes sociaux	
M. Stinson.....	9304
Le projet de loi C-331	
M. Mark.....	9304
Les techniques de reproduction	
M. Mark.....	9304
Questions au Feuilleton	
M. Regan.....	9304
Demandes de documents	
M. Regan.....	9305
Renvoi de la motion pour un débat ultérieur.....	9305
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
La Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	
M. Pettigrew.....	9305
Projet de loi C-50. Deuxième lecture.....	9305
M. Bailey.....	9308
M. Marceau.....	9309
M. Robinson.....	9311
M. Anders.....	9314
M. Mark.....	9314
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	9315
M. Casey.....	9315
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	9317
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	9317
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	9318
M. Kenney.....	9319
M. Anders.....	9319
M. Anders.....	9320
M. Kenney.....	9320
INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
Les réfugiés	
M. Cadman.....	9321
Motion.....	9322
M. Assad.....	9323

Mme Dalphond-Guiral	9325
Mme Wasylcia-Leis	9326
M. Mark	9327
M. Forseth	9328
M. Cadman	9329

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires étrangères

M. Casey	9329
Mme Jennings	9330

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**